

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(26^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Vendredi 24 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

1. — Renvoi pour avis (p. 3096).
2. — Nomination à un organisme extraparlimentaire (p. 3096).
3. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3096).

Education (suite).

M. Sainte-Marie,
M^{me} Privat,
MM. Héraud,
Derosier,
Tassy,
Laurain,
Bernard Deschamps,
Berest,
Flosse.

M. Beullae, ministre de l'éducation.

Suspension et reprise de la séance (p. 3107).

PRÉSIDENCE DE M. HECTOR RIVIÉREZ

Réponses de M. le ministre de l'éducation aux questions de :

MM. Ehrmann, René Benoit, Schneller, Bayard, Cambolive, Pierrel, Durr, Glssinger, Delhalle, Madelin, André Petit, Lagourgue, Cambolive, Gilbert Faure, Garrouste, Mlossee, Charles Haby, Delalande, Perveneche, Pignion, Franceschi, Boyon, Narquin, Glssinger, Pringalle, Delalande, Delehedde, Delalande, Perveneche, Boyon.

Etat B.

Titre III (p. 3121).

Amendement n° 80 de M. Rallie : MM. Rallie, Ginoux, vice-président de la commission des finances ; Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le ministre. — Rejet.

Amendements n° 15 de la commission des finances et 71 de la commission des affaires culturelles : MM. Royer, rapporteur spécial de la commission des finances ; le rapporteur pour avis ; le ministre, le vice-président de la commission des finances. — Rejet des deux amendements.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 3122).

Amendements n° 17 de la commission des finances et 72 de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre, Brunhes, Mexandeau. — Rejet des deux amendements.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V (p. 3124).

Amendement n° 73 corrigé de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur pour avis, le vice-président de la commission des finances, le ministre, Revet, Mexandeau. — Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI. — Adoption (p. 3124).

Article 45. — Adoption (p. 3124).

Après l'article 33 (p. 3125).

Amendement n° 59 de M. de Branche. — L'amendement n'est pas soutenu.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 3125).

5. — Ordre du jour (p. 3125).

PRESIDENCE DE M. ANDRE DELEHEDDE,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 1600).

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que M. Perveneche a été nommé membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse, en remplacement de M. Alexandre Bolo, décédé.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

EDUCATION

(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs. La parole est à M. Sainte-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre de l'éducation, cela ne vous surprendra pas si j'affirme que votre projet de budget pour 1981 est marqué par la régression, par rapport à celui de l'an dernier, et qu'il n'apporte aucune réponse satisfaisante aux inquiétudes des familles, des enseignants et des élus locaux que nous sommes.

Ce projet de budget qui fait de l'éducation une contre-priorité affichée est en effet incapable d'assurer la scolarisation de tous les jeunes dans des conditions démocratiques et égalitaires.

Les autorisations de programme, qui conditionnent et déterminent l'avenir de tous ces jeunes, dans le domaine de l'accueil, se maintiennent, cette année, en francs courants, à leur niveau antérieur : 2 922 millions.

Par votre politique de stagnation de ces crédits, vous allez continuer à vous décharger de vos obligations sur les collectivités locales ou sur les familles.

La participation des collectivités devient, chaque année, de plus en plus importante. Elle est pratiquement totale pour le préscolaire, et, depuis de nombreuses années, ce sont les communes qui ont tenu vos promesses et qui ont réalisé, en se débattant dans des difficultés inextricables de financement, l'accueil des deux et trois ans.

De 1970 à 1980, 27 400 classes auront été construites et cela grâce aux seuls efforts des collectivités locales.

Que d'inégalités et de disparités régionales dans ce système qui abandonne aux communes, non seulement les responsabilités du coût des constructions mais aussi les crédits pédagogiques, les personnels de service, les garderies ou les maisons de l'enfance, palliant les carences de l'Etat.

Les petites communes rurales sont ainsi sacrifiées ; elles connaissent d'année en année une dégradation de leur potentiel éducatif. Loin de combler les écarts entre milieu urbain et milieu rural, vous les creusez et abandonnez des milliers de jeunes enfants à leur isolement culturel.

Pour l'enseignement primaire, voire politique de pénurie se révèle catastrophique ! Vous prenez prétexte de la baisse démographique pour marquer une pause au niveau de cet enseignement ! Quelle erreur, monsieur le ministre, quand on sait que 10 p. 100 de ces classes accueillent encore plus de 30 élèves et que la plupart d'entre elles ont été construites avant 1914 !

Vétustes, inconfortables, délabrées, telles sont les caractéristiques de ces bâtiments qui n'offrent, la plupart du temps, que des conditions précaires de sécurité.

Là encore, les communes doivent entretenir, réparer dans des conditions difficiles. Elles parent au plus pressé et doivent faire face à des restaurations de plus en plus coûteuses, ou elles se lancent dans des constructions démontables qui s'avèrent inutilisables et dangereuses en moins de cinq ans !

Combien d'années ces communes devront-elles attendre avant de bénéficier d'une programmation prioritaire de leurs vieilles écoles ? Et encore, si les crédits prévus pour l'entretien permettaient de retarder la dégradation de ces établissements ! Mais, une nouvelle fois, des crédits insuffisants aggravent une situation déjà notoirement inquiétante et préoccupante.

Pour le second degré, l'ensemble des crédits connaît une augmentation de 1 p. 100 en francs courants, mais ils n'en subissent pas moins une diminution d'environ 10 p. 100 en francs constants ! De 2 543 millions de francs en 1980, ces crédits passent, en effet, à 2 568 millions de francs pour 1981 !

Là encore, vous tablez sur la baisse démographique pour ralentir votre effort et abaisser les capacités d'accueil, alors que nous pouvons annoncer dès maintenant — et vous le savez — une prochaine reprise de la pression démographique à compter de 1985. En effet, 39 500 classes avaient été programmées pour 1980 et seulement 26 200 pour 1981 ! Ce nombre de créations de classe, nettement insuffisant, ne suffira donc pas pour répondre aux besoins exprimés, notamment dans le second cycle du second degré et dans les lycées d'enseignement professionnel.

Certes, les crédits de paiement progressent de 8,9 p. 100 par rapport à l'année dernière, mais au prix de quelles pressions incessantes dues aux actions entreprises dans les communes et les départements, par des parents, des enseignants, des élus locaux et régionaux, et je tiens à les saluer.

Malheureusement, cette augmentation ne permettra pas de rattraper les retards considérables accumulés ces dernières années, dans certaines régions, notamment la mienne, l'Aquitaine !

Je terminerai mon intervention, monsieur le ministre, en évoquant un problème de forme portant sur l'expérience de déconcentration mise en vigueur dans un certain nombre de régions, dont précisément l'Aquitaine. La procédure qui régit actuellement, sur l'ensemble du territoire national, les constructions scolaires du second degré est déconcentrée au profit du préfet de région à qui il appartient de décider l'utilisation de la dotation globale notifiée par le ministère, après avis des instances régionales.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre — nous ne pouvons que nous en réjouir — accroître le rôle des instances régionales en substituant à leur pouvoir consultatif actuel un pouvoir de décision sur les programmations régionales. Vous avez choisi quatre régions dans lesquelles la décision de programmation a été confiée au conseil régional pour l'exercice 1980.

Je peux vous assurer que le conseil régional d'Aquitaine — l'une des quatre régions concernées — n'a pas été investi d'un tel pouvoir. Je peux vous assurer qu'en tant que président de la commission des finances et de la planification de ce conseil régional, à aucun moment, je n'ai été informé d'une telle mesure et que celle-ci n'a nullement été mise en application.

Aujourd'hui, il en reste pour seul résultat le refus des crédits pour la construction du lycée de Pessac — ville de 55 000 habitants en pleine expansion — opération qui avait été retenue comme prioritaire par les instances régionales.

Ce fait en lui-même éclaire sur la portée de la volonté réformatrice du Gouvernement, à moins, monsieur le ministre, qu'il ne soit révélateur d'autres difficultés, voire de certaines résistances.

Je vous pose donc la question suivante : quelles sont vos intentions pour 1981 sur le point précis de la décentralisation ?

Pour conclure, permettez-moi de remarquer que si, avec les ministres, les expériences se succèdent et passent, les problèmes demeurent, comme chacun peut le constater.

Alors que, pour les socialistes, tout commence à l'école, pour le Gouvernement, tout semble déjà fini.

On juge un pays à travers sa politique de l'éducation.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Michel Sainte-Marie. Le jugement que nous portons sur ce projet de budget, jugement sévère car totalement fondé sur des faits, ne surprendra personne, surtout pas ceux qui, comme nous, ne cessent de considérer l'éducation nationale comme la première des priorités. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Privat.

Mme Colette Privat. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit excellemment ma collègue Hélène Constans l'année dernière à propos des contenus de l'enseignement.

Elle a montré comment la finalité des réformes mises en œuvre par votre majorité est d'adapter l'enseignement à la crise : enseignement en alternance, qui place la formation professionnelle sous la coupe du patronat ; offensive menée contre les langues vivantes ; atteintes portées aux enseignements de l'histoire, de la géographie et de la philosophie, matières coupables de former cet esprit critique qui serait responsable d'une contestation scolaire ; atomisation des programmes ; mise en cause des instituts de recherche et d'études mathématiques ; démantèlement progressif de l'institut national de recherche pédagogique que va précipiter encore le refus des habilitations universitaires pour les sciences de l'éducation : conception mal-tusienne, positiviste et pragmatique de l'éducation.

Oui, tout cela demeure plus vrai que jamais, hélas !

Mais je voudrais surtout dénoncer la véritable guerre idéologique, à laquelle vous vous livrez par le truchement du ministère de l'éducation.

Guerre idéologique, le terme n'est pas trop fort, quand on se réfère au discours que vous avez prononcé à Sélestat, le 29 août dernier, devant les « jeunes giscardiens ».

Vous affectionnez, en effet, la métaphore militaire, monsieur le ministre. Je vous cite : « Ils — les méchants, probablement — ont tout fait pour l'investir, il faut libérer l'école. Nous devons nous considérer comme les soldats de cette école-là. A l'approche d'une échéance nationale capitale, faisons front. Nous saurons répondre à ces agressions. » Sans doute s'agit-il de la revendication d'un savoir neuf, critique, ouvert sur le monde !

Vous avez répondu, en effet. Il suffit d'ouvrir, par exemple, un manuel que les éditions Hachette proposent pour les élèves du cours moyen deuxième année, intitulé sans rire : « Les chemins de l'information ». Chaque page reproduit des documents qu'un questionnaire invite à déchiffrer.

Au chapitre consacré à la presse française, à la première page figure la photo d'un kiosque à journaux. Une cinquantaine de titres sont visibles : aucun journal communiste !

A côté, une reproduction de la « une » de *l'Aurore* : le Chah d'Iran trinque avec Carter, et le Viêt-Nam est traité de « Prusse de l'Asie ».

Nous tournons la page, pour découvrir deux « une » du *Journal du Dimanche*. Sur la première, un gros titre : « dure semaine pour Marchais », et je n'invente rien. Sur la seconde : « Mitterrand : le P.C. nous a trahis. »

Plus loin, la « une » du *Figaro* : « Giscard définit aujourd'hui le bon choix. » Question d'application : « A quoi le Président Giscard a-t-il appelé les Français ? »

Puis vient *Le Monde* : « Les jeunes giscardiens — toujours eux — veulent donner la parole aux lycéens. » Au-dessous, on évoque un satellite soviétique qui a peut-être laissé des traces radio-actives au Canada !

Oui, le totalitarisme est dans le cartable, dès le C.M.2.

Je n'évoque pas, faute de temps, le sexisme misérable qui subsiste dans bon nombre de manuels, où le style « papa lit et maman coud » s'épanouit à plaisir.

Naturellement, l'offensive se poursuit et se multiplie au fur et à mesure que l'enfant grandit. Témoin ce manuel d'histoire qu'édite Belin où les lycéens de troisième apprendront qu'entre les deux guerres la France fut déchirée « par le racisme et la lutte des classes » ; ce manuel où l'on oppose « la démocratie libérale du Chili de Pinochet » à « la dictature communiste du Viêt-Nam ».

Je me souviens m'être indignée, il y a quelque trente ans, quand parut un manuel de littérature où Diderot était ainsi défini : « Plébéien, sensuel et bavard, très matériel, il était naturellement porté au matérialisme. »

C'était l'époque où il était de bon ton de substituer à l'histoire de la commune, l'histoire du costume au XIX^e siècle !

Eh bien, nos enfants ont le même manuel de littérature, et ce n'est plus par omission que l'on pêche contre l'histoire mais par une volonté délibérée de détruire dans les jeunes cerveaux toute velléité d'esprit critique, toute aspiration généreuse à la transformation du vieux monde.

Et comme si cet appel à la guerre sainte contre l'esprit scientifique et la connaissance ne suffisait pas, monsieur le ministre, dans ce discours de Sélestat, vous appelez : « ... à mieux lutter contre un état d'esprit, cocktail insipide mais corrosif, de marxisme et de modes venues d'outre-Atlantique », « à faire que l'école redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être ».

L'école de grand-papa avait ses mérites, assurément ! Mais c'est à une autre école qu'aspirent les jeunes générations d'aujourd'hui.

Nous vivons des temps qui exigent une puissante pensée pédagogique, d'une aussi vaste ambition que le fut celle des humanistes de la Renaissance ou des encyclopédistes du XVIII^e siècle.

Nous vivons le temps où la révolution scientifique et technique, où les progrès de la connaissance ouvrent à l'humanité des horizons infinis, où les transformations sociales, où l'émancipation des peuples donnent à l'histoire que font les hommes une dimension nouvelle. Oui, nous vivons le temps des révolutions, et la jeunesse d'aujourd'hui veut une autre école pour une autre vie.

Une autre conception frileuse et passéiste, nous opposons celle d'une école pluraliste.

A l'encontre de vos propos de Sélestat — comme le rappelait ce matin Guy Hermier — nous récusons tout prosélytisme, toute philosophie officielle. Le pluralisme pour lequel nous luttons suppose lutte, critique, confrontation, enrichissement réciproque, affirmation d'identité.

C'est parce que nous sommes pluralistes que nous exigeons pour tous la reconnaissance de l'expression légitime de la démarche critique du marxisme, la possibilité d'affirmer un point de vue matérialiste dans les sciences.

C'est parce que nous sommes pluralistes que nous voulons une école résolument ouverte sur le travail, sur le réel, une école qui transmettra le savoir en favorisant toutes les formes d'accès à la connaissance, en enrichissant la formation générale, les acquis du savoir-faire, de l'expérience, de la culture sociale.

Oui, nous sommes bien loin de Sélestat et de ces jeunes giscardiens.

M. Jean-Claude Gaudin. Ils sont très bien, ces jeunes giscardiens !

Mme Colette Privat. C'est que nous opposons à cette vision étroite et dérisoire une conception qui, pour citer le philosophe interdit ou dénaturé par vos manuels, porte en elle « la jeunesse du monde ». (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Héraud.

M. Robert Héraud. Monsieur le ministre, la loi du 12 juillet 1980, relative aux formations professionnelles alternées, ouvre de larges perspectives pour une meilleure éducation des jeunes Français, mais elle ne me semble pas constituer encore un assez grand pas dans la bonne direction.

Cette loi a le mérite de rassembler en un tout cohérent diverses expériences parcelaires entreprises sur le terrain. Elle fournit aussi un cadre juridique légal à la réalisation de séquences éducatives en entreprise. Enfin, elle s'efforce de mettre sur pied un mode de financement permanent, étant bien entendu que les dispositions financières contenues dans cette loi n'entreront en vigueur qu'en 1982.

Dès lors, pour 1981, je m'interroge, et je vous interroge également : l'année prochaine, les moyens dont disposera l'éducation concertée entre le monde professionnel et l'école seront-ils vraiment suffisants ?

Quelles dispositions, encore plus incitatives, envisagez-vous de prendre pour favoriser les échanges de caractère pédagogique entre le système éducatif traditionnel, qui a eu trop longtemps tendance à vivre replié sur lui-même, et les entreprises qui, faute de moyens ou de courage, ne se montrent pas assez souvent accueillantes à l'égard des jeunes de la recherche de leur premier emploi ?

Chaque année, 300 000 à 400 000 jeunes quittent l'institution scolaire sans véritable qualification. Bon nombre d'entre eux, quelque temps plus tard, se retrouvent à l'A.N.P.E. Lorsqu'ils se présentent à la porte d'une entreprise, ils s'entendent répon-

dre : « Vous n'avez pas encore la formation suffisante, il n'est pas possible de vous engager », ou encore : « Vous manquez d'expérience ».

Nous aimerions connaître votre avis sur le bilan réel de la nouvelle logique éducative qui, du certificat d'aptitude professionnelle au diplôme universitaire de technologie, devrait faire œuvrer, la main dans la main, si je puis dire, écoles et entreprises ?

Selon les informations dont nous disposons, 50 000 jeunes seulement bénéficieraient l'année prochaine de l'éducation concertée. Ce résultat paraît encore insuffisant en comparaison du nombre des jeunes qui se présentent sur le marché du travail et des besoins exprimés.

Comment concevez-vous les prochaines étapes à organiser pour assurer la progression plus rapide d'une véritable formation en alternance ? Les pactes pour l'emploi, mis en place par le Gouvernement, témoignent de l'intérêt qu'attachent les pouvoirs publics à cette formation.

Je me réjouis que l'Etat, les partenaires sociaux, certains syndicats, beaucoup d'enseignants, les parents et les jeunes eux-mêmes soient en mesure de se retrouver pour conduire ensemble une action concrète dans le sens du mieux-être général.

Il reste diverses barrières à franchir, certains obstacles à vaincre, notamment de caractère psychologique ou financier ; des méfiances ou des préjugés doivent être surmontés, sans oublier que des rémunérations ou des compensations financières sont à prévoir, car les barrières psychologiques tomberont d'elles-mêmes, à la longue mais il restera encore des problèmes financiers à résoudre.

En effet, il s'agit là d'une politique ambitieuse qui exige des moyens. Mais ne peuvent-ils faire figure d'investissements à long terme, et la collectivité n'y trouvera-t-elle pas son compte finalement ? A mon avis, le jeu vaut bien la chandelle.

Qui d'entre vous, mes chers collègues, n'a pas reçu de ces jeunes qui ne se sentent pas à leur aise sur les bancs d'école à partir d'un certain âge ? Compte tenu de leurs capacités et de leurs ambitions personnelles, ils ont hâte de découvrir ce qu'ils appellent « la vraie vie », la vie de responsabilité ? Ce point me paraît capital et mérite un effort tout particulier.

Les entreprises devraient pouvoir offrir des contrats de formation en alternance, c'est-à-dire à la fois des contrats de travail, avec l'assurance d'une rémunération, et des possibilités de retour ultérieur, pour une durée déterminée, dans des centres de formation extérieurs à leur entreprise.

Combien de professionnels, connaissant parfaitement leur métier, aimant leur travail, deviendraient d'excellents appuis pédagogiques ! Ils sauraient très bien transmettre leur amour du métier et la satisfaction de la tâche bien faite. Ils parviendraient aussi à faire découvrir aux jeunes tout ce qui démontre qu'un métier peut être aussi un art. Il faut abolir divers cloisonnements qui existent encore.

Nombreux sont, j'en suis également certain, les chefs d'entreprise qui seraient disposés à se montrer compréhensifs envers des salariés en formation alternée ou des stagiaires, encore insuffisamment opérationnels, bien sûr.

Il faudrait donc, monsieur le ministre, leur proposer des aides publiques ou des indemnités forfaitaires pour les inciter à prendre part à l'effort éducatif national.

Il est des parents qui se montrent encore réticents à l'égard des séquences éducatives en entreprise. Dans ce domaine, un effort s'impose, et d'abord un effort d'information qu'il convient d'entreprendre le plus vite possible.

Quel prix le Gouvernement est-il prêt à payer pour l'accomplissement de ces efforts, à mes yeux prioritaires ? Au fond, monsieur le ministre, j'aimerais connaître quelle importance attache le Gouvernement à une meilleure adéquation entre la formation initiale et le marché du travail, car cette meilleure adéquation est l'une des clefs, peut-être la plus essentielle, pour résoudre la crise de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, parler de la formation des maîtres, lors de la discussion du projet de budget de l'éducation, ce n'est pas faire preuve d'un esprit corporatiste, défendre les intérêts d'une catégorie socio-professionnelle, au contraire. C'est tenir compte de l'intérêt des enfants : il n'y aura jamais de bons élèves sans bons maîtres, bien formés.

Vous aviez déclaré, lors de la présentation de votre projet de budget pour 1980, que vous préféreriez un bon professeur encadrant vingt-sept élèves à un professeur moins bons, ou moins bien formé, face à vingt-quatre élèves. Malheureusement, le projet que vous nous présentez cette année ne permet ni d'envisager des classes de vingt-quatre ou même de vingt-sept élèves, ni d'assurer une formation correcte à nos enseignants.

Nous entendons un double langage : d'un côté, le Gouvernement et le Président de la République nous expliquent que notre seule matière première est l'intelligence et qu'il faut développer l'éducation afin d'être prêts à répondre aux paris du troisième millénaire. De l'autre, nous constatons que la part du budget de l'éducation dans le budget de la nation diminue.

C'est oublier que l'étude scientifique sur la « croissance française » démontre que le progrès scientifique, dont découlent les progrès techniques, est lié aux efforts consentis en faveur de l'éducation.

La formation de nos enseignants est vraiment le « laissé pour compte » de ce projet de budget. Je pense d'abord au recrutement. Si le nombre des places mises aux concours du C. A. P. E. S. et de l'agrégation reste équivalent à celui de l'an dernier — mais il avait tellement diminué les années antérieures que l'on ne pouvait le réduire encore — les centres de formation continuent, suivant un rythme régulier, à perdre des places : 150 pour les élèves P. E. G. C., 75 dans les E. N. S. et 370 pour les I. P. E. S. Vous continuez à appliquer votre décision de 1973 de mettre en extinction ces instituts : elle se solde par une perte totale de 4 320 postes en quatre ans.

Quelle sera votre politique du recrutement pour les années prochaines ? Organisera-t-on des concours fictifs, les épreuves étant maintenues mais pour quelques places seulement ? Ou se dirige-t-on vers l'organisation d'une série de concours exclusivement internes, l'auxiliaariat devenant dans ce cas la voie normale d'accès à l'enseignement ?

Ce choix serait le plus mauvais car l'auxiliaariat, qui ne doit être qu'un expédient, serait officialisé dans un rôle de pré-recrutement et le Gouvernement officialiserait ainsi une volonté de perpétuer des situations humaines particulièrement pénibles.

Vous tirez argument de la baisse démographique pour justifier le nombre insuffisant des créations d'emplois : c'est cacher une réalité caractérisée par la persistance d'un taux trop élevé de classes surchargées.

La volonté du Gouvernement de ne pas recruter des maîtres selon le schéma traditionnel se marque par le faible nombre des places mises aux concours de recrutement des professeurs mais aussi par une diminution du nombre des places dans les centres de formation de P. E. G. C. et dans les écoles normales d'instituteurs. Pour ces dernières, vous allez encore plus loin, transformant des postes d'animateurs d'école normale en postes de documentalistes ! Une aberration de plus. Evidemment, le Gouvernement n'en est pas à une près. Pourtant, selon vous-même, la formation des enseignants est la clef de tout progrès de notre système éducatif.

D'ailleurs, n'est-elle pas curieuse cette différence qui sépare le discours et la réalité inscrite dans le projet de budget ? Le Gouvernement reconnaît qu'une véritable formation continue pour les professeurs des lycées et collèges est nécessaire pour deux raisons essentielles : l'insuffisante formation initiale d'un grand nombre de maîtres recrutés lors du bond démographique des années 1960 et les problèmes pédagogiques nouveaux auxquels ils sont confrontés depuis la réforme Haby.

Pourtant, à la lecture du projet de budget, nous constatons qu'excepté les stages ponctuels répondant aux besoins les plus urgents, aucune formation continue n'est prévue pour les professeurs de l'enseignement public. Force nous est de constater que « le second souffle » annoncé par M. Barre pour la formation continue est réservé aux maîtres de l'enseignement privé qui bénéficient d'un crédit de 38 millions 500 000 francs. La comparaison de ce montant avec le crédit ouvert pour les universités qui recycleront les instituteurs est significative du choix du Gouvernement : 12 millions de francs, soit trois fois moins.

Les crédits pour l'enseignement privé, objet de votre sollicitude, augmentent de 22 p. 100 par rapport à 1980. Alors, je vous répète la question que je vous ai posée en commission : pouvez-vous nous préciser clairement si, à court ou à moyen terme, vous envisagez oui ou non la dualité du système éducatif en France avec, à parité, un secteur privé...

M. Louis Mexandeau. Payé par l'Etat !

M. Bernard Derosier. ... et un secteur public ?

M. Jean-Claude Gaudin. Il est scandaleux de dire cela !

M. Louis Mexandeau. Ce qui est scandaleux, c'est de le faire ! Et dire que M. Giscard d'Estaing ose encore parler de Jules Ferry ! Qu'il se taise au moins !

M. Jean-Claude Gaudin. Continuez, monsieur Mexandeau. Vous nous ferez gagner les élections !

M. le président. Monsieur Derosier, veuillez poursuivre.

M. Bernard Derosier. Merci, monsieur le président.

M. le président. Et concluez, je vous en prie.

M. Bernard Derosier. Ainsi, la formation continue des enseignants, en dépit de très nombreux discours ministériels sur le sujet, demeure à l'état de parent très pauvre.

Pourtant, la formation continue est un droit pour tous les travailleurs et les enseignants en demandant l'application effective. C'est au Gouvernement de prendre toutes les mesures pour sa mise en œuvre.

Mais il ne faut pas se tromper : nous avons affaire à un plan concerté et voulu pour porter atteinte au système éducatif mis en place par la III^e République, à cette éducation qui n'est plus, sous M. Giscard d'Estaing, nationale.

Pour nous, un meilleur service de l'éducation nationale doit s'appuyer d'abord sur la formation continue des enseignants. En effet, ce sont les enseignants actuels qui constitueront pour l'essentiel l'encadrement éducatif de toute la génération à venir. La recherche éducative, au sens le plus large, devra donc être développée, et l'innovation diffusée à l'intention des enseignants. La rénovation passe aussi par une refonte complète de la formation initiale qui servira de fondement à une revalorisation matérielle et morale d'une fonction aujourd'hui injustement décriée.

C'est pourquoi nous proposons un programme précis avec quatre points essentiels : une formation de haut niveau pour tous à l'université, dans des centres universitaires de formation des enseignants ; l'institution d'un corps unique pour les enseignants ; la reconnaissance du droit effectif à la formation continue pour tous, avec du temps pris sur le temps de travail ; et la revalorisation des rémunérations, sans distinction des cycles scolaires.

Malheureusement, ni le budget de misère que vous nous proposez ni l'annonce de la mise en place d'une mission chargée de coordonner la mise en œuvre d'un plan de cinq ans de formation compensatoire ne donneront à nos enfants une école digne de ce nom.

Ne serait-ce que pour ces raisons, monsieur le ministre, le groupe socialiste rejettera votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes).

M. le président. La parole est à M. Tassy.

M. Marcel Tassy. Le Président de la République, et vous-même, monsieur le ministre, ne manquez jamais une occasion de discourir sur la nécessaire qualité de l'école. Mais votre politique budgétaire dément catégoriquement vos affirmations.

La partie de votre projet de budget consacrée aux postes des personnels de l'éducation nationale en est une parfaite illustration. Dans le discours muselé que vous avez prononcé, cet été à Sélestat devant quelques jeunes giscardiens, vous avez voulu tourner en dérision « le déferlement de revendications catégorielles, d'exigences sans cesse accrues de moyens sans cesse plus importants ».

On ne saurait dire que vous faites preuve d'une grande originalité ! La hauteur de vos propos n'a d'égale que celle du Premier ministre traitant de « nantis » les personnels de la fonction publique. Vous pouvez ensuite vous répandre dans la presse en hommages à leur égard pour la façon dont ils accomplissent leur métier : ils ne vous croient plus et ils ont bien raison !

Les multiples discussions que nous avons eues avec les représentants des différentes catégories de personnel confirment en tous points notre analyse : pour les personnels, votre budget de 1981 signifie le renforcement de l'austérité, et le refus de revaloriser leurs fonctions pour tenir compte des évolutions réelles de leurs conditions de vie.

Tel qu'il est, votre projet ne permet aucune amélioration des conditions d'accueil et de formation des élèves, ni aucune amélioration des conditions de la formation initiale et permanente des maîtres, dont vous parlez beaucoup ces temps-ci.

Ne disposant que de quelques minutes pour faire le tour des coups que vous entendez porter à chacune des catégories de personnels, je ne pourrai pas traiter de tout, on le comprendra.

Cependant je ne saurais passer sous silence un phénomène qui prend l'allure d'un véritable scandale pour les personnels administratifs de service et de santé : l'aggravation des conditions d'accueil, de fonctionnement et de sécurité dans les établissements scolaires n'est plus à démontrer. Elle se traduit parallèlement par une dégradation plus accentuée des conditions de travail des personnels en place.

Eh bien, pour vous, il y a encore trop d'emplois dans ce secteur puisque vous en êtes à supprimer près de 50 postes d'ouvriers, et plus de 300 postes administratifs ! Et vous ne créez que 11 postes de personnels de laboratoire alors que l'inspection générale elle-même évalue les besoins à 2 000 créations de postes.

Quant aux personnels de surveillance vous continuez la ponction que vous opérez depuis au moins six ans : encore plus de 600 postes supprimés dans ce projet de budget, soit une perte de 2 400 en deux ans, plus de 4 000 en six ans.

Vous vous êtes attaché à présenter votre budget avec une augmentation des effectifs budgétaires par rapport à 1980 pour faire croire à un solde positif de créations d'emplois.

M. Louis Mexandeau. C'est faux ! Moins 7 000 emplois !

M. Marcel Tassy. Bien sûr c'est un tour de passe-passe, peut-être habile, mais qui ne résiste pas à l'examen des faits.

En réalité, en matière d'emploi, vous appliquez la même politique de redéploiement dans l'austérité que le Gouvernement conduit dans tous les secteurs de la vie du pays et elle se traduit par plusieurs centaines de suppressions de postes.

Vous avez osé déclarer, lors de la dernière rentrée, que vous êtes favorable à la résorption de l'auxiliaire. Certes, les luttes des enseignants, au cours de l'année scolaire 1979-1980, vous ont contraint à prévoir la titularisation de 1 800 maîtres auxiliaires du second degré long : mais les créations de postes nécessaires se font au détriment des agrégés, des certifiés, des sur-euillants, et aucune mesure d'envergure n'apparaît plus dans le projet de budget pour 1981 afin de poursuivre un plan de titularisation.

Pis, vous supprimez tous les crédits pour les maîtres, auxiliaires dits « en surnombre », expression révélatrice, soit 3 900 emplois — 3 600 avaient déjà été supprimés avec le budget de 1979. Plutôt que de résorption par titularisation, c'est d'orientation vers les A. N. P. E. qu'il faut parler. Les quelque 530 créations de postes pour l'enseignement long apparaissent comme un recul considérable eu égard aux besoins.

Vous prétendez que la formation des enseignants constitue un axe prioritaire de votre action, mais vous supprimez des postes dans les écoles normales d'instituteurs ; vous supprimez 370 places aux I. P. E. S., 150 places d'élèves P. E. G. C., 100 emplois de P. E. G. C. stagiaires et 75 places dans les E. N. S.

Dans l'enseignement technique, autre secteur dont vous parlez beaucoup ces temps-ci, de concert avec le C. N. P. F. d'ailleurs, pour la première fois, les suppressions de postes de professeurs du technique approchent le nombre de 200.

Néanmoins, c'est sans doute dans l'enseignement maternel et primaire que votre politique de redéploiement s'exprime avec le plus d'éclat. A l'évidence, la titularisation de 3 000 instituteurs remplaçants est à mettre au compte des luttes des personnels. Mais elle ne se traduit pas par des moyens nouveaux pour améliorer l'accueil des enfants. Ce secteur enregistre même un nouveau déficit de 340 postes, sans compter 400 suppressions d'emplois d'instituteurs remplaçants.

Tout porte à croire qu'à la prochaine rentrée, la valse des fermetures de classes se poursuivra de plus belle si l'on veut laisser faire.

Il en va de même au niveau des collèges, où le jeu subtil des créations et des suppressions ne permet aucune amélioration. Votre politique systématique de redéploiement va même jusqu'à récupérer plus de 300 postes d'instituteurs, mis à la disposition de divers organismes post et pré-scolaires, ce qui leur porte un grave coup.

Je ne doute pas qu'une fois encore vous allez brandir l'argument de la baisse démographique pour justifier votre politique budgétaire en direction des personnels. Cet argument, nous le récusons : cette baisse démographique n'est qu'un prétexte pour imposer de nouvelles restrictions budgétaires.

La qualité de l'école, l'égalité des chances passent, notamment, par l'abaissement des effectifs des classes, non par la suppression massive de ces dernières, par le développement de nombreuses disciplines aujourd'hui menacées, par l'aide aux élèves les plus défavorisés et les plus en difficulté, par une rénovation profonde des contenus et des méthodes d'enseignement, par une ouverture de l'école à toutes les réalités de la vie contemporaine.

Cela suppose un grand développement de la formation initiale et continue des maîtres par l'amélioration de leurs conditions de travail. Ce sont donc des milliers de postes qu'il faudrait créer.

Nous ne comptons pas sur votre bonne volonté pour aller dans ce sens. L'expérience montre que, seule, la lutte peut vous contraindre à prendre en compte les besoins qu'expriment les enseignants, les parents et les jeunes. C'est donc avec eux, contre votre politique et pour de profonds changements que nous continuerons à développer l'action. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Le projet de budget de l'éducation n'apporte au personnel enseignant aucune réponse satisfaisante à ses revendications légitimes : la revalorisation du métier, l'amélioration des conditions de travail, la sécurité de l'emploi.

Ces revendications n'ont rien de corporatiste ni d'égoïste ; elles manifestent le simple souci d'être à la hauteur de la tâche, à la fois passionnante et difficile, qui consiste à instruire et à former les hommes de demain. Un pays civilisé, un pays de haute culture comme la France devrait s'honorer de valoriser au maximum la condition des enseignants en leur donnant les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission noble et irremplaçable.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Jean Laurain. Il n'y a pas d'économie à faire sur le service public de l'éducation.

M. Gilbert Faure. Parfait !

M. Jean Laurain. Pour les personnels enseignants, l'année 1981 sera encore placée sous le signe de l'austérité qui veut que l'évolution des rémunérations n'excède pas celle des prix. C'est-à-dire qu'il y aura, comme en 1979 et 1980, baisse du pouvoir d'achat.

Aucune revalorisation indiciaire n'est inscrite pour quelque catégorie d'enseignants que ce soit, instituteurs ou personnels du second degré.

S'il est vrai que la rénovation de la formation des instituteurs doit s'accompagner d'un aménagement de la carrière à partir de la rentrée 1982, en revanche le risque est grand, ainsi que le souligne le rapporteur de la commission des affaires culturelles, de créer au sein même du corps des instituteurs deux catégories dont l'une, la plus importante parce qu'elle n'a pas reçu la nouvelle formation, se trouverait dévalorisée.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail qui a pour objet la qualité de l'enseignement et non la commodité des enseignants, elle est fonction des effectifs d'élèves par classe et, par conséquent, du nombre des emplois pour les effectifs donnés.

S'il est vrai que sur l'ensemble des classes on s'approche de l'optimum pédagogique de vingt-cinq élèves, cela ne constitue encore qu'une moyenne qui cache des disparités considérables. C'est ainsi que, dans le second degré, de nombreuses classes de seconde et, phénomène nouveau, de nombreuses classes de sixième comptent encore plus de trente élèves.

Il faudrait précisément profiter, si l'on peut dire, de cette pause démographique, d'ailleurs provisoire, pour améliorer la qualité de l'enseignement. Mais, au lieu de créer des postes, on en supprime et on camoufle l'opération sous le nom de « redéploiement » en appelant création ce qui n'est que régularisation d'emplois existants.

C'est ainsi qu'au lieu d'un solde positif de 1972 créations budgétaires, on a, en réalité, 2 109 suppressions.

J'aborde le problème de la sécurité de l'emploi pour une catégorie de personnel dont le nombre et la précarité de la situation constituent le scandale permanent du système éducatif français, je veux parler des maîtres auxiliaires. La situation de ces professeurs au rabais, taillables et corvéables à merci, continue de se dégrader. Véritables intérimaires de l'éducation que l'on peut déplacer à volonté d'un bout à l'autre de l'académie, ils vivent continuellement dans l'attente d'une nomination à un poste vacant, voire d'un remplacement de quelques jours, attente souvent vaine puisque chaque année entre 2 000 et 5 000 d'entre eux sont licenciés.

A la rentrée de 1980, malgré les engagements ministériels, 5 300 étaient au chômage, soit 24 p. 100 des effectifs en poste l'an passé. Dans la seule académie de Nancy-Metz, plus de 400, dont certains avaient une ancienneté de cinq ans et plus, n'ont pas retrouvé leur emploi.

Par ailleurs, le nombre d'auxiliaires nommés à temps partiel a augmenté et les conditions d'emploi semblent se dégrader : services sur plusieurs établissements, enseignement hors de la discipline et même simple service de surveillance.

Où est le plan de résorption de l'auxiliaariat auquel vous vous étiez engagé, monsieur le ministre ? Où est le corps de titulaires remplaçants que vous deviez créer ? Nous assistons, au contraire, à une véritable installation dans le provisoire : le nombre de postes occupés par les auxiliaires s'élève, pour les postes de lycée, à 12 028, pour les postes de collège à 4 829, pour les lycées d'enseignement professionnel à 14 443, ce qui représente, au total, 31 300 postes, soit 11 p. 100 des postes d'enseignants du second degré. Certes, 4 500 environ ont été titularisés par des moyens divers en 1979-1980, mais, dans le même temps, 2 300 ont été recrutés. C'est dire qu'au rythme actuel, le rapporteur spécial de la commission des finances le souligne d'ailleurs, il faudra quinze ans pour régulariser la situation.

Une solution de bon sens permettrait de résorber rapidement l'auxiliaariat, mais elle se heurterait évidemment au plan d'austérité imposé à l'éducation par le Gouvernement. Elle serait d'augmenter sensiblement le nombre de places mises aux concours de recrutement — C. A. P. E. S. et agrégation.

Or ce nombre ne cesse de diminuer. Je cite quelques chiffres officiels provenant d'un document du ministère de l'éducation de juin 1980 : de 1979 à 1980, dans les disciplines les plus « importantes », il est passé pour l'agrégation en lettres modernes de 255 à 61, en histoire de 226 à 52, en mathématiques de 320 à 82, en physique de 120 à 68 et, pour le C. A. P. E. S., de 1 063 à 100 places en lettres modernes, de 635 à 103 en histoire et géographie, de 1 400 à 170 en mathématiques, de 505 à 131 en physique.

M. Louis Mexandeau. Pour M. Beullac, la République n'a plus besoin de professeurs !

M. Jean Laurain. Voilà !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Laurain.

M. Jean Laurain. Je conclus, monsieur le président.

Ce que j'ai appelé l'année dernière « le malthusianisme du recrutement » est réellement la cause profonde de l'insécurité de l'emploi pour les maîtres auxiliaires. Mais une plus grande ouverture des concours de recrutement a, évidemment, une incidence financière car elle implique la titularisation, la revalorisation indiciaire et la création de postes. C'est là que le bât blesse, et c'est toujours le même problème : là où il faudrait investir massivement parce que l'avenir à long terme de notre jeunesse et, par conséquent, celui de la France est en jeu, vous appliquez à court terme, année après année, vos petits calculs purement financiers. Le résultat en est le projet de budget de l'éducation pour 1981, sans ambition : juste ce qu'il faut pour être voté par une majorité docile.

Quant à nous, socialistes, nous ne pouvons l'accepter, car nous avons une idée plus haute et plus exigeante du service public de l'éducation et de ceux qui lui consacrent leur vie. Le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux enseignants c'est de leur donner les moyens réels d'exercer le plus beau métier au service de la nation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en cette année 1980, proclamée officiellement « année du patrimoine », le groupe communiste, avec les parents, les enseignants, les personnels et les élèves dénonce la grande misère et le délabrement des lycées et collèges de France.

Les établissements sont en nombre insuffisant pour garantir l'accueil des élèves.

La commission des finances, dans l'annexe n° 19 de son rapport pourtant favorable au Gouvernement, est contrainte de noter que, de 1970 à 1980, le nombre de places dans le cycle long a augmenté de 135 000 alors que les effectifs ont progressé de 230 000 élèves. Un déficit d'environ 100 000 places au regard des normes officielles — qui ne sont pourtant pas les nôtres — s'est donc accumulé.

En fait, le retard est bien plus grave. Ainsi, des constructions nouvelles, comme le troisième lycée de Pau, sont réclamées en vain depuis des années. Des milliers d'enfants, habitant en zone rurale, sont contraints à de longs déplacements faite de lycée à proximité de leur domicile. Selon une étude récente, les distances parcourues sont généralement importantes : plus de 25 kilomètres pour 50 p. 100 des élèves, de 50 à 75 kilomètres pour 14 p. 100 et plus de 100 kilomètres pour 10 p. 100.

Le même retard est constaté pour la construction des collèges, malgré l'état de délabrement de beaucoup de ceux qui existent. Selon les estimations les plus faibles, 80 000 élèves sont accueillis dans des classes vétustes construites en dur. Les classes mobiles, dont un tiers est vétuste, représentent plus d'un demi-million de places. De nombreux établissements du second degré — 350 — sont composés en quasi totalité de bâtiments démontables.

Cette dégradation du patrimoine immobilier est d'autant plus rapide que le manque de surveillants entraîne la multiplication des déprédations, tandis que les travaux indispensables d'entretien ne sont pas effectués à temps en raison de l'insuffisance des crédits et de la réduction des personnels de service.

Faut-il, monsieur le ministre, vous rappeler l'état lamentable dans lequel se trouve le lycée Duboda, à Nîmes ? Ou bien encore les risques d'accidents qui découlent de la dispersion des bâtiments du collège de Vergèze dans ma circonscription ? La décrépitude de celui de Sommières ? La nécessité de reconstruire les collèges de Brignon et de Quissac ? L'insécurité des classes mobiles d'Aramon ? Les promesses non tenues à l'égard de M. le maire de Beaucaire pour la construction en dur du collège Elsa-Triolet ? L'urgence de la construction du lycée d'enseignement professionnel Gaston-Darbois, à Nîmes ? La sécurité est désormais loin d'être assurée dans de nombreux établissements. Elle l'est d'autant moins que les surveillants sont en nombre insuffisant.

Ainsi, dans l'académie d'Amiens, il n'y a que 21 surveillants pour 27 lycées. Au lycée Apollinaire de Thiais, il y avait 6 surveillants pour 1 460 élèves en 1978-1979. Ils ne se n' plus aujourd'hui que 3 pour 1 550 élèves.

Les conséquences de cette situation sont parfois dramatiques, ainsi qu'en témoigne le récent décès accidentel d'une fillette au lycée Arago, à Paris, qui ne comptait qu'un seul surveillant pour les 400 élèves du premier cycle.

Loin d'y porter remède, votre projet de budget pour 1981 s'inscrit tout entier dans le cadre de la politique d'austérité du Gouvernement.

Comme le note le rapport de la commission des finances, la diminution des crédits se poursuit dans le premier cycle, le retard ne sera pas comblé dans le second cycle long, les crédits sont de nouveau en régression pour les internats et les crédits destinés à l'entretien et à la maintenance du patrimoine ne permettront pas de faire face aux besoins.

Pour vous justifier, vous prétendez que, pour la construction, l'essentiel de l'effort a été accompli dans le passé et que la baisse de la natalité n'exige pas le maintien d'un important budget d'équipement. C'est ne pas tenir compte de l'ampleur des besoins dont je viens de faire état.

A la vérité, vous vous efforcez de transférer de nouvelles charges au compte des collectivités locales et des familles. C'est le sens du décret n° 80-402 du 5 juin 1980, par exemple, qui fixe « les modalités de financement des collèges de l'enseignement public appartenant aux collectivités locales ».

Ce décret, qui permet à l'Etat de se dessaisir de la maîtrise d'œuvre des constructions de collèges en même temps que de réduire sa participation financière, va aggraver la situation de sous-scolarisation des zones rurales et accentuer le processus de désertification de certaines régions. C'est bien un texte conforme à la politique dite de « redéploiement » industriel et de casse de l'économie française.

En ce qui concerne les personnels de service et d'entretien, vos propositions budgétaires vont encore accentuer les graves insuffisances actuelles.

La réduction du nombre de ces personnels et l'insuffisance des crédits d'entretien ont des conséquences désastreuses : des réparations, parfois élémentaires, ne peuvent être effectuées tandis que le matériel ne peut être renouvelé faute de moyens. Dans le Gard, en 1977, on comptait 791 agents et ouvriers pour 56 établissements. En 1980, ils ne sont que 792, un de plus pour 61 établissements.

Votre budget pour 1981 va encore accroître la charge de travail pour ces personnels, avec de graves conséquences pour l'accueil et la qualité de l'enseignement.

Dans le même temps, pour l'internat et la demi-pension, la participation des familles à la rémunération des personnels ouvriers, des personnels de service et des soignants, augmentera de 19,37 p. 100.

Dans tous les domaines votre budget, monsieur le ministre, sera un budget de misère et de régression et seules les luttes des différentes catégories sociales concernées vous contraindront à tenir compte des besoins. Les élus communistes seront à leurs côtés, avec la volonté d'arracher tout ce qui peut être gagné. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Berest.

M. Eugène Berest. Monsieur le ministre, vous avez récemment annoncé que l'un des axes prioritaires de votre action pour l'année à venir serait le rôle et la place des parents d'élèves dans l'institution scolaire et leurs relations avec les enseignants.

C'est parce que j'ai enseigné pendant trente-deux ans et formé des enseignants pendant vingt-cinq de ces trente-deux années que je vous félicite de cette intention. La participation des parents est, de toute évidence, insuffisante. Les causes en sont multiples, et je n'exclus pas celles qui sont dues aux parents eux-mêmes. Je ne crois pas, cependant, qu'on puisse dire que « l'école est trop souvent l'abri où les parents abandonnent leurs enfants depuis que le parvis des églises est moins fréquenté ».

Je n'ai pu résister, monsieur le ministre, au plaisir de vous citer cette formule, extraite d'un document que votre service d'information m'a fait parvenir et qui est signé d'un des noms les plus prestigieux de notre enseignement secondaire !

Il est vrai que, dans ce même document, Socrate, dont chacun sait qu'il fut condamné à boire la ciguë pour avoir corrompu la jeunesse, est appelé « la première victime des parents d'élèves ».

Je suis certain que ces formules ont été élaborées avec un grain de sel, *cum grano salis*, comme on disait dans les collèges et les lycées, du temps où on y faisait encore du latin, et où ils n'étaient pas devenus « un sous-ensemble du système éducatif ».

M. Charles Revet. Bravo !

M. Eugène Berest. Soyons donc très prudents, tout en ne la niant pas, sur cette première raison de la démission des parents. Soyons attentif à une seconde raison. Beaucoup de parents ont reçu une instruction limitée ou ont été formés dans l'univers de la parole et du livre alors que leurs enfants le sont dans celui de l'audio-visuel et de l'ordinateur qu'on utilise trop souvent pas peur de ne pas être ou paraître assez moderne, sans prudence, voire parfois sans compétence.

« L'austérité de la galaxie Gütenberg souffre parfois de l'éclat de la galaxie Marconi. » Vous vous êtes reconnu, monsieur le ministre, dans cette citation de votre discours de Belgrade, en septembre dernier, à la XXI^e conférence de l'U.N.E.S.C.O.

J'ajoute que certaines façons d'enseigner les mathématiques, certaines méthodes dans l'enseignement du français et de l'histoire, qui aboutissent parfois à ne pas les enseigner du tout, accentuent cette dangereuse séparation entre l'univers des enfants et celui des parents.

Une troisième raison indiscutable est que la présence et l'action des parents ne sont pas toujours souhaitées et sont parfois refusées.

Dans *Le Monde de l'éducation*, publication quasi-officielle, j'ai pris connaissance d'un commentaire concernant un numéro récent du bulletin de l'association française des administrateurs de l'éducation, consacré au « pouvoir dans le système éducatif ». Ce bulletin fait référence aux expériences d'un recteur, d'un inspecteur d'académie, d'un chef d'établissement et d'un professeur. L'auteur du commentaire écrit : « Parents d'élèves et élèves ne prennent pas la parole mais il ne faut voir dans ces absences ni négligence ni malveillance, puisque le dossier présenté aujourd'hui n'a valeur, assurent les éditeurs de ce bulletin, que d'introduction à des développements ultérieurs... »

J'espère, monsieur le ministre, qu'il y aura des développements ultérieurs. Mais si les lapsus sont révélateurs, les omissions ne le sont pas moins.

M. Jacques Cambolive. C'est un lecteur négatif !

M. Eugène Berest. Si l'on propose aux parents d'élèves des présences illusives, s'ils ne sont consultés que pour la forme, ils n'auront le choix qu'entre deux attitudes : ou bien abandonner leurs responsabilités — ce à quoi nous assistons trop souvent — ou bien s'associer, sous l'effet d'une pression souvent scandaleuse et souvent sans même en avoir conscience, à une action qui est cependant d'une tout autre nature que la leur et qui s'oppose totalement à ce que nous souhaitons.

M. Jean Narquin. Très bien !

M. Eugène Berest. Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour que les intentions que vous affirmez soient appliquées, pour que les parents aient leur part du pouvoir, y compris ceux qui refusent le mélange des genres et entendent agir essentiellement et uniquement en tant que parents, avec tout leur pouvoir, mais seulement leur pouvoir.

C'est à cette condition — et je ne peux mieux terminer qu'en vous citant une nouvelle fois — que « parents et enseignants sauront établir, sans s'arrêter à des divergences souvent formelles, un dialogue fructueux pour le fonctionnement serein de nos institutions scolaires et pour l'avenir de nos enfants, donc de notre pays ». (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Flosse.

M. Gaston Flosse. Je tiens tout d'abord à vous exprimer, monsieur le ministre, la gratitude des Polynésiens pour le séjour fructueux que vous avez effectué dans nos îles lointaines. Vous avez pu apprécier sur place les réussites, les réalisations qui concrétisent l'effort financier de l'Etat dans le domaine de l'éducation, mais aussi les insuffisances et les difficultés particulières auxquelles sont confrontés élèves et enseignants.

Ainsi que vous l'avez constaté, contrairement à la métropole, la Polynésie connaît non seulement une forte expansion démographique, puisque 53 p. 100 de la population a moins de vingt ans, mais aussi et surtout un phénomène de scolarisation propre à notre territoire, qui répond au désir de plus en plus affirmé de s'instruire.

A cette situation doit correspondre un effort consenti par l'Etat beaucoup plus important que celui engagé en métropole.

Vous l'avez bien compris, monsieur le ministre, après les nombreux entretiens et visites que vous avez conduits au cours de votre séjour, prouvant ainsi votre souci constant d'être, sur le terrain, à l'écoute du monde scolaire.

Permettez-moi, cependant, d'insister sur quelques problèmes particuliers qui, je crois, conditionnent l'évolution future du système éducatif propre à la Polynésie.

Je veux parler de l'énorme besoin en constructions scolaires, de la nécessité de remédier à l'échec scolaire trop important des jeunes Polynésiens et de la priorité à donner à la formation professionnelle.

La question des constructions scolaires est essentielle car c'est bien évidemment de la capacité d'accueil offerte que dépendra le nombre d'enfants scolarisés. Or, il faut le dire, malgré une tentative de rattrapage tardif depuis deux ans, les constructions marquent un retard inquiétant par rapport à la masse toujours croissante d'enfants d'âge scolaire.

L'insuffisance des équipements et de la capacité d'accueil empêche d'offrir une chance aux enfants qui mériteraient de poursuivre des études.

De la même façon, les collèges d'Etat de Huahine, de Rangiroa, de Rurutu et des archipels éloignés en général sont toujours en attente et cette situation ne peut qu'accélérer encore l'exode des familles vers Tahiti.

Enfin, il m'apparaît nécessaire que l'Etat, par voie de subvention, apporte son aide aux efforts de construction et de rénovation des bâtiments de l'enseignement privé, là où le besoin s'en fait sentir.

Remédier à l'échec scolaire est une nécessité.

Ce problème complexe est en grande partie dû au fait que les élèves sont obligés de « vivre » deux langues. Il ne peut en être autrement car c'est une obligation vitale pour nous de nous amarrer à l'ensemble français tout en préservant notre patrimoine culturel et notre langue quotidienne.

Nous pourrions, dès à présent, favoriser une pédagogie adaptée à cette nécessité tout en étant bien conscients que cette évolution vers un bilinguisme total et parfait nécessitera de nombreuses années.

Les mesures que je souhaiterais voir prendre sont des mesures de bon sens. Il serait opportun par exemple de multiplier dans le secondaire les classes de rattrapage de français. L'expérience des maîtres a, en effet, démontré que l'échec scolaire était souvent dû à la difficulté de suivre l'enseignement en français.

A cet égard, il serait nécessaire de faire une place plus grande aux Polynésiens dans le corps enseignant car ils sont mieux à même d'adapter leur enseignement aux besoins spécifiques de nos enfants.

Il conviendrait également de permettre à l'enseignement privé, indispensable chez nous, de remplir plus complètement son rôle de formation. Les directeurs d'écoles privées sont souvent détournés de leur tâche de gestion et d'administration par l'obligation qui leur est faite d'enseigner. Permettez-moi de vous rappeler le souhait des directeurs d'écoles de plus de dix classes d'être déchargés de leurs fonctions d'enseignant par la création de postes de directeur pris en charge par l'Etat.

J'en viens enfin au développement de l'enseignement technique. J'insisterai sur la nécessité de développer activement la formation professionnelle.

Nous pouvons regretter que seuls deux lycées d'enseignement professionnel à Mahina et à Faaa soient prévus dans notre territoire.

Certes, cet effort n'est pas négligeable, mais il ne comblera que partiellement le lourd déficit de ce secteur de l'éducation.

En effet, si déjà 2 300 élèves fréquentent les lycées d'enseignement professionnel et les centres d'enseignement technique adapté au développement, environ 6 000 sont attendus pour l'année 1985. C'est dire combien il est essentiel de prévoir l'accueil de ces jeunes qui souhaitent, par l'apprentissage d'un métier, entrer dans la vie active.

Cette formation doit être non seulement adaptée au type d'économie qui est le nôtre, mais aussi diversifiée selon les besoins de nos entreprises, futures créatrices d'emplois.

Comme vous l'avez vous-même déclaré, monsieur le ministre, cet effort doit être amplifié et faire, dès à présent, l'objet d'une prévision à long terme.

En outre, l'organisation statutaire a placé l'enseignement primaire public parmi les compétences territoriales alors que l'enseignement secondaire demeure un service d'Etat.

Ne serait-il pas souhaitable, par la création d'un haut conseil de l'éducation, organisme paritaire composé de responsables de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, de parents d'élèves et d'élus, d'éviter un dualisme préjudiciable aux élèves, en assurant l'harmonisation des programmes et des modes d'enseignement, et en proposant des solutions concrètes aux différents problèmes ?

La jeunesse polynésienne constitue, vous avez pu le constater, la force vive, l'atout maître de la Polynésie française.

Cette jeunesse doit pouvoir apprendre et travailler sur place, dans nos îles. C'est une nécessité absolue pour nous qui vivons si loin de la métropole, mais c'est aussi une chance pour le rayonnement de la culture et des techniques françaises dans le Pacifique.

Par l'accès généralisé à un enseignement de qualité, la Polynésie doit demeurer et devenir toujours plus la France du Pacifique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai été particulièrement sensible aux propos de M. Royer qui a souhaité des contacts plus fréquents encore entre le ministère de l'éducation et les élus du peuple.

M. Louis Mexandeau. Organisez donc un débat sur l'éducation nationale !

M. Jean-Louis Schneider. Laissez parler le ministre !

M. le ministre de l'éducation. ... Et vous savez que chaque fois que vous me le demandez, je réponds présent.

Mais je ne puis m'empêcher de penser, après avoir entendu la plupart des orateurs de l'opposition, que les contacts risquent de n'avoir aucun sens, aucune utilité, dès lors qu'un manichéisme certain tend à devenir la règle (applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République), dès lors que l'amalgame et le procès d'intention tendent à l'emporter sur l'analyse objective des faits...

M. Jean-Claude Gaudin. Et l'opposition voudrait nous donner des leçons !

M. le ministre de l'éducation. ... et sur la confrontation loyale des points de vue. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Lataillade. Exact !

M. le ministre de l'éducation. Non, vraiment, trop c'est trop !

M. Gilbert Faure. Et pas assez, ce n'est pas assez !

M. le ministre de l'éducation. Que devient le débat démocratique quand tout — je dis bien tout — est matière à critique et à dénigrement ? Que devient le débat démocratique quand tout — je dis bien tout — est prétexte à déformation et à imputation ? Si un trop grand nombre de Français se désintéressent aujourd'hui de la politique, entendue dans son sens le plus noble, c'est précisément, je le crains, parce qu'on leur inflige un tel spectacle...

M. Louis Mexandeau. C'est parce qu'on ne voit que vous !

M. Jean-Louis Schneider. Et vous, on vous entend trop, monsieur Mexandeau.

M. le ministre de l'éducation. ... et parce qu'on les écœure avec de tels procédés.

Non, vraiment, nos enfants, qui sont notre richesse commune, méritent un peu plus d'honnêteté, de lucidité et de sérieux.

M. Gaston Flosse. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Soucieux sans doute de ne pas laisser à ses partenaires communistes — ou plutôt à ses ex-partenaires — le douteux privilège de la surenchère, M. Mexandeau s'est livré à une interprétation proprement scandaleuse des propos et des actions du Président de la République.

M. Charles Miossec. Comme d'habitude !

M. le ministre de l'éducation. Si je vous ai bien compris, monsieur le député du Calvados, affirmer que notre ambition doit être celle de l'excellence, porterait gravement atteinte à l'esprit démocratique. Belle conception de la démocratie !

M. Louis Mexandeau. De l'élitisme !

M. le ministre de l'éducation. Si notre ambition ne doit pas être celle de l'excellence...

M. Louis Mexandeau. Nous voulons l'excellence pour tous les jeunes !

M. le ministre de l'éducation. ... faut-il en déduire, monsieur Mexandeau, qu'elle doit être celle de la médiocrité ? Permettez-moi de me faire une plus haute idée que vous de la démocratisation de l'enseignement et de l'égalité des chances. Je vous rappelle ce que le Président de la République déclarait le 27 octobre 1978 à l'U. N. E. S. C. O. : « L'égalité ne doit pas être un trompe-l'œil ». Solder les diplômes pour faire croire que l'objectif égalitaire est atteint ? C'est au contraire un objectif d'excellence qui doit nous guider. Porter notre jeunesse

vers les sommets de la connaissance et de l'intelligence et non vers la facilité ». (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Louis Mexandeau. Toute la jeunesse !

M. le ministre de l'éducation. Voilà qui met clairement les choses au point sur la notion d'égalité.

M. Jacques Cambolive. C'est vous qui le dites !

M. le ministre de l'éducation. Reste la notion de laïcité dont vous vous arroyez impudemment le monopole, alors que vous donnez le plus parfait exemple de son contraire, je veux dire de l'intolérance et du dogmatisme. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Eh ! bien non, monsieur Mexandeau ! Jules Ferry, son œuvre et sa mémoire ne sont pas votre propriété personnelle.

M. Louis Mexandeau. Encore moins la vôtre !

M. Jacques Cambolive. Vous les trahissez !

M. le ministre de l'éducation. Cette œuvre et cette mémoire appartiennent à la France tout entière. Reprocher à celui que les Français, par leurs votes, ont placé à la tête de l'Etat pour les représenter, d'en assurer la commémoration avec tout l'éclat et la dignité qui conviennent, cela, monsieur Mexandeau, pour reprendre votre propre expression, il faut le faire !

Quant à ce que vous retenez contre moi dans mon allocution à Sélestat, un bref commentaire s'impose. J'ai constaté que les enfants ont des aptitudes inégales. Cette affirmation vous scandalise et vous y voyez un renoncement à lutter contre l'inégalité. J'ai seulement déclaré qu'on ne peut lutter contre l'inégalité que si on prend conscience de l'existence de handicaps, qu'ils soient d'origine naturelle ou qu'ils résultent de l'environnement socio-culturel.

M. Alain Madelin. Parfait !

M. le ministre de l'éducation. Traiter les enfants comme s'ils étaient tous identiques, c'est condamner certains d'entre eux à l'échec. Seule une pédagogie différenciée, aussi adaptée que possible au cas de chacun, peut permettre de redresser les inégalités, ce qui est une mission essentielle de l'école.

M. Louis Mexandeau. Que vous ne remplissez pas !

M. le ministre de l'éducation. Cette démarche-là répond à l'esprit d'égalité. Je ne confonds pas, moi, égalité et égalitarisme. (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Deuxième remarque, j'aurais procédé à Sélestat à une critique des enseignants. C'eût été à tout le moins désobligeant pour ceux à qui je m'adressais. La vérité est tout autre, et je mesure aujourd'hui combien ce langage vous gêne. Je ne puis pourtant que le réitérer.

Critiquant le dogmatisme et l'intolérance de certains, je déclarais : « Dans une société vouée — et c'est là la source de sa fécondité — au pluralisme des pensées, la laïcité, c'est le respect de la pensée des autres ; ce n'est ni l'ignorance des diverses pensées — car neutralité ne veut pas dire abstention — ni la promotion privilégiée d'un courant de pensée. Le respect de la pensée des autres, c'est la relativisation des diverses pensées dans la modération de l'expression des idées personnelles. C'est là toute la tâche délicate mais essentielle et noble du maître. »

La vertueuse indignation que j'ai suscitée chez certains ne viendrait-elle pas de ce qu'ils ont précisément oublié le principe d'une véritable laïcité qu'ils évoquent pourtant à tort et à travers ? (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Enfin, vous m'avez accusé d'avoir attaqué les enseignants. Là encore, il faut le faire ! Car toute mon action est guidée par la défense des enseignants et la redécouverte par notre société de la noblesse de leur métier. Mais c'est justement parce que tel est mon objectif que je dois — c'est en effet mon devoir — clouer au pilori ceux d'entre eux — une minorité heureusement — qui par des actions corporatistes ou politisées jettent le discrédit sur l'ensemble du monde enseignant. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Interruptions sur les bancs des socialistes.)

M. Jack Ralite. Il faut le dire !

M. Jean-Claude Gaudin. Cela vous gêne !

M. le ministre de l'éducation. Mais revenons aux choses sérieuses et quittons les fantasmes pour retrouver la réalité.

Par l'exactitude et la précision de leur travail, vos rapporteurs me dispensent de l'analyse du budget. Ils ne me dispensent pas

pour autant de la synthèse ; celle-ci sera une réponse globale à tous les orateurs de l'opposition qui se rendront compte ainsi à quel point leurs affirmations étalent ou faussent ou excessives.

Si je voulais qualifier d'un mot le projet de budget qui est proposé à votre approbation, je dirais qu'il s'agit d'un budget de continuité. De continuité dans l'effort, de continuité dans la générosité, de continuité dans la rénovation.

De continuité dans l'effort, tout d'abord. Le budget de l'éducation, qui atteindra en 1981 101,7 milliards de francs, sera en augmentation réelle de 15,3 p. 100, ce qui représente presque 1 p. 100 de plus que la progression moyenne de l'ensemble des budgets civils.

Cet effort est d'autant plus remarquable, dans le difficile contexte économique qui est le nôtre, que la baisse démographique, impudemment mise en doute ou imprudemment sous-estimée par certains, continue d'être particulièrement sensible dans le premier degré, tandis que les effectifs du second degré, qui étaient encore en légère croissance l'an dernier, se stabilisent. Ce sont au total 70 000 élèves de moins que devrait compter, à la rentrée prochaine, l'enseignement public.

Voilà qui aurait pu autoriser, comme en Grande-Bretagne, comme en Italie, comme en Allemagne, une diminution des moyens ; pour la seconde année consécutive, le gouvernement français a choisi leur maintien, c'est-à-dire en fait — et je ne saurais trop y insister — leur renforcement.

Ce choix, qui est un choix courageux, est aussi un choix raisonné. Je l'ai dit maintes fois, je le redis aujourd'hui : cinquième puissance industrielle du monde, nous sommes un pays dépourvu d'énergie fossile et largement démuné de matières premières. Si nous voulons maintenir notre niveau de vie, un des plus élevés qui soient, et continuer le travail de rééquilibrage social que nous avons entrepris, nous devons donc puiser à pleines mains dans le seul gisement important dont nous disposons : notre intelligence et notre savoir.

La véritable richesse de la France, ce sont ses hommes et ses femmes. Or, cette richesse est directement tributaire de la formation qu'ils reçoivent et qu'ils feront fructifier. Elle est directement tributaire du système éducatif, de ce qu'il est, de ce qu'il sera.

La priorité que nous continuons et que nous continuerons d'accorder à l'école, dans le monde troublé qui nous entoure, est donc, avant toute chose, une question d'efficacité. Mais c'est aussi — et ce sera mon second thème, indissociable à vrai dire du premier — une question de générosité. Nous avons le devoir d'aider nos enfants, tous nos enfants, non seulement à réussir dans la vie, mais aussi et plus profondément encore, à réussir leur vie. C'est toute l'ambition, où se conjuguent indissolublement le souci de l'efficacité économique et celui de la justice sociale, de la loi du 11 juillet 1975.

En instaurant une pédagogie différenciée, c'est-à-dire qui prend en compte chaque élève dans toute l'étendue et dans toute la diversité de ses aptitudes, de ses goûts et de ses dons, cette loi — dont je rappellerai qu'elle s'est fixé pour principal objectif de favoriser l'égalisation des chances — a permis de mettre progressivement en place au niveau des collèges, mais aussi, d'une façon beaucoup plus large, au sein de notre enseignement tout entier, les conditions réelles, concrètes d'une véritable démocratisation.

Voilà qui ne va pas — car la démocratisation, telle que nous l'entendons, est tout le contraire de la facilité ou de l'uniformité — sans créer des charges et des obligations accrues. Ces charges, ces obligations, nous y ferons face, en 1981, avec la même détermination qu'en 1980. C'est ainsi que le budget qui est proposé à votre approbation prévoit notamment la création de 350 emplois pour l'implantation de nouveaux groupes d'aide psycho-pédagogique ainsi que 135 emplois supplémentaires pour les sections d'éducation spécialisée dont les capacités d'accueil seront accrues par l'apport de 2 400 places nouvelles. La réalisation de cette action, qui repose également sur une meilleure information des maîtres pouvant détecter et résoudre les difficultés scolaires des enfants qui leur sont confiés, se trouvera confortée par le desserrement des effectifs des classes élémentaires, desserrement auquel conduit naturellement la baisse démographique dès lors que nous avons opté, comme je l'ai souligné, pour le maintien des moyens.

Continuité dans l'effort, continuité dans la générosité : elles impliquent — je suis d'accord avec vous, monsieur Royer — l'une et l'autre, comme gage de leur réussite et de leur bien-fondé, une continuité dans la rénovation. A quoi donc servirait de consacrer aux dépenses d'éducation la quasi-totalité du produit de l'impôt sur le revenu ; à quoi donc servirait de faire opérer à nos maîtres ce que j'ai pu appeler « une véritable révolution copernicienne », si notre école, par routine ou par peur, devait rester coupée de ce monde en perpétuelle mutation, de ce monde à la fois redoutable et fascinant auquel elle est censée préparer nos jeunes ?

Une telle préoccupation conduit à deux types d'actions, très étroitement solidaires : d'une part, mieux assurer les apprentissages fondamentaux, c'est-à-dire, monsieur Lataillade, madame d'Harcourt, monsieur Bariani, la transmission des connaissances, des méthodes, des repères et des valeurs indispensables à la structuration du caractère et de l'esprit ; d'autre part, ouvrir beaucoup plus largement l'école et les enseignements qu'elle dispense sur l'environnement économique, social et culturel.

Je passerai rapidement sur le premier aspect, qui se traduit déjà pour les deux dernières années de l'enseignement élémentaire — et je vous ai fait parvenir, madame d'Harcourt, le nouveau programme des cours moyens, qui est, je pense, conforme à vos souhaits — et qui se traduira bientôt pour le second cycle de l'enseignement secondaire par un rééquilibrage des contenus, aussi bien en ce qui concerne le français et les mathématiques que pour deux disciplines aussi fondamentales que l'histoire et la géographie. Ce sont là, en effet, pour l'avenir de nos enfants, des mesures de la plus grande importance mais qui ne sont pas directement chiffrables en termes budgétaires.

Et, monsieur Bariani, madame d'Harcourt, quand le Président de la République demande que l'année 1981 soit consacrée à commémorer le souvenir de Jules Ferry, c'est en particulier parce que Jules Ferry a su rappeler aux instituteurs et à l'ensemble des enseignants de France qu'ils avaient le devoir d'éduquer les enfants, de respecter leurs croyances, de savoir leur apprendre l'amour de la patrie, de la famille, de la droiture.

M. Gilbert Faure. Ils continuent à le faire !

M. le ministre de l'éducation. C'est donc une vaste leçon de devoir civique que nous pourrions leur donner tout au long de l'année en nous rappelant Jules Ferry.

M. Louis Mexandeau. Vous êtes mal placé pour le faire !

M. le ministre de l'éducation. Cela vous gêne, monsieur Mexandeau !

M. Louis Mexandeau. Cela me choque, monsieur le ministre !

M. Gilbert Faure. Est-ce que l'on critique les instituteurs qui continuent à faire cela ?

M. Pierre Lataillade. Cela manque de classe pour un débat sur l'éducation !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation. Ces interventions sont significatives.

J'insisterai davantage sur le second aspect, c'est-à-dire sur l'ouverture au monde.

Au monde de l'économie d'abord. Comme je l'indiquais ici même l'an dernier, l'école et l'entreprise ne peuvent s'ignorer sans se nuire l'une à l'autre. Je crois nécessaire, après les interventions que j'ai entendues ce matin et cet après-midi, de rappeler une évidence : on peut être contre l'entreprise capitaliste, c'est un choix politique, mais être contre l'entreprise, c'est suicidaire. Car l'entreprise dans notre monde moderne est la cellule fondamentale de création de richesses, et tous les pays quels qu'ils soient et quel que soit leur régime cherchent à créer des entreprises. De grâce, séparons le débat politique d'un débat beaucoup plus important, grave et durable et qu'il serait suicidaire de ne pas regarder en face.

Mme Colette Privat. C'est vous qui cassez les entreprises !

M. le ministre de l'éducation. Aller contre l'entreprise, c'est vouloir aller contre la richesse de notre pays ; vouloir que l'école nie l'entreprise, c'est vouloir la régression sociale de notre pays.

La collaboration de l'école et de l'entreprise à la formation et à l'information des jeunes et de leurs maîtres est une nécessité vitale. C'est ce qui m'a conduit à développer les stages en entreprise des enseignants — j'y reviendrai tout à l'heure — mais aussi des élèves. Il est prévu de doubler en 1980-1981 les effectifs, qui se montaient à 30 000 en 1979-1980, des élèves appelés à suivre, au titre de ce que l'on nomme l'éducation concertée, des séquences éducatives en entreprise.

Puisque nous touchons ici à la formation professionnelle, j'en profiterai pour signaler au passage, outre la priorité accordée aux dotations des lycées d'enseignement professionnel dans le budget d'équipement, l'inscription de moyens supplémentaires pour le maintien de leur bourse aux élèves redoublants préparant un C. A. P. ou un B. E. P. ainsi que pour une augmentation de 50 p. 100 du montant de la prime d'équipement. Et je rappellerai, en ce qui concerne l'apprentissage, que les subventions versées aux centres de formation d'apprentis augmen-

teront de 85,1 millions de francs tandis que quinze nouveaux emplois d'inspecteurs d'apprentissage seront créés au ministère de l'éducation.

L'ouverture au monde, c'est aussi l'ouverture aux nouveaux moyens de communication, c'est-à-dire l'audiovisuel et l'informatique, dont vous savez qu'ils ont préparé la voie, l'un et l'autre, à l'avènement, auquel nous sommes en train d'assister, de la télématique.

C'est pourquoi l'équipement des lycées et des L. E. P. au titre du plan « micro-informatique » sera poursuivi ainsi que la sensibilisation des enseignants aux techniques modernes d'éducation. L'augmentation très forte des crédits réservés à la micro-informatique résultera de la création à la rentrée de 1981 de vingt-cinq emplois supplémentaires de formation et d'un accroissement sensible des crédits d'équipement en matériel, qui seront portés de 7 millions de francs en 1980 à 26 millions de francs en 1981, auxquels s'ajouteront, au même titre, 4 millions de francs sur le budget du ministère de l'industrie.

L'initiation des élèves à ces nouveaux langages, qui vont bientôt commander leur existence dans ce qu'elle aura de plus quotidien, ne doit pas nous faire oublier pour autant l'importance — capitale pour un pays comme le nôtre, condamné à exporter toujours davantage — des langues étrangères. Parallèlement aux expérimentations déjà lancées dans ce domaine, quatre-vingt-sept emplois supplémentaires d'assistants étrangers seront créés, dont vingt-cinq dans les collèges et soixante-deux dans les lycées.

Après avoir souligné le développement considérable de ces véritables relais vers le monde extérieur que constituent les centres de documentation et d'information, dont l'implantation se poursuit très activement, j'en viens enfin, pour en terminer avec ce chapitre de l'ouverture au monde, aux efforts entrepris sur le plan culturel.

Ces efforts s'orientent essentiellement dans deux directions : l'enseignement de la musique, avec la création de soixante-deux emplois supplémentaires et surtout la multiplication des chorales, mais aussi et surtout les projets d'activités éducatives et culturelles, les Pacte, dont le succès, en 1979-1980, a dépassé toutes nos espérances. Le budget de 1981 prévoit l'ouverture de 7 millions de francs destinés à leur financement, ce qui représente une augmentation de crédits de plus de 50 p. 100. J'indique à M. Fuchs que par ce développement des Pacte, c'est bien l'esprit de pluridisciplinarité, d'ouverture à la cité et d'autonomie que nous essayons de développer pour nos enfants.

Je viens d'énumérer les caractéristiques proprement pédagogiques — rééquilibrage des contenus, ouverture au monde — de la rénovation sereine et profonde dans laquelle notre système éducatif est engagé. Je pourrais ranger sous ce thème tout aussi bien la politique d'équipement, principalement axée sur la maintenance et la modernisation du patrimoine, qui est désormais la nôtre.

Je préfère en venir au tout dernier point de ce bref exposé, c'est-à-dire à ce que j'ai nommé il y a trois ans, parce qu'elle les commande toutes, la priorité des priorités — je veux parler de la formation des maîtres. Il n'y a pas, en effet, de rénovation possible de notre école sans rénovation préalable ou à tout le moins parallèle de la formation des maîtres.

Jamais, sans doute, le métier d'enseignant n'a été plus difficile, mais jamais sans doute, il n'a été plus passionnant qu'aujourd'hui. Tout récemment encore, le Président de la République a rappelé le double rôle qui revient dorénavant à l'école : « Celui de gardienne des traditions et du savoir acquis, ce qu'elle a toujours été, mais aussi, et tout à la fois, celui de moteur ou plutôt de catalyseur du changement. »

Si le maître n'a plus le monopole du savoir, s'il n'a plus le monopole de l'autorité, il s'impose et s'imposera de plus en plus comme un indispensable médiateur entre les différentes sources du savoir et l'élève, entre les diverses activités de la société et l'école.

A nous donc de lui fournir non seulement la formation initiale mais aussi la formation continue qu'il est en droit d'attendre et dont les insuffisances ou les inadaptations persistantes expliquent, pour une très large part, ce que l'on qualifie un peu trop complaisamment de « malaise ».

Je citerai pour mémoire la rénovation des écoles normales et de la formation initiale des instituteurs en trois ans, dont M. Royer a longuement parlé ce matin. Le projet de budget pour 1981 comporte, à cet égard, les crédits nécessaires — 12 millions de francs — pour couvrir le coût supplémentaire qu'entraîne l'intervention des professeurs d'universités pour la préparation au D. E. U. G. des élèves-instituteurs. Et j'appellerai plus particulièrement l'attention sur la mise en place, à laquelle je viens de procéder, d'un dispositif qui devrait conduire dans les meilleurs délais, et sur la base d'une très large concertation, à un plan de formation continue destiné aux enseignants du second degré et plus spécialement, dans un premier temps, aux enseignants de collège.

Je pense que l'ensemble de l'Assemblée, opposition comprise, ne peut qu'approuver ce plan. Mme d'Harcourt, M. Royer et M. Pinte se sont demandé si nous disposions des moyens nécessaires. Je rappelle à M. Derosier que les 15 millions de francs dont il a parlé ne représentent pas la totalité des crédits affectés à la formation continue des instituteurs, il ne s'agit que d'un supplément. En réalité, 800 millions de francs sont prévus dans le projet de budget pour la formation continue de nos enseignants.

Si vous votez mon budget, je pourrai mettre en place la première étape de ce plan de formation continue des maîtres du second degré, mais — je l'ai dit en commission — il faudra doubler dans les prochains budgets les crédits consacrés à la formation continue des enseignants du second degré.

M. Lataillade m'a demandé si une partie de cette formation aurait lieu hors du temps de présence devant les élèves. Comme l'a dit, à juste titre, M. Royer, lorsque certaines des actions ont pour but de former nos enseignants à des tâches nouvelles définies par le Parlement, exigées par l'évolution de la société, il me paraît raisonnable, normal et juste que cette formation soit dispensée pendant les heures de service.

En revanche, toute une partie de cette formation n'a pour objet que de remettre les connaissances à jour, ce qui est le devoir normal de tout cadre. Si les enseignants ne dispensent que quinze, dix-huit, vingt et une ou vingt-sept heures de cours et bénéficient de trois ou quatre mois de congés, c'est parce qu'ils doivent préparer les cours, corriger les copies et parfaire leur formation. Les syndicats d'enseignants me rappellent constamment que l'une des raisons des longues vacances et du peu d'heures de cours est précisément la nécessité de permettre une formation continue. M. Royer a d'ailleurs souligné ce matin que beaucoup d'enseignants consacraient effectivement une partie de leur temps libre à leur formation.

Nous proposerons donc, monsieur Lataillade, qu'une partie de la formation soit effectuée pendant le temps de service et une autre hors service.

Si l'on tient compte des actions diverses organisées pour améliorer la qualité de plusieurs enseignements — en particulier l'éducation musicale et l'éducation manuelle et technique, comme le demandait M. Fuchs — du développement des stages d'enseignants en entreprises et des actions plus générales visant à faciliter la liaison entre l'école et le collège, il y a là un effort cohérent, et d'une ampleur sans précédent, pour donner à nos maîtres les moyens — tous les moyens — de leur mission.

Après cette synthèse du projet de budget du ministère de l'éducation que le Gouvernement vous propose pour 1981, je voudrais aborder quelques points plus particuliers, mais importants, qui ont été évoqués par divers orateurs, mais en laissant de côté les problèmes des bourses...

M. René de Branche. C'est dommage !

M. le ministre de l'éducation. ... des maîtres auxiliaires et des constructions scolaires, puisque nous aurons l'occasion d'en parler longuement lors de l'examen des amendements.

Commençons logiquement par le primaire. Plusieurs d'entre vous ont rappelé les problèmes posés par la grille « Guichard ».

En fait, nous avons besoin d'une houssole, car une certaine d'inspecteurs d'académie ne peuvent préparer la rentrée sans disposer d'un minimum d'orientations. Et, à cet égard, quelles que soient les critiques qu'on peut lui adresser, la grille « Guichard » a le mérite d'exister.

Au demeurant, vous savez bien, puisque vous vivez comme moi sur le terrain, que cette grille est appliquée avec beaucoup de prudence. Sinon, comment pourrait-on expliquer l'existence, aujourd'hui encore, de 1 500 écoles à classe unique de huit élèves au moins. Dans plusieurs régions reculées de France, on trouve des écoles de trois ou quatre élèves, et ce sont les parents eux-mêmes qui s'inquiètent et me demandent si un effectif aussi faible ne risque pas de pénaliser les enfants. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy Hermier. Vous exagérez, monsieur le ministre !

M. Louis Mexandeau. La belle âme !

M. le ministre de l'éducation. On voit que vous n'allez pas en montagne, monsieur le député du Calvados !

M. Gilbert Faure. Je suis le représentant d'un département de montagne, et je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur le ministre.

M. Jacques Brunhes. Nous sommes au Parlement et nous avons droit à un débat sérieux !

M. le président. Mes chers collègues, M. le ministre a seul la parole.

M. le ministre de l'éducation. Quoi qu'il en soit, 1 500 écoles à classe unique de huit enfants ou moins est un chiffre qui parle de lui-même.

Cela étant, il est vrai que, comme dans tout système fondé sur des seuils, une variation relativement faible des effectifs peut entraîner des variations dans la structure d'une école.

Il est également exact que l'écart existant entre les seuils de fermeture et de réouverture est sans doute trop important. Aussi bien je n'exclus pas a priori l'idée d'une modification, et des études sont actuellement menées par mes services en vue d'un éventuel aménagement.

Monsieur Pinte, si le collège unique se heurte à quelques difficultés ce n'est pas par manque de maîtres. Au cours des dernières années, les effectifs ont été ramenés peu à peu aux environs de vingt-quatre élèves par classe, ce qui a nécessité la mise en place dans les collèges de nombreux nouveaux maîtres.

En fait, les causes des difficultés sont multiples.

Nous sommes d'abord confrontés au problème posé par l'enseignement primaire. L'un des orateurs a rappelé mon effroi de voir trop d'élèves arriver en sixième sans suffisamment maîtriser la lecture, l'écriture ou le calcul, qui sont indispensables pour pouvoir continuer. C'est la raison pour laquelle nous accomplissons un effort prioritaire dans le secteur primaire, avec notamment la rénovation de la formation initiale et de la formation continue des instituteurs. C'est en effet au niveau des principaux apprentissages que nous devons accomplir des efforts particuliers.

Les maîtres des collèges doivent aussi faire face à la très grande difficulté que constitue l'hétérogénéité des classes et la nécessité d'une pédagogie différenciée. C'est pour les y aider que je désire tant mettre l'accent sur la formation continue des maîtres, plus particulièrement ceux des collèges.

Enfin, j'ai annoncé qu'un colloque international aurait lieu au cours du premier semestre de 1981, afin que, dans une atmosphère scientifique et aussi serène que possible, nous puissions étudier l'ensemble des causes de handicaps, y compris celles qui tiennent aux conditions socioprofessionnelles et socioculturelles, et envisager les moyens d'améliorer la situation de nos enfants en difficulté.

Par ailleurs, nous sommes en train de rééquilibrer peu à peu les rapports entre les différentes matières. Par un effort continu, mais qui n'aura de sens que dans la mesure où je serai aidé par « l'aval », c'est-à-dire les universités et les grandes écoles, nous tentons de réduire la primauté excessive prise par les mathématiques dans la sélection après le baccalauréat. Les programmes qui ont été établis avec nos partenaires et qui ont reçu l'accord du conseil de l'enseignement général et technique nous permettront d'aller dans ce sens.

Je puis assurer M. Héraud que j'attache la plus grande importance à la formation professionnelle. Je crois en effet qu'il est possible de diminuer le nombre des jeunes qui sortent de l'enseignement professionnel sans avoir obtenu un diplôme, ceux qui abandonnent l'appareil éducatif dès seize ans révolus, sans avoir le courage d'aller jusqu'au bout. C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place l'éducation concertée. Et si je parle d'éducation concertée et non d'enseignement en alternance, c'est pour bien montrer que les enfants doivent rester sous le contrôle de nos enseignants, avec un statut scolaire. Les stages en entreprise ne doivent pas avoir pour objectif la production. Leur rôle doit être éducatif. Les enseignants et les professionnels, en équipe, feront découvrir à nos jeunes l'intérêt de retourner à l'école, d'étudier le français et le calcul et leur donneront de nouvelles motivations pour aller jusqu'au bout de leur formation.

Certes, 30 000 places c'est peu. Mais il faut toujours compter avec le temps. Au ministère de l'éducation, le temps est capital. Aller trop vite peut conduire à l'échec, et on en a vu des exemples dans le passé. Il faut laisser aux enseignants le temps de se former, à nos élèves celui de s'adapter à nos programmes évolués. C'est pourquoi, ayant commencé par 30 000, nous tendrons en 1981 vers 50 000, mais l'objectif qu'il reste à atteindre est de 300 000 en dix ans.

J'en terminerai sur ces problèmes particuliers d'enseignement en me tournant vers M. Flosse qui a bien voulu rappeler, et j'y ai été très sensible, que je me suis intéressé de très près au problème particulier de la Polynésie.

J'ai rencontré beaucoup de monde en Polynésie, ce qui me permet aujourd'hui, bien qu'à 20 000 kilomètres de distance on presume, de suivre les efforts qui sont faits localement et que nous sommes prêts à aider, ainsi qu'en témoigne ce projet de budget.

Je songe notamment à la poursuite de l'effort de construction entamé depuis deux ans et à la prise en compte des difficultés qui tiennent à l'apprentissage du français, étant entendu que 10

polynésien doit rester une langue du pays puisque celui-ci ne doit pas se couper de ses racines. Une réflexion a été engagée sur ce point, réflexion qui apparaissait également nécessaire pour la Réunion et pour les Antilles.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, j'appuie de toutes mes forces l'expérience des C. E. T. A. D. — les Centres d'enseignement technique adapté au développement.

Pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, nous avons engagé deux actions : nous subventionnons 120 petites écoles et nous accordons des bourses aux enfants des familles françaises résidant à l'étranger et fréquentant des établissements français. Pour 1981, j'ai décidé, malgré les contraintes générales qui pèsent sur ce budget, de faire un effort particulier. Alors que les augmentations de crédits dans le budget pour 1980 étaient de 3,9 millions de francs, elles seront, en 1981, de 6,33 millions de francs, progression qui traduit la priorité attachée à cette action.

Les rapporteurs et plusieurs orateurs se sont souciés des crédits de fonctionnement, et je ne peux nier que le niveau des subventions de fonctionnement aux lycées et collèges me pose quelques problèmes, comme ce fut d'ailleurs déjà le cas dans le budget pour 1980.

En vérité, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Plus de la moitié de la subvention de l'Etat est absorbée par les dépenses d'énergie, et, malheureusement, cette année comme l'an dernier, l'évolution du prix de l'énergie demeure aussi inquiétante qu'incertaine. C'est pourquoi le Gouvernement a tenu en sorte que des crédits complémentaires puissent être dégagés pour assurer la vie normale des établissements en 1981.

Nous avons augmenté les crédits pour 1981 de 197 millions de francs. Sera-ce suffisant ? Je ne saurais aujourd'hui l'affirmer. Aussi bien certains d'entre vous ont sans doute noté que j'ai donné instruction de préparer les budgets des établissements sur la base du prix de l'énergie au mois de novembre. Bien entendu, si cela apparaît nécessaire en raison de l'évolution du prix de l'énergie, le Gouvernement aménagera les dotations pour assurer un fonctionnement normal des lycées et collèges.

Je voudrais préciser à M. Fuchs qui s'est inquiété du mouvement des enseignants du second degré que nous ne traitons pas le mouvement du personnel par l'ordinateur seul. Les critères de choix sont de deux ordres, professionnel — ancienneté de service, ancienneté dans le poste, notation — et personnel et familial — nombre d'enfants, bonifications accordées pour favoriser les rapprochements de conjoints. Une fois que l'ordinateur a pris en compte ces critères, des corrections importantes sont introduites, manuellement si je puis dire, afin d'humaniser les propositions que l'administration fait aux organisations syndicales. Enfin, dans un dernier effort pour tenir compte des problèmes particuliers à chaque cas, on essaie de trouver la moins mauvaise solution. Ce n'est qu'ensuite que l'administration prend la décision définitive.

Cela étant, je ne suis pas sûr que les critères actuellement retenus, avec l'accord des organisations syndicales, soient les meilleurs et doivent être conservés.

D'abord, j'ai décidé que, dorénavant, le personnel serait beaucoup plus au courant des critères et des barèmes. Ceux-ci seront publiés afin que le personnel se rende mieux compte des éléments du choix et nous permette, grâce à ses observations, d'engager des négociations avec les organisations syndicales pour modifier éventuellement ces critères.

Ensuite, j'ai demandé que, désormais, l'information des personnels sur l'organisation du mouvement et sur les conditions de son déroulement soit plus complète. Des instructions viennent d'être données en ce sens aux directeurs de l'administration centrale et aux autorités déconcentrées qui seront elles-mêmes associées plus étroitement aux procédures.

Ces décisions apporteront plus de clarté dans une opération complexe pour l'opinion et pour les enseignants eux-mêmes, et introduiront plus d'équité et d'humanité dans la procédure des mutations.

M. Lataillade a évoqué les problèmes de l'orientation. Tout en mesurant les progrès qui ont été accomplis depuis dix ans dans ce domaine comme dans celui de l'information — création de l'O. N. I. S. E. P. et du C. E. R. E. Q., amélioration de la connaissance des métiers, mise au point d'un système d'orientation fondé sur le dialogue avec les familles — le Gouvernement a eu conscience des difficultés qui subsistent et de l'importance du problème.

L'organisation d'un audit national a été confiée à M. Jouvin, conseiller d'Etat, et une étude pilote concernant la région Rhône-Alpes a été demandée à M. Jean-Louis Faure. Ces deux personnalités viennent de déposer leurs rapports, qui avaient été réclamés non seulement par le ministre de l'éducation mais également par celui du travail et de la participation, ainsi que

par le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle. Inutile de dire que ces documents vous seront communiqués, car il est normal que vous en ayez connaissance. Pour l'instant, le Gouvernement étudie attentivement leur contenu, tant du point de vue qualitatif que du point de vue des coûts. Après cette étude, complexe car les propositions sont nombreuses, les trois ministres se réuniront et une concertation sera engagée avec les représentants du personnel. Pour ce qui concerne le ministère de l'éducation, des enseignants, des parents d'élèves et, si possible, des jeunes seront associés à cette réflexion. Nous serons donc amenés à reparler de tout cela, mais je voudrais indiquer dès maintenant que j'ai été très frappé, dans le rapport de M. Jouvin, par la façon dont il soulignait la qualité et le dévouement du personnel, conseillers et enseignants, qui participe à l'orientation.

Je ne peux terminer cette intervention sans parler des parents d'élèves qu'ont évoqués les rapporteurs, ainsi que MM. Gaudin et Berest.

Les parents d'élèves sont les usagers d'un service public. En ce sens, il est de la responsabilité de l'institution scolaire de les tenir informés, de leur montrer comment fonctionne ce service. Mais j'estime que l'institution scolaire ne peut s'en tenir, dans ses relations avec les parents d'élèves, à ce seul rôle d'information.

Les parents d'élèves sont aussi les adultes qui composent la société et préparent son avenir. Or, lorsque je dis qu'il est fondamental pour l'institution scolaire qu'elle s'ouvre sur la vie, j'entends par là qu'elle doit s'ouvrir sur la vie de la société, de toute la société, et en ce sens il m'apparaît primordial qu'on prenne conscience que la participation des parents d'élèves doit être un facteur d'ouverture de l'école sur l'extérieur.

Cela dit, monsieur Gaudin, j'ai conscience des difficultés de cette politique. Permettez-moi simplement de penser qu'au-delà des excès ou des outrances des uns ou des autres, la grande majorité des parents d'élèves saura répondre à mon souci et donc à votre préoccupation.

Au total, nous devons avoir tous ensemble — j'y insiste — pour notre école le souci de la qualité. C'est par ce mot que je voudrais conclure, car il me paraît le commun dénominateur auquel obéit la politique éducative dont j'ai tenté d'esquisser devant vous, à partir d'un examen d'ensemble du budget ou des réponses à plusieurs de vos questions, les principales lignes de force.

Le temps n'est plus, en effet, où les besoins quantitatifs — dont je ne prétends pas pour autant qu'ils soient définitivement satisfaits — pesaient de tout leur poids, et d'un poids particulièrement contraignant, sur les problèmes de l'éducation. Le temps n'est plus où il fallait, devant l'afflux croissant d'élèves, élargir sans cesse le recrutement des maîtres, multiplier sans cesse les constructions scolaires.

Parce que le recul démographique nous en donne enfin les moyens, parce que le double impératif d'efficacité et de générosité que j'évoquais en commençant nous en fait, quoi qu'il arrive, une ardente obligation, c'est à la qualité, désormais, que nous devons avant tout nous consacrer. Il y va de l'avenir de notre école...

M. Louis Mexandeau. Ce n'est pas ce budget qui permettra de l'assurer !

M. le ministre de l'éducation. ... dont nous nous apprêtons à fêter le centenaire. Il y va de l'avenir de nos enfants. Il y va de l'avenir même de la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Bernard Derosier. Et l'enseignement privé, monsieur le ministre ?

M. Louis Mexandeau. Vous avez escamoté les trois quarts des questions !

M. Guy Hermier. Vous n'avez pas répondu à nos questions.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous n'avez qu'à voter le budget, messieurs !

M. Guy Hermier. Vous craignez le débat, monsieur le ministre.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

M. Christian Pierret. Vous n'avez pas une conception démocratique de votre rôle, monsieur le ministre.

M. Robert Héraud. Votez donc le budget !

M. Guy Hermier. L'attitude du ministre est scandaleuse !

M. Gilbert Faure. Vous ne tenez pas ici le même langage que dans vos circonscriptions, messieurs de la majorité ; vous êtes des béni-oui-oui.

M. Antoine Gissinger. Et vous des béni-non-non !

M. Guy Hermier. L'éducation est un grand problème national. Il est inadmissible que le ministre ne réponde pas aux questions qu'on lui pose.

M. Pierre Lataillade. Dites-le : « C'est un scandale ! »

M. Guy Hermier. Est-ce ainsi que vous comprenez la démocratie ?

M. Pierre Lataillade. Est-ce ainsi que vous l'assassinez ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je répondrai simplement aux membres de l'opposition que je n'allais pas leur « faire la fleur » de répondre individuellement à leurs questions ! Mon exposé était suffisamment complet, me semble-t-il, sur les différents sujets qu'ils avaient critiqués pour constituer une réponse parfaitement claire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Hermier. Pas du tout ! Une telle attitude est scandaleuse !

M. le ministre de l'éducation. Je demande, monsieur le président, une suspension de séance d'une vingtaine de minutes.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La suspension est de droit.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures trente-cinq, sous la présidence de M. Hector Rivièrez.)

PRESIDENCE DE M. HECTOR RIVIEREZ vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons maintenant aux questions. Je rappelle que les groupes interviennent à tour de rôle par périodes de quinze minutes, questions et réponses comprises, jusqu'à épuisement de leurs questions.

Pour le groupe union pour la démocratie française, la parole est à M. Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre, le budget de l'éducation, avec celui des universités, représente 20 p. 100 du budget national. Sous la III^e République, il n'était que de 7 à 8 p. 100. Jules Ferry souhaitait l'âge d'or des 16 p. 100.

Votre action est importante mais, malgré vos efforts, la maison reste vieille, sclérosée et loin d'être en harmonie avec la société actuelle.

Ces compliments faits, j'en viens à mes questions.

D'abord, il existe à Nice des classes à double niveau. Or, on n'a pas le droit de mêler des niveaux différents dans les classes : c'est contraire à toute pédagogie, disent les spécialistes et les parents d'élèves.

Ensuite, si l'enseignement primaire a diminué de 69 900 élèves en France, ce qui a entraîné une disponibilité de maîtres, on ne comprend pas que, dans l'école Pierre-Merle à Nice, on ait attendu pour mettre un troisième enseignant alors que deux classes dépassaient trente-cinq élèves, d'où des manifestations tumultueuses.

Quel respect peuvent avoir des enfants pour leurs aînés devant de telles images ? J'ai dû, après avoir reçu une délégation de sept parents, intervenir pour aider à l'obtention d'un troisième poste. Avec plus de rapidité, ces incidents auraient pu être évités et les élèves n'auraient pas été traumatisés.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'an prochain le tronc commun s'appliquera aux classes de seconde. Qu'arrivera-t-il des classes de C dans lesquelles on met les meilleurs élèves en sciences et qui sont le réservoir des grandes écoles médicales et scientifiques ?

Monsieur le ministre, vous qui étiez élève en C au lycée Masséna quand j'étais professeur, ne craignez-vous pas d'entraîner par de telles mesures un abaissement de niveau qui serait préjudiciable à la qualité des hauts cadres de l'Etat et de l'économie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Ehrmann, sur le premier point, vous savez que le directeur des écoles distribue les moyens à l'ensemble des inspecteurs d'académie le plus correctement possible et en tenant compte des situations locales. Puis, l'inspecteur d'académie fait la répartition à l'intérieur de son département. Il peut arriver que, pour être sûr de répon-

dre aux cas les plus difficiles, il mette un peu de temps à résoudre certains problèmes que vous avez signalés. C'est par la concertation avec l'inspecteur d'académie — et vous en avez fait l'expérience, même si c'était un peu tard — qu'on arrive à résoudre les problèmes. On peut les résoudre non de Paris, mais localement.

En ce qui concerne la classe de seconde, je tiens à vous dire très clairement que, contrairement à ce que certains laissent entendre, cette seconde, qui a été adoptée par le conseil de l'enseignement général et technique, n'est absolument pas une prolongation du collège unique. C'est une seconde de détermination. Simplement, j'avais constaté qu'il était possible de retarder d'un an le moment de l'orientation et de le situer à la fin de la seconde. Nul n'ignore qu'il se posait des problèmes d'orientation quand nos enfants étaient obligés de choisir à la fin de la troisième. Puisque ce n'est pas indispensable, pourquoi le rendre obligatoire ? C'est une question de bon sens. Mais l'entrée des élèves en seconde sera aussi difficile qu'auparavant et votre inquiétude n'est pas fondée.

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Monsieur le ministre, confronté à la réalité quotidienne, amené à mesurer lors des rencontres avec les familles l'importance des bourses scolaires dans nombre de budgets familiaux, j'ai décidé d'en faire le thème de mon intervention. Je pressentais l'acuité des difficultés ; je ne pensais pourtant pas me trouver face à un budget inadapté en ce domaine à la réalité, en totale contradiction avec notre volonté d'aider les familles.

Les rapporteurs ont remarquablement mis en évidence l'absolue nécessité de réviser dès ce budget la politique de votre ministère en ce qui concerne les crédits des bourses et surtout la détermination des plafonds de ressources et la fixation des taux de la part de bourse. J'ajoute ma voix à la leur, monsieur le ministre, et je dis comme M. Royer ce matin : « Cette situation est inacceptable ».

Je souligne d'abord le côté pernicieux de la procédure qui consiste à fixer un plafond de ressources tel que l'on fait diminuer artificiellement le nombre des ayants droit. On prive ainsi des milliers de familles aux ressources modestes, d'une aide attendue, espérée, nécessaire. Que diraient-elles monsieur le ministre, si elles savaient que la somme considérable de 239 millions de francs que le Parlement leur avait destinée avec une affectation précise n'a pas été utilisée parce que leurs revenus dépassaient — de quelques centaines de francs parfois — un plafond fixé trop bas ?

Nous commettons une faute. En pénalisant les familles, nous atteignons les enfants. En dépit des sacrifices consentis, les chances pour l'enfant d'aller jusqu'au bout de sa scolarité peuvent être compromises, le libre choix des études et même de l'établissement est ainsi contrarié.

La remise en cause des bourses dans les classes de quatrième et de seconde, la disparité d'attribution du nombre de parts entre certaines catégories socio-professionnelles due pour partie à la méconnaissance des revenus réels de quelques professions sont autant de facteurs aggravants ressentis par les familles comme autant d'injustices.

Entendez notre appel, monsieur le ministre ! Modifiez les plafonds de ressources pour que les crédits soient utilisés en totalité sans être détournés de leur objet ! Augmentez de façon substantielle le montant de la part de bourse qui n'a progressé que de 8,7 p. 100 depuis le mois de septembre 1977 ! Ne repoussez pas les décisions en attendant la mise en place de la réforme des collectivités locales !

C'est à l'occasion de ce budget qu'il nous faut réagir. Confiant dans votre volonté de nous aider à mettre en place une politique de la famille au sein de laquelle chaque enfant aura la même chance, je vous demande, monsieur le ministre, de nous apporter une réponse positive.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur le député, après toutes les critiques que j'ai entendues depuis ce matin à cet égard, je peux vous indiquer qu'il est dans mes intentions de répondre à vos préoccupations. Toutefois, si vous le permettez, et parce que je suppose que plusieurs de vos collègues vont probablement me poser la même question, j'y répondrai de façon approfondie dans la discussion des amendements qui portent sur ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Schneiter.

M. Jean-Louis Schneiter. Monsieur le ministre, on a beaucoup parlé de création et de non-crédation d'emplois. Tout ce débat a prouvé que le rapport élèves-enseignants allait en s'améliorant et que, dans ce domaine-là, la politique que vous menez est bonne pour l'éducation dans notre pays.

En revanche, un phénomène — que je qualifierai de phénomène d'environnement — se produit, dans les collèges ruraux en particulier : l'augmentation quasi permanente, mais très nette cette année, du nombre des demi-pensionnaires. Or, malgré cet afflux d'enfants et d'élèves, qui passent maintenant la journée entière dans l'établissement, il ne semble pas que le nombre des agents ait été sensiblement modifié. Je pourrais vous citer plusieurs cas pris dans ma propre circonscription — et je suis sûr que nombre de mes collègues pourraient en faire autant — où les effectifs de demi-pensionnaires ont pratiquement doublé sans que ceux des agents aient été modifiés, ne serait-ce que d'une unité.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, d'indiquer à l'Assemblée votre position sur ce point.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Schneider, vous savez que l'ensemble des personnels non enseignants — administratif, technique, médico-social, ouvrier, service de laboratoire — s'élève, dans le budget, à 154 000 postes.

A la faveur du plan de nationalisation de tous les collèges et lycées municipaux, entre 1974 et 1977, 30 000 emplois de personnels non enseignants ont été créés. Si l'on constate actuellement un ralentissement dans la progression, voire un début de diminution de ces créations, c'est parce que nous avons achevé ce plan et que le nombre d'établissements scolaires est en stabilisation puisque la réalisation de nombreux établissements nouveaux correspond en fait à une modernisation.

Les emplois de personnels non enseignants sont mis à la disposition des recteurs car la situation est très variable d'un établissement à l'autre et il est très difficile d'avoir des normes précises. Je reconnais toutefois qu'il existe des anomalies et surtout des inégalités. Nous procédons actuellement à un travail de redistribution qui a pour objectif l'utilisation optimale des moyens existants. C'est à l'intérieur de ce plan, monsieur Schneider, que vous devriez prendre contact avec le recteur, lequel pourrait vous donner des éléments pour votre région.

M. le président. La parole est à M. Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le ministre, ma question concerne les dispositions du décret du 14 septembre 1956 relatives au code de l'enseignement technique.

Depuis cette époque, l'accent est mis de plus en plus sur la nécessité pour les jeunes de disposer d'une bonne formation pour une insertion plus rapide et plus efficace dans la vie active. Les statistiques prouvent, en effet, que de plus en plus les jeunes se dirigent vers une formation technique aux dépens d'une formation générale trop souvent sans débouchés. Il convient donc de leur donner les moyens et les facilités pour ce faire. Or les dispositions en vigueur ne permettent pas aux jeunes gens qui n'ont pas atteint leurs dix-sept ans au 1^{er} juillet de l'année en cours de pouvoir passer les épreuves du C. A. P. même s'ils en ont les capacités. Beaucoup souhaiteraient passer la même année, à l'issue de leur formation de deux ans, à la fois le B. E. P. et le C. A. P. indispensable dans de nombreux cas. Ils sont donc soit dans l'obligation d'entreprendre une troisième année, soit dans l'impossibilité d'obtenir ce C. A. P. Il s'agit d'élèves de plus en plus nombreux qui ne comprennent pas ou comprennent mal ces dispositions trop restrictives dans les conditions économiques actuelles. Les dépenses demandées sont d'ailleurs, en pratique, systématiquement refusées.

On objecte qu'un tel assouplissement aurait pour conséquence de présenter au C. A. P. des jeunes qui n'auraient pas une maturité suffisante. Certains chefs d'établissements consultés ne partagent pas cet avis ; ils seraient d'ailleurs tout à fait aptes à juger si le candidat a ou non les moyens de se présenter avec quelques chances de succès.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de revoir cette réglementation afin de permettre aux nombreux jeunes qui se trouvent dans cette situation de pouvoir obtenir les deux diplômes sans obligation d'une année scolaire supplémentaire : le B. E. P., garant d'une bonne formation générale, et le C. A. P., plus spécialisé pour une entrée dans les structures de la vie active, et de l'artisanat en particulier.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Bayard, malgré l'opposition de certaines organisations professionnelles, je vais mettre votre proposition à l'étude, avec l'espoir d'aboutir.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Cambolive.

M. Jacques Cambolive. Monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus tout à l'heure ne m'ont pas gêné, ils m'ont

simplement choqué et, si M. le président veut bien m'y autoriser, je souhaiterais, avant de poser la question pour laquelle je suis inscrit, présenter une petite observation.

M. le président. Vous disposez de deux minutes en tout pour vous expliquer, monsieur Cambolive.

M. Jacques Cambolive. Alors, je pose tout de suite ma question.

Monsieur le ministre, dans une étude scientifique sur la croissance française, il est noté et démontré que le progrès scientifique, duquel découlent les progrès technologiques, est lié aux efforts qui sont consentis dans le domaine de l'éducation.

Nous sommes tous d'accord ici — je le pense — pour reconnaître que l'évolution économique de la France de l'après-guerre est due, pour une part, aux investissements éducatifs de la III^e République.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la préscolarisation, en milieu rural notamment, permet de réduire les inégalités.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître les effets des efforts consentis pour augmenter le taux de cette préscolarisation.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il faut accentuer ces efforts afin de couvrir l'ensemble du pays de classes maternelles.

Nous sommes enfin tous d'accord pour reconnaître la nécessité de la présence d'un agent spécialisé aux côtés du maître ou de la maîtresse d'école maternelle.

C'est ce dernier point, monsieur le ministre, qui fera l'objet de ma question.

Une enquête portant sur trois types d'écoles maternelles de mon département — celles qui ont plus de dix classes, celles qui en comptent quatre ou cinq et les classes uniques de villages — et menée auprès de mes collègues maires, me permet de tirer la conclusion suivante.

Les agents spécialisés des écoles maternelles coûtent entre 10 et 15 p. 100 du budget du personnel — chapitre 61 — soit une moyenne de 5 millions de centimes par agent et par an. Cette dépense, croyez-le, est très importante et très lourde pour les modestes budgets de nos petites communes rurales. Un effort de l'Etat dans ce domaine montrerait sa volonté de combattre les inégalités et d'aider les communes à implanter des maternelles en milieu rural.

Monsieur le ministre, êtes-vous favorable à la prise en charge par l'Etat des agents spécialisés des écoles maternelles ? Si oui, par quelles dispositions y répondriez-vous ? Nous serions alors tous d'accord, maires et parlementaires, pour reconnaître votre naturelle générosité.

M. Gilbert Faure. L'appel à la générosité n'est jamais vain !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur le député, en ce qui concerne les agents de service, je dois rappeler, parce que nous sommes à l'Assemblée nationale où se votent des budgets, donc des recettes mais aussi des dépenses et par conséquent des impôts, que ces dernières années, quoique la scolarité ne soit obligatoire qu'à partir de l'âge de six ans, et qu'en principe ne devraient donc figurer dans le budget de l'éducation que des dépenses afférentes aux enfants de plus de six ans, la scolarisation maternelle a beaucoup augmenté, dans le souci d'égaliser les chances et de faciliter la vie des ménages. A l'heure actuelle, les enfants de quatre et cinq ans sont scolarisés à 100 p. 100, ceux de trois ans à 90 p. 100 et ceux de deux ans à 40 p. 100.

Cet effort, qui n'était pas obligatoire, a été fait dans l'esprit que vous dites.

Il est normal que, dans une juste appréciation du rapport recettes-dépenses, les communes gardent une responsabilité dans les dépenses. Il n'est donc pas prévu pour l'instant que l'Etat prenne en charge la rémunération des personnels de service.

En revanche, je ferai observer que, dans la discussion du projet de loi relatif aux collectivités locales, il a été prévu que l'Etat prendrait progressivement en charge, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, l'indemnité de logement versée par les communes aux instituteurs. Ce sera tout de même un geste en faveur des communes.

M. le président. La parole est à M. Forgues...

M. Jacques Cambolive. Monsieur le président, j'ai une deuxième question à poser à M. le ministre...

M. le président. Elle n'est pas inscrite sur ma liste. Toutefois, puisque votre collègue M. Forgues est absent, monsieur Cambolive, je vous donne à nouveau la parole.

M. Jacques Cambolive. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, au cours de ce débat sur le projet de budget pour 1981, j'ai eu, d'abord, le sentiment, puis la certitude — qui ne se mesurera pas d'ailleurs au nombre de voix obtenues lors du vote définitif — que le bilan est négatif et que l'avenir du service public de l'éducation est sombre.

Déconcertant, consternant, provoquant, truqué, stratégique : que de termes sévères pour qualifier votre budget !

Impossibilité, injustice, incohérence, insuffisance : que de beaux exemples d'utilisation du préfixe privatif pour traduire le sens de l'évolution des crédits !

Utiliser l'argument de la baisse démographique provisoire et de la diminution globale des effectifs scolaires qui en résulte pour justifier la suppression de postes et la fermeture d'écoles, c'est marchander les moyens humains et financiers et engager le processus de sclérose de l'école publique au lieu d'améliorer la finalité de l'enseignement.

Supprimer 300 postes de « mise à disposition », c'est porter atteinte au bon fonctionnement des œuvres scolaires, post-scolaires et préscolaires, et refuser le prolongement naturel et nécessaire de l'école hors de l'école.

Il y a dans tout cela une logique, et une volonté politique : la volonté de démanteler le secteur public de l'éducation, associée à la volonté d'humilier le corps enseignant que vous avez pris violemment à partie à Sélestat.

Et l'administration, que devient-elle ? Petit à petit, une administration autoritaire, obligée d'obéir ; une administration de plus en plus politisée, ce qui explique sans doute le climat malsain qui s'y développe.

Pour camoufler ces tristes réalités, vous avez ouvert le parapluie de la déconcentration.

Aussi, monsieur le ministre, me permettez-vous cette question : MM. les recteurs et MM. les inspecteurs d'académie doivent-ils administrer au sens noble du terme et tenir compte par exemple des conclusions des travaux des C.T.P. ou des conseils départementaux, ou bien obéir aux ordres politiques de votre ministère ou des notables de votre majorité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Votre question, monsieur le député, me donne l'occasion de faire deux mises au point.

Premièrement, dans les « mises à disposition », une diminution de 300 postes est en effet prévue. Mais la France entière, et le Parlement en premier lieu, doivent savoir que 4 000 enseignants sont retirés de l'enseignement proprement dit pour remplir des tâches diverses alors que par ailleurs, le Gouvernement est accusé de ne pas mettre en place suffisamment de moyens de fonctionnement en personnel.

Certes, ces mises à disposition, dans certains cas, peuvent être utiles pour réaliser des activités para-scolaires. Mais j'ai pu constater également certains gaspillages. Par conséquent, une économie de 300 postes sur 4 000 me paraît justifiée, compte tenu de l'état de l'économie nationale. De plus, il est tout à fait normal d'essayer de mettre un peu d'ordre dans le dispositif.

Deuxièmement, n'oubliez pas, monsieur le député, que les C.T.P. sont non pas des organismes de décision, mais de consultation.

Troisièmement, je mène effectivement une politique de déconcentration car il est impossible de commander de Paris un million de personnes et, pour mieux cerner les besoins réels des enfants, des parents et des enseignants, il y a intérêt à ce que certaines décisions soient prises le plus près possible des intéressés.

Cette politique de déconcentration n'est nullement une politique de manquement du parapluie. Vous me connaissez mal, monsieur le député, et c'est généralement le reproche inverse qui m'est adressé. Vous ne pouvez vous-même affirmer sans contradiction que je fais preuve à la fois d'autoritarisme et que je manipule le parapluie.

Il faut que l'autorité de l'Etat soit assurée, que les décisions soient prises aux bons échelons, que la volonté du Parlement soit respectée. Il n'en demeure pas moins que je rappelle en permanence aux inspecteurs d'académie et aux recteurs que cette politique de déconcentration doit aller de pair avec une politique de concertation à tous les niveaux. Vous n'ignorez pas que tel est bien le discours que je tiens périodiquement à mes collaborateurs.

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Plusieurs de mes collègues ont évoqué ce matin, monsieur le ministre, les problèmes de l'enseignement primaire en zone rurale, et tout particulièrement en zone de montagne. Vous-même, vous avez d'ailleurs déjà évoqué très brièvement cette question. Permettez à l'élu qui a l'honneur d'être le représentant de la circonscription dont Jules Ferry était lui-même le député de l'aborder à son tour.

Nul n'ignore que les communes ont souvent réalisé de très importants investissements — aménagement de locaux, chauffage central, installations pédagogiques — et qu'elles participent volontiers, dans l'intérêt des élèves, aux opérations dites de regroupement pédagogique.

Lors d'un de ses passages dans mon département, votre collègue Mme Pelletier, ministre chargé de la condition féminine avait informé l'opinion publique que le Gouvernement consentirait probablement à ne pas fermer en zone de montagne des classes inférieures à six élèves.

Représentant d'un département de montagne, je sais que les classes accueillent moins de six élèves.

Représentant d'un département de montagne, je sais que des classes ou des écoles sont fermées même lorsque le seuil de six élèves est légèrement dépassé. De nombreuses classes et de nombreuses écoles de village disparaissent ainsi de la carte scolaire, cette année tout particulièrement. Des équipements modernes, qui la plupart du temps ont été financés par des communes pauvres ou endettées, perdent leur usage. Parallèlement, un transfert des élèves s'opère vers l'école primaire privée, même s'il est coûteux pour les familles, parce que l'école publique n'est pas dotée des moyens suffisants pour permettre l'accueil de l'ensemble des élèves de ces villages.

Vous avez qualifié, tout à l'heure, la grille « Guichard » de boussole, d'indicateur. Je crains que, dans certaines zones de montagne, elle ne joue aussi le rôle de guillotine, car son application aboutit à appliquer strictement les seuils de suppression, en dépit de l'investissement structurant que constitue la présence d'une école dans un village.

Monsieur le ministre, êtes-vous disposé à réviser officiellement l'application de cette grille dans les zones classées, au plan économique, en zone de montagne et en zone de piémont ? En effet, la création et le maintien d'une école ou d'une classe peuvent être assimilés à un investissement et placés au même rang que la création ou le maintien d'un bureau de poste ou d'une liaison ferroviaire.

Bref, l'école est un service public qui participe, par sa seule présence, au maintien de l'activité socio-économique des zones de montagne et de piémont.

Acceptez-vous de réviser, monsieur le ministre, non seulement cas par cas, mais par une mesure d'ordre général, les chiffres qui ont été appliqués jusqu'ici comme des couperets, afin de permettre le maintien et le développement des écoles en zone de montagne et de piémont ? Etes-vous disposé à y maintenir le service public ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur le député, je vous répondrai tout d'abord que je n'ai jamais utilisé le couperet, sinon il n'y aurait pas 1 500 classes uniques de moins de huit élèves.

Ensuite, je vous précise que je suis l'adversaire des normes, d'une façon générale, parce qu'elles sont génératrices d'inégalités. Dans certains cas, il faut savoir accepter des classes de trente élèves et dans d'autres en accepter qui n'en ont que six ou sept.

Il ne semble pas souhaitable d'appliquer des normes particulières dans les zones de montagne car vous savez bien qu'il n'y a pas de solution de continuité entre la montagne et la plaine. Tout cela est affaire de jugement. Parfois, dans une zone montagnarde, s'offre la possibilité, ainsi que vous l'avez rappelé, de procéder à des regroupements intelligents. Dans des régions de coteaux ou de plaine, au contraire, des coupures et des failles peuvent rendre les transports trop longs.

C'est bien plutôt grâce à un dialogue constructif avec l'inspecteur d'académie que les communes peuvent trouver des solutions adaptées. J'admire d'ailleurs les réalisations en ce domaine dans beaucoup de régions.

Je ferai cependant une petite réserve : on ne peut pas considérer l'école comme une ligne de chemin de fer ou un bureau de poste. Dans le cas de l'école, le service public n'est pas seul en cause, car on doit également penser aux problèmes spécifiques posés par les enfants. Ils ne vous échappent d'ailleurs pas.

Je rappelais cet après-midi, malgré les rires de certains, que ce sont des parents eux-mêmes qui m'ont demandé, en Aveyron, en Ardèche, en Lozère et dans les Alpes, des regroupements. Ils se sont rendu compte que, dans une classe à l'effectif insuffisamment nombreux, l'esprit d'émulation disparaît, ce qui n'est pas aussi bon, situation dont pâtissent les enfants.

Un équilibre doit être réalisé. C'est par un dialogue avec l'inspecteur d'académie ou avec l'inspecteur départemental que passe la solution la meilleure.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre, vous avez dit et répété que l'évolution démographique ne justifiait plus l'obtention de moyens supplémentaires, mais que, dorénavant, l'on pouvait se contenter d'une certaine redistribution des masses budgétaires disponibles.

De ce fait, à mon avis, ces efforts de redistribution devraient essentiellement porter sur la qualité des moyens mis à la disposition de nos établissements scolaires. Vous y avez fait allusion tout à l'heure.

En effet, un mérite important de l'éducation dans nos établissements techniques réside dans le fait que ceux-ci devraient être une préfiguration de l'entreprise.

Mais comment voulez-vous surmonter la contradiction entre la croissance du savoir et des technologies, et la lenteur des progrès dans les moyens mis à la disposition des enseignants et des élèves dans nos lycées et collèges techniques ?

Dans le cadre des priorités que vous avez définies, et notamment la volonté affirmée du Gouvernement de développer la formation technologique, vous avez redit, monsieur le ministre, toute l'importance qu'il fallait attacher à l'initiation aux technologies nouvelles dans la formation de nos jeunes.

Aussi j'appelle votre attention sur l'obsolescence de l'équipement technologique des établissements de l'enseignement technique.

En effet, le matériel lourd date le plus souvent de la création de ces derniers, ce qui présente, me semble-t-il, deux inconvénients majeurs.

Premièrement, au plan pédagogique, ces équipements périmés ne donnent à l'élève qu'une idée approximative de la réalité industrielle et ne favoriseront certainement pas son intégration rapide au sein d'une équipe de travail, lors de son entrée dans la vie professionnelle.

Ne s'agit-il pas là d'un facteur supplémentaire de réticence à l'embauche des jeunes par les chefs d'entreprise ?

Il conviendrait d'établir un plan d'amortissement des parcs machines et de procéder à des acquisitions d'équipements modernes, en faisant une autonomie réelle aux établissements, autonomie que vous leur avez certes accordée, monsieur le ministre, mais, dans ce cas précis, avec des crédits souvent très insuffisants pour faire face aux exigences.

De plus, dans le système actuel, l'entretien des équipements anciens revient fort cher, alors que les crédits mis à la disposition des chefs d'établissement sont, eux, toujours extrêmement modestes.

Il me semble que l'entretien, qui est un acte technique spécifique, n'est pas toujours clairement défini dans ses modalités d'exécution.

Ne vous paraît-il pas opportun de créer, par analogie aux personnels de laboratoire, un corps d'agents spécialisés dans l'entretien du matériel mécanique et électrique ? J'avais d'ailleurs déjà présenté cette demande l'année dernière.

Permettez-moi, monsieur le président, de poser immédiatement ma deuxième question afin de ménager le temps de notre assemblée.

Je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité de compenser l'absence de perception de la taxe d'apprentissage en Alsace-Lorraine.

Les établissements de l'enseignement technologique sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage. Malheureusement, ceux d'Alsace-Lorraine ne sont en contact qu'avec des industriels non assujettis à cette taxe, ce qui explique la modicité des sommes recouvrées.

Si votre administration prévoit bien dans les attributions budgétaires une « compensation », il n'en demeure pas moins qu'elle ne représente qu'environ 15 p. 100 des dépenses d'enseignement technique, alors que la taxe d'apprentissage permet, elle, à nombre d'établissements de doubler les sommes inscrites à ce chapitre.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que cette situation ne vous a point échappé. Je me permets donc de vous suggérer deux hypothèses de travail consistant soit dans la création d'un quota sur la taxe d'apprentissage pour la formation des cadres moyens et supérieurs en Alsace, par analogie à celui de l'apprentissage, soit dans la création d'un fonds compensatoire destiné à ramener les établissements alsaciens et lorrains au niveau moyen national.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir donner aux chefs d'établissement une réponse apaisante sur ces différents points.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur le député, sur le premier point, je vous trouve pessimiste car beaucoup de nos lycées d'enseignement professionnel sont relativement modernes, même s'il n'est pas exclu que quelques-uns soient de conception

plus ancienne. Mais dans l'ensemble, notre réseau de lycées d'enseignement professionnel est récent et de très bonne qualité ; il est d'ailleurs trop fréquemment inconnu de la masse des Français.

Votre observation est d'autant plus pertinente que, il y a trois ans, l'équivalent d'un fonds d'amortissement a été créé. Une ligne spéciale est désormais prévue pour le renouvellement du parc des machines. Cette année, ce budget a été augmenté alors que, vous le savez, l'ensemble du budget d'équipement est resté constant. La modernisation pourra donc être poursuivie.

Parallèlement, nous avons acquis, pour les lycées, 800 micro-ordinateurs dans le cadre du budget de 1980 et l'achat de 1 500 autres est prévu sur les crédits de 1981.

S'agissant du second point, je vous indique qu'un article du prochain projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier que l'Assemblée examinera bientôt, répond à votre souci.

M. le président. La parole est à M. Gissingner.

M. Antoine Gissingner. Monsieur le ministre, ma question porte sur les crédits d'investissement. Je rappellerai d'abord quelques chiffres des budgets antérieurs.

Premièrement, pour les C.E.S. : en 1980, 1 112 millions de francs ; en 1981, 924 millions de francs. Or, vous avez vous-même déclaré que 400 établissements environ, dont 80 p. 100 des élèves sont dans des classes mobiles, seraient à construire.

Deuxièmement : évolution, en francs constants, des autorisations de programme affectées aux constructions. En 1976, 3 milliards de francs ; en 1980, 1,783 milliard de francs.

En Alsace, les crédits de 1980 sont en diminution de 50 p. 100 par rapport à ceux de 1979. Le département du Haut-Rhin attend la construction de deux L.E.P. depuis près de quinze ans. Un C.E.S. doit être reconstruit et il faudrait un nouveau C.E.S. dans les communes dont la population a doublé.

Troisièmement : nombre d'ateliers créés. Quelques chiffres illustrent le décalage entre les prévisions et les réalisations. En 1977, la construction de 315 ateliers était prévue ; 100 seulement ont été construits. En 1979 et en 1980, 1 000 étaient prévus, 411 seulement ont été construits. La construction de 167 unités est prévue en 1981, mais atteindra-t-on cet objectif ?

Je vous pose donc ma question, monsieur le ministre. Les crédits d'investissement prévus pour 1981, même si vous les accroissez de quelques millions, demeurent faibles. Il en résultera un grave problème pour les établissements publics régionaux.

Les prévisions d'effectifs du ministère de l'éducation, qui servent de clef de répartition des grandes masses financières régionales, limitent considérablement le libre arbitre des ordonnateurs locaux, qui doivent quelquefois gérer la pénurie.

La volonté de décentralisation fréquemment avancée par l'administration se trouve donc singulièrement restreinte : n'ayant pas la faculté réelle d'exprimer leurs besoins à l'administration centrale, les instances régionales sont contraintes d'obérer leur budget pour suppléer aux déficiences de l'Etat.

Ne serait-il pas judicieux, dans ces conditions, de conjuguer plus efficacement et de manière moins contraignante les efforts de l'Etat, de la région et, éventuellement, des départements ?

La mise en place d'un système identique à celui des chartes culturelles, consistant notamment en un programme pluriannuel, pourrait être envisagée. De telles conventions pourraient être signées entre l'Etat, l'établissement public régional et le département. En fonction notamment de l'évolution des effectifs, elles prévoiraient d'une part les investissements souhaitables pour les trois années à venir, et, d'autre part, les modalités de financement ainsi que les engagements respectifs de l'Etat et des instances locales.

Cette charte des constructions scolaires présenterait également l'avantage de la souplesse et pourrait être à tout moment renégociée.

Il n'est pas douteux, monsieur le ministre, que cette mesure s'harmoniserait parfaitement avec les objectifs que vous avez vous-même définis le 24 janvier 1979, lesquels visent à rationaliser le processus de gestion, à permettre une meilleure adaptation du système aux véritables besoins de notre temps par la prise en considération des diversités et des réalités régionales. Il en résulterait également un sentiment général de responsabilité car, commune, département, Etat forment un tout.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Vous comprendrez très bien, monsieur Gissingner, que la situation économique actuelle de notre pays, comme d'ailleurs celle de tous les pays industrialisés, impose rigueur et effort. Je suis le premier, croyez-le, à regretter que le budget de l'éducation ne puisse pas être plus important afin d'accélérer le processus de modernisation. C'est le premier point.

Deuxièmement, la répartition de l'enveloppe générale est fonction de différents éléments. Dans le cadre d'un budget global stable, certaines priorités adoptées pour le Sud-ouest, la Bretagne ou la Corse peuvent engendrer des diminutions plus importantes pour d'autres régions.

Troisièmement, je reconnais que votre proposition de s'engager pour deux ou trois ans est séduisante. Mais elle présente un inconvénient, car elle aboutirait à figer les programmes d'investissement pour quelques années, ce qui n'est pas sans danger eu égard à l'évolution de la situation internationale.

Sous ces réserves, dont je veux bien discuter si vous croyez possible d'améliorer les répartitions entre toutes les régions et si vous entrevoyez une façon de corriger l'inconvénient que je viens de vous signaler, je suis le premier à bien vouloir engager une concertation avec vous.

M. Antoine Gissingier. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. M. Voisin étant absent, la parole est à M. Delhalle.

M. Jacques Delhalle. Monsieur le ministre, ma question rejoint celle de M. Gissingier, puisqu'elle porte essentiellement sur la reconstruction des collèges. Depuis seize, voire dix-neuf ans, ces collèges sont composés en totalité ou à plus de 75 p. 100 de classes mobiles. J'en compte ainsi quatre dans mon département, dont trois dans ma circonscription.

Nous avons obtenu du secrétaire d'Etat l'assurance que, dès 1981, la reconstruction du collège d'Aix-en-Othe, classé priorité n° 1 en région Champagne-Ardenne, serait prise en charge par l'Etat, le département s'engageant, en contrepartie, avec l'aide de l'établissement public régional, à se charger de la reconstruction des trois autres collèges, en trois années, sans aide de l'Etat.

Il s'agissait là d'un effort considérable consenti par la collectivité locale. Or il paraît que l'Etat se désengage. Cela nous surprend, mais l'examen de votre projet de budget ne nous rassure pas, car sur 575 millions de francs prévus pour les travaux dans l'enseignement secondaire, 200 millions de francs sont consacrés à la mise en sécurité et 175 millions de francs aux économies d'énergie. Le rapporteur de la commission des finances nous a laissé entrevoir une dotation de 30 millions de francs de plus. Acceptons-en l'augure, mais avec quelques réserves car le budget prévisionnel d'équipement pour la région Champagne-Ardenne serait diminué de près de 20 p. 100. Si on tient compte du dérapage monétaire, en fait la diminution est bien plus forte.

Certes, je reconnais vos mérites, monsieur le ministre : vous avez raison de mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement et sur la formation des enseignants. Mais, de grâce, n'oubliez pas que la qualité des locaux a une influence certaine sur la réceptivité des élèves. Je regrette que l'on vous ait fait prendre le virage trop rapidement et trop complètement.

Comment comptez-vous résoudre le problème ? Vous ne le pouvez pas avec le projet de budget actuel. Avez-vous l'intention de débloquer rapidement des crédits du fonds d'action conjoncturelle ou de recourir à un « collectif » budgétaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur le député, que vous dire, sinon ce que j'ai déjà répondu à M. Gissingier, et que je préférerais moi aussi aller plus vite ?

La France se trouve dans la situation de bien d'autres pays, et probablement du monde entier : nous ne vivons plus dans cette période faste où nous pouvions prévoir, avec quelque certitude, le moment de la réforme de certains équipements un peu anciens ; il va nous falloir accepter maintenant une vie plus difficile.

Cela dit, je constate qu'en francs courants le budget d'investissements du ministère de l'éducation a été maintenu à un niveau inchangé par le Gouvernement, ce qui signifie qu'il a bénéficié tout de même d'une certaine priorité — bien d'autres budgets d'équipement, vous le savez, ont diminué de 20 ou de 25 p. 100.

M. Louis Mexandeau. C'est moins mal que si c'était plus mal !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

La parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le ministre, les défenseurs des cultures régionales attendent beaucoup de vous : parce que l'enseignement doit refléter le pluralisme de la nation française ; parce qu'il doit favoriser l'enracinement et lutter contre l'amnésie culturelle ; parce qu'il a pour vocation d'épanouir la personnalité de chacun et non de fabriquer des robots uniformes.

Aussi, à l'occasion de l'examen du projet de budget pour 1981, je souhaite mesurer l'effort accompli en application de la loi de 1975, de la circulaire ministérielle de mars 1976 et, ajouterais-je, de la charte culturelle de Bretagne, en faveur de l'enseignement des langues et cultures régionales.

En 1981, j'espère un effort en faveur de l'enseignement des langues régionales.

Un effort d'information, d'abord, sur les possibilités d'enseignement, car l'absence d'information est le meilleur des étouffoirs.

Un effort au niveau des écoles maternelles. Il faut, sinon intégrer, du moins subventionner les écoles maternelles en langue régionale, par exemple les treize écoles maternelles en langue bretonne créées par l'association « Diwan » à l'initiative des parents. Vous connaissez les bienfaits pédagogiques du bilinguisme. Eh bien ! créez ou participez à la création d'écoles expérimentales bilingues.

Un effort au niveau du premier degré : il convient d'accorder davantage d'heures. En Bretagne, une seule est actuellement prévue. Ne peut-on créer, comme au Pays basque ou en Corse, un corps itinérant d'enseignement du breton ? C'est le seul moyen de faire face aux besoins.

Un effort au niveau du second degré par le renforcement des moyens, l'intégration des cours aux horaires normaux ou de l'option langue régionale au baccalauréat.

Enfin, un effort universitaire et un effort pour la formation des maîtres.

Je souhaite également un effort en faveur de l'enseignement des cultures régionales en français.

Quant donc, par exemple, seront vraiment enseignés en français les éléments de la culture bretonne, non seulement dans le second degré, mais aussi dans les classes primaires. On ne peut se « défaire » entièrement sur la bonne volonté des enseignants ou rester dans le cadre des activités d'éveil.

J'ai retrouvé dans ma bibliothèque un manuel scolaire édité, en 1891, à l'usage des classes élémentaires, pour la préparation du certificat d'études primaires. Il s'agit d'une « histoire de la Bretagne ». Voici un extrait de l'introduction :

« Chacune de nos vieilles provinces a de glorieuses annales qui lui sont propres, mais qui contribuent cependant à la gloire de la France entière.

« Etudions les pour avoir plus de raisons encore d'être attachés au sol natal, pour nous rendre mieux compte de la place et de l'importance de notre pays dans l'ensemble du pays.

« Les notions d'histoire provinciale sont donc le complément nécessaire de l'histoire de France. »

Ces phrases sont toujours d'actualité, monsieur le ministre ! Il serait grave que sous prétexte d'égalité entre les régions, l'éducation nationale contribue au réductionnisme culturel.

Vous encouragez l'informatique à l'école. Fort bien ! Nous comptons sur vous pour encourager et favoriser les cultures régionales.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Madelin, je suis assez amoureux de ma région pour comprendre tout l'intérêt que vous portez à la vôtre, et je connais votre lutte en sa faveur. C'est pourquoi je vais vous répondre avec une grande précision, dans la mesure où, je le sais, d'autres députés pensent comme nous. Quelle est la politique suivie par le ministère de l'éducation dans ce domaine ?

Des mesures importantes ont été prises pour appliquer les dispositions de la loi de 1975. Elles ont permis de donner vie aux textes qui ont organisé le cadre du concours de la collectivité nationale au soutien des cultures locales et de l'environnement des Français, dans leur riche diversité culturelle.

Le ministère de l'éducation a donc conduit depuis plusieurs années une action considérable fondée sur trois principes.

Premier principe : éviter les attitudes centralisatrices, contraires à la nature même d'un problème spécifiquement local qu'il serait aberrant de traiter de façon uniforme et centralisée. Dans l'application de cette politique, et pour respecter les spécificités et les caractéristiques d'une région, l'échelon académique s'impose pour les mesures concernant la nature de ces enseignements — par exemple, le choix d'une graphie quand une langue est pratiquée sous la forme d'un dialecte différencié — l'organisation pédagogique des enseignements, les stages pour les enseignants, la documentation pédagogique, l'ouverture de sections avec option culture et langue locale.

Deuxième principe : tenir compte, dans l'enseignement, du patrimoine culturel et linguistique de l'environnement des élèves, sans sacrifier les apprentissages fondamentaux de la formation due à chaque citoyen.

Troisième principe : mettre en valeur la diversité et les richesses des cultures locales sans les opposer à la réalité nationale qui les intègre.

Quelles sont les modalités de l'organisation de l'enseignement des langues vivantes et des dialectes ?

Dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, une heure d'activité par semaine — prise pour l'enseignement élémentaire sur l'horaire des activités d'éveil — peut être utilisée pour l'enseignement des langues vivantes et dialectes à la demande des familles et avec le volontariat des maîtres.

Depuis la rentrée de 1979, au collège, a été instituée, à partir de la classe de quatrième, une option « langue et culture locales » au titre de la seconde langue, ce qui a permis aux élèves de choisir une langue régionale. L'enseignement est organisé en fonction de la demande réelle des familles et selon les conditions d'effectifs et de moyens normalement requis pour la mise en place des options. Cette option se prolonge en classe de troisième et dans les lycées où le nombre des enfants inscrits justifie la « charge » de cet enseignement dans des conditions identiques à celles de la deuxième langue étrangère.

En ce qui concerne la situation des maîtres, cet enseignement est assumé dans les mêmes conditions que les autres disciplines, soit dans le cadre des obligations de service des maîtres, soit en heures supplémentaires quand les ajustements s'avèrent nécessaires entre le service statutaire des maîtres et le nombre d'heures d'enseignement à dispenser aux élèves.

Pour ce qui est de l'enseignement des cultures régionales en français, la prise en compte de cette dimension du patrimoine national dans sa diversité est un élément à la fois de la politique d'ouverture conduite actuellement par le ministère et de la volonté de contribuer à renforcer notre identité nationale par l'accent mis sur notre enracinement culturel régional.

Des instructions nombreuses et précises, intéressant tous les niveaux de l'enseignement, recommandant la prise en compte des cultures régionales, qu'il s'agisse de l'ouverture sur le milieu, dans le cadre des activités d'éveil, dans le primaire, ou de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans le premier degré et le premier second cycle de l'enseignement secondaire.

Enfin, de nombreux projets d'action culturels et éducatifs, ou PACTE, se sont ouverts aux problèmes de ces cultures régionales.

M. Louis Mexandeau. Bla-bla-bla ! Où comment ne rien dire en lisant deux pages ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. André Petit.

M. André Petit. Monsieur le ministre, au mois d'avril dernier, en réponse à une question orale, vous aviez bien voulu reconnaître, parlant de la grille « Guichard », que l'application trop systématique de toute norme creait des difficultés.

Je souhaite vivement que les normes de la grille « Guichard » soient adaptées dans un cas particulier : celui des réouvertures de classes.

Quand une classe a été fermée parce que son effectif est tombé de quelques unités au-dessous du seuil de fermeture fixé par la grille « Guichard », il serait souhaitable de pouvoir la réouvrir si l'effectif remonte pour atteindre le niveau qu'il avait l'année de la fermeture, même s'il ne correspond pas au seuil fixé pour une ouverture — mais ce dernier seuil pourrait continuer à être exigé pour les classes nouvelles.

D'un autre côté, de très nombreux élus souhaitent la discussion, dès cette session, de ma proposition de loi n° 1450 relative à la répartition des dépenses d'investissement restant à la charge des communes pour les constructions du second cycle, notamment des lycées d'enseignement professionnel. Je rappelle qu'il n'y a aucune incidence financière pour l'Etat. C'est un problème d'équité.

Il est urgent de résoudre celui-ci sans attendre le vote de la loi portant réforme des collectivités locales, dont les décrets d'application ne pourront être pris avant trois ans au mieux.

Enfin, le statut des directeurs d'école primaire pose un problème de plus en plus pressant. M. le Président de la République a bien voulu reconnaître l'intérêt d'une telle réforme — je l'ai rappelé l'an dernier déjà lors de la discussion des crédits de votre ministère.

C'est pourquoi il me semblerait très souhaitable que le Gouvernement demande la discussion au cours de cette session de la proposition de loi n° 60 portant création du grade de directeur d'école, qui a fait l'objet du rapport n° 967 présenté par mon collègue M. Delalande.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur André Petit, sur la grille « Guichard », je crois que ma réponse de tout à l'heure doit vous donner satisfaction.

En ce qui concerne le deuxième problème, je comprends votre impatience. La loi portant réforme des collectivités locales doit le régler. Honnêtement, je crois sage d'attendre, car vous vous précipitez d'une disposition qui constitue, en fait, un élément d'un ensemble cohérent. Si l'on commence par enlever une partie à un tout cohérent, nous risquons de n'aboutir qu'à une loi « tronquée ».

Enfin, pour ce qui est des directeurs d'école, je partage nombre de vos soucis, mais il ne me paraît pas raisonnable de créer un grade de directeur d'école alors qu'il n'existe pas de grade analogue dans le second degré. La mobilité me paraît nécessaire ; dès lors, cristalliser une situation par un grade serait fâcheux.

En revanche, des textes sont en cours d'élaboration pour préciser clairement les responsabilités administratives et pédagogiques des directeurs d'école. Je crois qu'ils vous donneront satisfaction.

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Heureux les élus de métropole qui aspirent à l'enseignement régional ou au renouvellement de leurs locaux ! Nous sommes bien loin de cela dans les départements d'outre-mer !

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'appelle une fois de plus votre attention sur les insuffisances considérables du département de la Réunion dans le domaine de l'éducation. L'un de vos inspecteurs généraux, M. Thaler, écrivait dans son rapport de mission, en 1978 : « Le statut départemental exige que les moyens de formation mis en place soient portés rapidement au niveau de ceux dont disposent les autres départements. » Il ajoutait qu'un retard de dix ans devait être comblé.

A l'issue de cette mission, un plan quinquennal de rattrapage a donc été établi. Mais hélas ! ses objectifs sont bien loin d'être respectés ! En ce qui concerne les constructions, les crédits prévus pour 1981 ne représentent, en francs courants, que moins de la moitié des prévisions.

Quant aux personnels, par référence aux taux d'encadrement dans la métropole, le déficit lors de la dernière rentrée scolaire, atteignait, à quelques unités près, 450 postes dans le pré-élémentaire — et Dieu sait combien cet enseignement est important chez nous — 170 dans l'enseignement spécialisé et 180 dans l'enseignement secondaire.

S'agissant du personnel non enseignant, 490 postes font défaut pour les diverses catégories de personnel, ce qui aboutit même à une diminution de la sécurité, par exemple dans les laboratoires. Cette situation, qui compromet gravement l'avenir de nos jeunes, ne saurait se perpétuer. Je reconnais volontiers qu'un effort a été accompli, mais il reste très insuffisant.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour rattraper, conformément au plan établi par les représentants de votre administration, le retard considérable qui a été pris ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Lagourgue, nous avons déjà eu l'occasion de parler de tout cela lorsque j'ai accompagné M. le Premier ministre à la Réunion et vous savez à quel point je suis attentif à la situation de nos départements d'outre-mer.

De fait, le plan est exécuté un peu moins vite que prévu, mais vous avez saisi, je pense, à travers toute cette discussion, mon obstination à parvenir à une amélioration quantitative régulière. C'est un fait positif et je ne changerai pas d'état d'esprit.

D'ailleurs, vous ne l'ignorez pas, car nous en avons parlé, un problème d'ordre qualitatif se pose. Il manque des maîtres. Dans ce domaine également, les efforts ont été accélérés, tant pour le premier degré que pour le second, notamment dans l'enseignement professionnel où un effort était particulièrement nécessaire.

Bien que vous n'ayez pas parlé des équipements, je tiens à les évoquer en quelques mots, car leur situation est peut-être meilleure, sur le plan de la dérivée, si j'ose dire. En effet, dans le premier degré, de 1979 à 1980, la dotation a augmenté de 13 p. 100 et, en 1981, l'enveloppe pour la Réunion sera reconduite. Dans le second degré, la progression, durant la même période, a atteint 42 p. 100 et, malgré son importance, le même montant sera reconduit.

Pour terminer, un chiffre me suffira à vous montrer quel est notre effort : la dotation de la Réunion représentait 2,88 p. 100 du budget d'équipement régionalisé en 1980 ; il représentera 3,30 p. 100 en 1981. Je regrette de ne pas pouvoir aller plus vite, mais vous devez constater que la dérivée est bonne.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Cambolive, suppléant M. Béche.

M. Jacques Cambolive. Monsieur le ministre, jeune député, en toute modestie, je dois apprendre à vous connaître, à connaître non seulement l'homme que vous êtes mais aussi le représentant du système que vous défendez.

Permettez-moi, maintenant, de vous interroger au sujet des transports scolaires, source d'inégalités supplémentaires entre les enfants, dans le dédale de toutes les inégalités qui caractérisent votre système scolaire.

En étudiant les textes, notamment le décret n° 6950 du 31 mai 1969, relatif au financement du transport des élèves de l'enseignement primaire et des enseignements généraux, agricoles et professionnels, dont l'auteur est M. Edgar Faure, homme politique dont les discours sur la nécessité de la gratuité des transports scolaires ne manquent pas, force est de constater que le transport scolaire est légalisé comme inégalité.

En effet, en vertu de l'application du critère des trois et cinq kilomètres, des élèves d'une même commune peuvent bénéficier ou non d'une prise en charge de leurs frais de transport, ce qui constitue déjà un élément d'inégalité. Les collectivités locales sont contraintes de prendre le relais du financement pour éviter des situations qui, aux yeux des populations, sont incompréhensibles.

La désertification du monde rural provoque des fermetures de classes et crée souvent une situation difficile pour les transports scolaires, surtout quand les distances entre le domicile et l'école restent inférieures à trois kilomètres. Dans ce cas, les conditions élémentaires de sécurité ne sont même pas prises en considération. Trop souvent d'ailleurs, les regroupements pédagogiques, demandés par les élus ou les familles, sont refusés par les pouvoirs publics qui ne veulent pas avoir à prendre en charge les transports scolaires.

Dans ce cas, où est l'intérêt des enfants, principe auquel vous faites si souvent appel lorsqu'il s'agit, par exemple, de protester contre telle ou telle revendication des enseignants ou tel mouvement de grève ?

Une situation analogue est créée pour des élèves internes, voire demi-pensionnaires, contraints de fréquenter un établissement scolaire éloigné du domicile, faute de place dans un établissement proche.

Le fait que l'Etat ait décidé lui-même de plafonner sa participation aux dépenses de transport scolaire alourdit la charge des familles et des collectivités locales ; c'est un transfert organisé : l'Etat ne crée pas l'établissement et fait payer tout ou partie du transport par d'autres.

Monsieur le ministre, vous vous intéressez aux élèves en difficulté. Bien ! Mais cette question du transport scolaire doit, à mon sens, être incluse dans vos réflexions.

J'ai lu que M. le Président de la République vous avait demandé d'organiser des manifestations pour fêter en 1981 le centenaire des lois et décrets sur l'école publique laïque, obligatoire et gratuite. Très bien !

Vous avez là aussi un grand sujet de réflexion. Ces manifestations ne doivent-elles pas être l'occasion de mettre en pratique les déclarations et principes, notamment sur la gratuité des transports ? A moins que vous ne profitiez de cette situation pour accélérer le désengagement de l'Etat et la privatisation de l'enseignement.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Votre intervention est un exemple d'affirmation qui va à l'encontre de la vérité.

En effet, un effort non négligeable a permis progressivement, au cours des cinq dernières années, de porter la participation de l'Etat de 56 à 62 p. 100, ce qui, grâce à un effort parallèle des conseils généraux, avait ramené celle des familles à un niveau légèrement inférieur à 7 p. 100.

Il faut cependant reconnaître que la forte hausse des prix a entraîné une légère réduction de la part de l'Etat qui s'est élevée, au cours de la dernière année scolaire, à 60,9 p. 100.

Les crédits inscrits au projet de budget pour 1981 doivent permettre d'atteindre de nouveau le taux de 62 p. 100 et de réduire ainsi la participation des familles à un taux compris entre 6 et 7 p. 100.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, les calculs des différentes organisations familiales et des organisations de consommateurs ont tous démontré que l'augmentation du coût de la

rentrée scolaire n'a jamais été aussi forte que cette année : de 15 à 18 p. 100, selon que l'on compte les seules fournitures scolaires ou d'autres dépenses obligatoires, comme les transports et la demi-pension.

Dans tous les cas, le taux d'inflation est largement battu. Hausses records qui, pour des milliers de familles du milieu populaire profondément touchées par la crise et le chômage, ne signifient qu'une seule chose : l'aggravation des inégalités dont elles sont déjà victimes.

Ces dépenses de rentrée, qui peuvent grever jusqu'à 60 p. 100 du revenu mensuel des familles les plus défavorisées, ne font qu'accroître la sélection par l'argent que ces dernières subissent continuellement. Ainsi, avant même que leur enfant ne rentre à l'école, il est pénalisé par son appartenance sociale et culturelle.

Toute démocratisation réelle de l'enseignement suppose en effet un désengagement de crédits importants pour aider les familles et assurer la gratuité de l'enseignement obligatoire.

Or, si des efforts ont été accomplis, les inégalités demeurent et, bien souvent, s'accroissent.

La gratuité des livres, qui existe normalement pour tout le premier cycle, reste une gratuité d'austérité. Dans le primaire, elle est à la charge des communes. Pour les grosses communes et les villes, elle est réellement assurée. Mais pour des milliers de petites communes rurales elle représente une telle charge que ces dernières ne peuvent y faire face.

La stagnation des crédits pour le secondaire conduira à une dégradation accélérée de la qualité des manuels qui seront de plus en plus « allégés », et les familles continueront à pallier cette médiocrité en effectuant des achats complémentaires.

L'aggravation des inégalités devient scandaleuse pour les élèves de l'enseignement technique. Non seulement vous obligez leurs familles à faire face à des dépenses de rentrée nettement plus élevées, mais — pis encore — vous les excluez de la gratuité des manuels, de l'allocation de rentrée s'ils sont en C. A. P. et des subventions de transport s'ils sont internes.

Vous les sacrifiez, ces élèves. En effet, en plus, 62 p. 100 d'entre eux sont exclus des bourses nationales !

Parlons-en, de ces bourses.

Depuis 1979, que constatons-nous ? D'abord une régression de la masse budgétaire en francs constants : 1 782 millions de francs pour le second degré en 1979 ; en 1980, ces crédits sont de 1 807 millions de francs. Ensuite et surtout, tous les crédits votés par le Parlement n'ont pas été utilisés, alors que des milliers de familles sont impitoyablement éliminées du bénéfice de ces bourses, et cela parce que les plafonds d'attribution, même réévalués, restent de véritables « seuils de pauvreté ».

Il faut en effet, pour une famille de trois enfants, un revenu mensuel inférieur à 2 790 francs net pour ouvrir droit à une bourse.

La conséquence de ces « seuils de pauvreté » ? Une diminution inquiétante et constante du nombre de boursiers du second degré. On en comptait 1 656 369 en 1978-1979, 1 545 336 en 1979-1980. Et cela risque de continuer !

M. le président. Posez votre question, monsieur Gilbert Faure ; vous avez dépassé le temps qui vous est imparti.

M. Gilbert Faure. Je termine, monsieur le président. Je prends quelques minutes sur le temps de M. Forquès, qui est absent, et vous m'en excuserez. (Rires.)

Enfin, en laissant la part de bourse au même taux que l'année dernière, vous réduisez notablement le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

Les familles, monsieur le ministre, en ont assez de tous ces sacrifices financiers qu'elles sont contraintes de supporter pour faire face à votre politique d'austérité et de régression. Elles vous demandent, et moi aussi, d'instaurer une véritable gratuité de notre enseignement obligatoire en augmentant réellement les aides aux familles par la majoration des parts de bourse et des plafonds de salaire pris en compte, par une utilisation claire et nette de tous les crédits de bourses, par le relèvement de l'allocation de rentrée scolaire et des plafonds de salaires correspondants.

En résumé, monsieur le ministre, la gratuité scolaire constitue-t-elle l'un de vos objectifs prioritaires ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Avant de donner la parole à M. le ministre de l'éducation, je prie mes collègues de ne pas imiter M. Gilbert Faure et de respecter le temps de parole de deux minutes qui est attribué à chacun. Je les en remercie.

M. Gilbert Faure. Monsieur le président, on exagère toujours dans le Midi, vous le savez bien, et il y aurait encore tellement à dire ! (Rires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Puisque, à propos de la gratuité de l'enseignement, vous vous référez à Jules Ferry, laissez-moi vous dire que si nous nous en tenions à ce qu'il avait prévu sur ce point, bien des allocations de rentrée, bien des bourses qui sont attribuées ne le seraient pas.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Beaucoup de progrès ont été accompli depuis.

M. Gilbert Faure. Depuis Charlemagne aussi !

M. le ministre de l'éducation. En particulier, monsieur Faure, je suis toujours très frappé quand, à chaque rentrée, et pour protester contre l'absence de gratuité, on parle du coût de l'habillement des enfants, comme s'ils étaient tout nus en dehors de l'école !

La gratuité des livres reste un problème très difficile. Je vous renvoie au rapport que j'ai remis à l'Assemblée nationale et qui avait été établi à ma demande par M. Floris. Il développe des réflexions sur lesquelles nous aurons probablement un jour l'occasion de revenir.

L'allocation de rentrée a été accordée cette année à certaines familles pour tenir compte de leurs difficultés effectives.

Un élève sur deux des lycées d'enseignement professionnel perçoit une bourse. C'est le plus fort pourcentage, ce qui est normal, mais témoigne de l'effort particulier qui est consenti en leur faveur.

Sur le plan général des bourses, j'estime, ainsi que je l'ai dit à l'un de vos collègues de la majorité, qu'il vaudrait mieux que nous en parlions plus longuement lors de la discussion des amendements car c'est un sujet important, complexe, qu'il faut examiner dans son ensemble.

M. Jacques Brunhes. Nous avons déposé une proposition de loi à ce sujet !

M. Pierre Lataillade. Ce n'est pas la seule !

M. Jacques Brunhes. Si, là-dessus c'est la seule !

M. le président. La parole est à M. Garrouste.

M. Marcel Garrouste. Monsieur le ministre, ma question a trait à la suppression d'un certain nombre d'emplois d'enseignants mis à la disposition de diverses associations.

Depuis la fin du XIX^e siècle se sont multipliées les associations d'éducation populaire dont l'objet a été et demeure d'étendre l'action éducative des enseignants hors des murs de l'école.

A la Libération, pour coordonner les activités de ces mouvements éducatifs complémentaires de l'école publique, le ministère de l'éducation leur avait affecté des enseignants à temps complet.

Ces enseignants assurent une fonction de formation auprès de milliers de cadres bénévoles. Ils apportent leur concours à près de 50 000 associations et jouent auprès d'elles un rôle multiplicateur impressionnant en assurant, notamment, l'encadrement des centres de loisirs et de vacances qui accueillent plus d'un million d'enfants, ainsi que l'animation quotidienne de très nombreuses associations éducatives et de formation d'adultes.

Vous déclariez récemment, monsieur le ministre : à l'école comme après l'école, on ressent à l'heure actuelle dans la nation française l'exigence d'un droit à l'épanouissement au même rang que le droit au travail et à l'éducation. Cette exigence est légitime. J'entends contribuer à la réalisation de cette mission de l'école publique : donner à chaque Français toutes les chances de réussir sa vie.

Le succès de la mission que, très justement, vous assignez ainsi à l'école publique repose, pour une large part, sur les enseignants mis à la disposition des œuvres péri et post-scolaires. La suppression de 275 emplois d'enseignants mis à la disposition de divers organismes est inquiétante car elle paralysera l'action des associations. Elle se traduira par des transferts de charge pour les collectivités locales. L'absence d'encadrement entraînera une recrudescence de la délinquance juvénile sans permettre pour autant à l'Etat de réaliser des économies substantielles, dans la mesure où la T.V.A. et la taxe sur les salaires payés actuellement par ces associations représentent près de la moitié de la rémunération des enseignants qui leur sont affectés.

C'est ce qui nous conduit à vous poser la question suivante : à quels organismes retirera-t-on ces emplois et que signifient ces suppressions ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Garrouste, le projet de budget qui vous est soumis comporte la suppression de 305 postes d'enseignants mis à la disposition de divers organismes. Je considère que c'est une démarche tout à fait raisonnable dans la période difficile dans laquelle nous sommes.

M. Charles Revet. Sûrement !

M. le ministre de l'éducation. Il est normal, en effet, que tous les moyens d'enseignement disponibles soient utilisés pour ce à quoi ils sont destinés. En outre, il m'apparaît indispensable d'établir clairement, sous le contrôle du Parlement, les moyens que mettent le ministère de l'éducation et, donc, la collectivité nationale, à la disposition des organisations diverses qui ont une mission éducative culturelle. Il n'est pas certain que ces moyens doivent passer par la pratique de mises à disposition toujours difficiles à contrôler.

Telles sont les deux raisons qui m'ont conduit à proposer la suppression de ces postes.

Cela dit, je reconnais, bien entendu, l'importance et le rôle que jouent, parmi ces organismes divers, les œuvres post- et péri-scolaires, et il n'est nullement dans mes intentions de les mettre en difficulté. Au contraire, j'examinerai avec leurs responsables la manière dont nous devons procéder. Ces derniers sont avertis de mes intentions. Le dossier est en cours d'instruction. C'est bien volontiers que je tiendrai au courant votre commission des affaires culturelles ainsi que vos rapporteurs du règlement de l'affaire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Miossec.

M. Charles Miossec. Monsieur le ministre, je vais peut-être paraître gourmand après les propos que j'ai entendus tout à l'heure sur les constructions scolaires. Mais le 19 juin dernier, recevant une délégation d'élus bretons, le Président de la République déclarait qu'un effort significatif serait consenti en faveur de la Bretagne dans le budget de 1981 pour les constructions scolaires, notamment du second degré.

Or, à l'examen des crédits consacrés à la construction répartis par régions, on s'aperçoit que, loin de traduire cet effort, les crédits affectés à la Bretagne enregistrent une baisse qui, elle, peut être effectivement qualifiée de significative. Certes, une part de ces crédits n'est, semble-t-il, pas encore régionalisée mais il y a tout lieu de craindre que la répartition prévue ne soit maintenue.

En francs courants, la dotation de la Bretagne enregistre globalement une progression de 3,5 p. 100, ce qui correspond à une diminution effective d'environ 10 p. 100 en francs constants. Si les crédits destinés au premier degré subissent une chute de 32,5 p. 100, ceux qui seront affectés à la construction du second degré n'augmentent que d'un peu plus de 8 p. 100, ce qui signifie une baisse de plus de 15 p. 100, compte tenu de l'augmentation du coût de la construction.

Afin de répondre aux vœux du Président de la République et d'honorer ses engagements, pouvez-vous me dire quelle sera l'ampleur réelle de l'effort consenti en faveur des constructions scolaires en Bretagne, compte tenu du retard important accumulé depuis plusieurs années dans ce domaine ? Je dirai simplement qu'un certain nombre d'établissements, classes mobiles ou en dur sont dans un tel état de vétusté qu'ils ne répondent même plus aux conditions de sécurité minimale.

Quelle sera, par ailleurs, la répartition géographique de cet effort dans le cadre de la modification en cours de la carte scolaire, et quand sera-t-elle applicable ?

M. Pierre Lataillade. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je ne répondrai qu'une chose à monsieur Miossec : j'ai dit tout à l'heure clairement que la Bretagne faisait partie des régions privilégiées. C'est à cause d'elle qu'il y a moins pour d'autres régions, l'Alsace-Lorraine, par exemple !

M. Antoine Gissinger. Ah non ! Je proteste !

M. André Durr. Il faut faire sécession ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Miossec, pour poser sa deuxième question.

M. Charles Miossec. Je prends note de votre réponse, monsieur le ministre et je vous en remercie.

Ma seconde question a trait à l'enseignement privé. Je voudrais appeler votre attention sur une situation qui, si on n'y prend garde, risque de dénaturer la volonté du législateur et l'esprit de la réforme voulue par les pouvoirs publics, dans le cadre de la loi sur la liberté de l'enseignement.

Dans les recommandations concernant les aménagements pédagogiques, étaient prévus, en effet, le regroupement des élèves présentant des lacunes graves dans des groupes à effectifs réduits, l'organisation de actions de soutien complémentaires à l'intention des élèves rencontrant des difficultés particulières, la conservation sous forme d'heures complémentaires du potentiel d'aide pédagogique accordé aux classes du type II aménagées.

Or dans certaines académies, des restrictions de plus en plus grandes sont opposées aux demandes de prises en charge des heures nécessaires. Plus grave : des décisions parviennent souvent aux chefs d'établissements avec retard et, en tout cas, après la rentrée scolaire, quand toutes les dispositions sont déjà prises pour le bon fonctionnement des classes.

J'évoquerai également les retards enregistrés dans le versement du forfait d'externat, perçu bien souvent par les établissements en janvier ou février, alors que les crédits devraient être normalement versés au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Je citerai également la suppression, dans certains établissements privés, des clubs ou cercles d'activités dirigées, la rigidité des autorisations accordées aux personnels féminins de travailler à mi-temps malgré les encouragements dispensés dans ce sens, bref tous obstacles directs ou indirects, voulus ou non, qui font que, à tort ou à raison, on a le sentiment d'une limitation de la portée de la loi et aussi de vos propres instructions.

Pouvez-vous m'assurer, monsieur le ministre, qu'il n'en est rien et que, compte tenu des incidences financières négligeables des différents points que je viens de souligner, toutes mesures seront prises dans le respect même de la loi et, peut-être et surtout, pour le respect et la dignité mêmes de l'enseignement privé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Il me suffira de dire à M. Miossec que je peux l'en assurer.

M. Pierre Lataillade. Voilà une bonne réponse !

M. le président. La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Monsieur le ministre, on était en droit d'espérer que la rentrée scolaire dans le secondaire se passerait sans trop de difficultés. On se préparait, tout au plus, à un « flottement » de quelques jours.

La réalité est malheureusement plus triste dans ma circonscription, si je me réfère à la situation du collège de Volgelshelm et à celle du lycée d'enseignement technologique et professionnel de Guebwiller, ma propre ville.

Dans le premier, quatre-vingt-seize heures d'enseignement par semaine ne sont pas assurées. Cette carence touche particulièrement les classes de la section d'études spécialisées ; le poste d'enseignement technique n'est pas pourvu. En outre, on relève une insuffisance du personnel d'entretien qui est limité à onze personnes. Selon les critères de votre département ministériel, le collège devrait être doté de seize postes. De surcroît, sur les onze personnes en service, trois sont actuellement en congé de maladie.

Résultat : près de 900 élèves, dont certains habitent à 15 kilomètres, ont été obligés mardi dernier de remplacer leur déjeuner par un casse-croûte préparé à domicile par les parents.

Au lycée d'enseignement technologique et professionnel de Guebwiller, deux enseignants, bien que nommés, n'ont pas encore rejoint leur poste, quatre semaines après la rentrée.

Compte tenu de ces exemples, ne faut-il pas, monsieur le ministre, prendre des mesures afin que les personnels nommés rejoignent leur poste ? Par ailleurs, pourquoi les postes du collège de Volgelshelm n'ont-ils pas été pourvus ? Je n'arrive pas à obtenir de réponse. Enfin, ne faut-il pas aussi veiller à ce que le personnel d'entretien des collèges soit suffisant pour assurer la bonne marche de ces établissements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Charles Haby, vous imaginez bien qu'il est impossible de traiter de Paris ce genre de problèmes quand on sait que le ministère de l'éducation gère 850 000 fonctionnaires et 11 millions d'élèves.

C'est pourquoi je mène une politique de déconcentration aussi forte que possible en donnant le maximum de responsabilités aux recteurs et aux inspecteurs d'académie. Aussi les questions que vous m'avez posées doivent-elles être résolues avec le recteur et l'inspecteur d'académie, étant entendu — je vous le précise — que les instructions ont été données à cet effet aux différents échelons locaux et hiérarchiques.

M. le président. La parole est à M. Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur l'aménagement du temps de travail dans les lycées et collèges.

Les contraintes des horaires scolaires ont souvent pour conséquence de brimer des dons. Ainsi, les élèves qui se sentent doués pour la musique, le dessin, la danse ou pour le sport, ne peuvent s'y adonner dans des conditions satisfaisantes. En effet, plus ils avancent en âge, plus leurs études deviennent sérieuses et moins ils disposent de temps pour pouvoir pratiquer les disciplines vers lesquelles ils se sentent attirés.

Ne pourrait-on envisager la création d'établissements à classes optionnelles qui feraient le lien entre l'école et les associations locales ?

Il est regrettable, par exemple, qu'actuellement vous manquiez de professeurs de dessin, de musique et de danse.

Seriez-vous favorable à des expériences pilotes que les élus pourraient proposer pour certains établissements et qui consisteraient, le matin, à décaler aux élèves un enseignement normal correspondant à leur cycle d'études et, l'après-midi, à leur dispenser une formation culturelle en liaison avec des centres disposant de professeurs de dessin, de musique ou de danse qualifiés ou une éducation sportive en liaison avec des associations locales ? Les jeunes pourraient ainsi se présenter à des baccalauréats spécialisés.

Nous parviendrions ainsi, me semble-t-il, à élever le niveau d'ensemble des élèves qui s'adonnent aux disciplines culturelles et à concilier sport de masse et sport d'élite.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Delalande, je ne puis mieux vous répondre — vous le savez d'ailleurs — que je suis ouvert à toutes les expériences. Étant, en outre, favorable à l'autonomie des établissements et, par conséquent, à toutes les adaptations résultant de la discussion entre le corps enseignant et les parents au sein du conseil d'établissement, ce que vous proposez me paraît tout à fait réalisable.

M. Jean-Pierre Delalande. Je vous présenterai donc des suggestions.

M. le ministre de l'éducation. D'accord ! J'irai même plus loin : discutez-en — vous avez ma bénédiction — avec l'inspecteur d'académie et les chefs d'établissement. J'ai donné le feu vert à ce genre d'expériences dont vous avez d'ailleurs pu vous rendre compte, en écoutant la radio ou en regardant la télévision, qu'elles étaient nombreuses et variées.

M. le président. La parole est à M. Pervenche.

M. Dominique Pervenche. Ma question porte sur la participation des communes aux dépenses de fonctionnement matériel des classes primaires des établissements privés sous contrat d'association.

En application des dispositions de la loi du 25 novembre 1977, il appartient à la commune d'implantation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées, comme elle le fait déjà pour les écoles publiques, aux termes de la législation en vigueur.

En l'état actuel des textes, la participation financière des communes dont sont originaires les élèves ne peut résulter que d'un accord entre les municipalités, accord traduit dans une convention qu'il est souvent difficile d'obtenir.

Toutefois, au cours du débat sur le projet de loi relatif au développement des responsabilités des collectivités locales, le Sénat a voté une disposition qui engage la participation de ces communes. Ainsi, celles dont les habitants devront envoyer leurs enfants dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique ou privée sous contrat d'association d'une autre commune parce que le type d'enseignement qu'ils désirent n'est pas dispensé dans la leur, devront contribuer aux dépenses obligatoires assumées par la municipalité qui accueille ces élèves quel qu'en soit le nombre.

Or, dans de nombreux cas, les écoles primaires privées accueillent des élèves dont les familles sont domiciliées sur le territoire d'autres communes, généralement limitrophes, alors même qu'il y existe des écoles primaires privées mais qui ne peuvent accueillir ces enfants pour de multiples raisons : lieu de travail des parents, capacité insuffisante d'accueil, etc.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment sur cette situation qui risque de déséquilibrer les conditions de fonctionnement des établissements, sachant que selon l'article 1^{er} de la loi sur la liberté d'enseignement le besoin scolaire reconnu doit être apprécié par référence au caractère propre des établissements.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. La question que vous m'avez posée, monsieur Pervenche, trouve sa réponse dans le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales. Certes, on peut vouloir l'effeuiller comme une margue-

rite, mais comme il constitue un tout cohérent, mieux vaut attendre le moment où il viendra en discussion devant l'Assemblée nationale.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pignion.

M. Lucien Pignion. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que vous souhaitez renforcer encore et toujours la qualité et l'efficacité du système éducatif français. De plus, vous avez placé au premier rang des priorités de votre action l'amélioration de la formation des maîtres. Ainsi soit-il !

En appelant votre attention sur deux points précis — voire sur trois, mais mon collègue M. Garrouste en a déjà traité un — je voudrais vous mettre à l'épreuve si vous le permettez, sur le seul terrain de l'enseignement primaire, c'est-à-dire de l'enseignement fondamental.

S'agissant des moyens qui ne coûtent pas, je vous sais gré d'avoir donné aux classes-clés du cycle élémentaire — CM 1 et CM 2 — des instructions et des programmes que tant en commission des affaires culturelles qu'en séance publique j'avais moi-même réclamés comme indispensables. Mais, monsieur le ministre, compte tenu, d'une part, de la priorité accordée à la formation continue à laquelle vous avez fait longuement allusion tout à l'heure, compte tenu, d'autre part, de la féminisation du corps enseignant, qui entraîne non pas un absentéisme mais des congés réguliers plus nombreux, pourquoi vous refusez-vous obstinément à porter de 5 p. 100 à 6 p. 100 la proportion du personnel titulaire mobile ou de remplacement ? Déjà, en ce début d'année, dans l'enseignement primaire des postes sont vacants, c'est-à-dire que des personnels titulaires ne sont pas remplacés.

Dans le même ordre d'idées, et compte tenu de la qualité de l'enseignement élémentaire que vous souhaitez, combien y a-t-il dans ce pays de postes de responsabilité, d'encadrement non pourvus ? Pour quelles raisons ne répondez-vous pas aux préoccupations de création d'emplois des inspecteurs départementaux de l'éducation, hommes de terrain dont les tâches d'information, d'animation et de coordination sont plus précieuses que jamais ?

Troisième point — mon ami Garrouste y a fait allusion — vous avez, monsieur le ministre, l'occasion de montrer délibérément votre attachement à l'enseignement public et à sa qualité en ne touchant pas aux 305 postes auxquels il a été fait allusion tout à l'heure car les œuvres auxquelles ces personnels sont affectés constituent une aide au rayonnement de l'école publique auquel, vous le savez, nous sommes particulièrement attachés.

Ce rayonnement, nous souhaitons que vous puissiez l'appuyer, non pas de temps en temps et non, comme l'a rappelé mon ami Mexandeau, en en ruinant le crédit par certaines déclarations qui font mal.

Je vous demande donc sur ces trois points ce que vous comptez faire, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je crois, monsieur Pignion, pouvoir vous donner satisfaction. Sur le premier point, vous savez bien que la politique de maintien des moyens que je mène, en cette période de baisse démographique, par une redistribution appropriée permettra de résoudre un certain nombre de problèmes.

Grâce à des transferts de population nous placerons les maîtres là où sont les élèves.

Nous déchargerons les directeurs d'école qui ploient parfois sous les tâches administratives dès que l'école devient importante.

Nous essaierons de diminuer les effectifs dans les classes clés que sont le C. P. et le C. M. 1.

Mais nous améliorerons aussi le remplacement des maîtres absents, car — et je suis d'accord avec vous — c'est peut-être la première de toutes ces priorités. Au fil des années nous augmenterons le pourcentage des remplaçants. Je crois avoir répondu à votre première question.

Comme vous, monsieur Pignion, j'ai le plus grand respect pour les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale. Hommes de terrain, excellents pédagogues, anciens instituteurs — les meilleurs pour avoir été promus à ce poste — grâce à eux nous assurerons un important travail de formation initiale et continue des maîtres.

Pour avoir souvent dialogué avec eux, je veillerai à faciliter leur travail. D'ailleurs, dans le projet de budget qui vous est

soumis, trente postes nouveaux sont prévus auxquels il faut ajouter vingt postes d'inspecteur-élève. La dérivée est bonne même si elle ne paraît pas vous satisfaire.

Enfin le maintien de trois cents postes et la réponse très complète que j'ai faite à votre collègue M. Garrouste prouvent que j'ai, comme vous, le souci de ne pas porter atteinte à l'efficacité ou à l'utilité des organismes dont ils relèvent.

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. A l'occasion de ce débat sur le budget de votre département, je voudrais, monsieur le ministre, vous demander de nous préciser exactement votre point de vue quant à la démocratisation du collège unique.

En 1959 cet établissement — cours complémentaire ou premier cycle de lycée — ouvrait ses portes à une sélection d'enfants issus des classes élémentaires.

Après 1959, il est devenu au moins dans son principe — seulement dans son principe — le collège pour tous jusqu'à seize ans.

Hier encore les plus hautes personnalités de l'Etat saluaient le collège unique comme élément essentiel « de la réduction de l'inégalité des chances ».

Aujourd'hui, les chantres de la nouvelle droite parlent du « magma du collège unique », de « génération sacrifiée », faisant écho à tous les conservatismes sociaux et culturels de ce pays, tendant ainsi à freiner, voire à empêcher une évolution vers une démocratisation de l'enseignement à ce niveau.

Le parti socialiste revendique pour les élèves de ce pays, et à ce niveau de la scolarité, une structure ouverte à la totalité des enfants, comme suite naturelle de l'école élémentaire, une structure ouverte substituant à l'actuelle sélection par l'échec, une orientation positive, favorisant l'épanouissement de l'adolescent et permettant la maximalisation de sa réussite.

Monsieur le ministre, vous nous offrez comme solution aux problèmes actuels, aux difficultés que nous avons prévues, aux carences évidentes, un colloque intitulé : « Pour mieux réussir l'école ». Réponse dérisoire à un problème qui appelle des solutions courageuses et fondamentales !

C'est dire que les tergiversations continuent, que les choix ne sont pas arrêtés et que de belles paroles masquent encore l'échec à ce niveau.

Est-on décidé aujourd'hui, oui ou non, à tirer les conséquences de l'ordonnance du 6 janvier 1959 qui prévoyait que tous les enfants entreraient en sixième ?

Va-t-on choisir entre la sélection précoce, véritable outil ségrégatif, et la démocratisation ? Est-on décidé à en tirer toutes les conséquences sur le plan du fonctionnement des collèges en donnant aux établissements, à leurs enseignants, tous les moyens pour offrir aux élèves dans leur diversité les meilleures chances ?

A ce niveau de la scolarité, ils doivent acquérir non seulement les connaissances disciplinaires mais aussi les compétences fondamentales de caractère interdisciplinaire et psychopédagogique s'appuyant sur leurs réelles possibilités personnelles.

Le ministre de l'éducation ne peut plus continuer à éluder les vrais problèmes et à se refuser à prendre personnellement position, faisant du collège unique une formule creuse et dangereuse.

M. le président. Monsieur Franceschi, voilà trois minutes que vous parlez.

M. Joseph Franceschi. Notre question est claire.

M. le président. Alors, posez-là !

M. Joseph Franceschi. Ou bien le ministre veut revenir sur un processus à peine engagé et veut rétablir la sélection des enfants en sixième et le lycée d'hier que réclament tous les conservateurs ; ou bien il veut édifier un véritable collège démocratique avec les mesures nécessaires au terme de l'école élémentaire — et sans coupure avec celle-ci — pour prendre en charge les adolescents tels qu'ils sont et quels qu'ils soient, pour en faire le collège de la réussite, terme de l'école de base. Aura-t-il la volonté d'en finir avec les faux-semblants qui mènent aux échecs d'aujourd'hui ?

Pour la satisfaction d'intérêts que nous récusons, le ministre de l'éducation refusera-t-il le choix et sacrifiera-t-il toute une génération ?

Telles sont les questions que je lui pose au nom du groupe socialiste.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Une fois encore je vais donner satisfaction au groupe socialiste. Oui, monsieur Franceschi, je crois nécessaire, pour bien d'autres raisons que les vôtres, de lutter pour le collège unique.

Je regrette cependant que vous n'écoutez pas ou que vous ne lisiez pas davantage mes déclarations qui me font certains ennemis parmi ceux que vous avez l'air de fustiger.

A mon avis, le collège unique a une autre vertu que celles que vous lui reconnaissez, et elle me paraît capitale pour notre pays : la France ne représentera plus que 1 p. 100 de la population mondiale en l'an 2000. C'est un fait !

M. Joseph Franceschi. Si le R. P. R. vous entendait !

M. le ministre de l'éducation. Mais il m'entend ! Ne voyez là aucune malice, il ne s'agit que de mathématiques relativement simples.

Il est capital pour notre pays d'obtenir le consensus le plus large possible. Or, tant qu'il continuera à se diviser et à se perdre dans des discussions byzantines ou manichéennes, je crains qu'il ne soit pas capable d'affronter un avenir qui s'annonce difficile. C'est pourquoi je me réjouis chaque fois que nous pouvons aider à obtenir ce consensus, y compris même dans cette assemblée.

Or le collège unique, me semble-t-il, est un moyen d'y parvenir. Il permet en effet de rassembler des enfants non seulement de conditions — cela existe déjà — mais d'aptitudes diverses. Ayant pris dans leur jeunesse l'habitude de s'accepter avec leurs différences, devenus adultes, ils continueront de le faire pour le plus grand bien de notre pays. C'est clair.

Mais vous savez aussi bien que moi, monsieur Franceschi, car vous avez une grande expérience du monde de l'enseignement avec lequel vous entretenez de nombreux contacts, qu'il s'agit d'une œuvre difficile.

La meilleure preuve que cette œuvre ne peut pas être que quantitative est que mon prédécesseur avait prévu qu'au fil des années les effectifs des classes du collège unique seraient de vingt-quatre ou vingt-cinq élèves environ. Cet objectif a été atteint en classes de sixième et de cinquième ; il ne l'est pas tout à fait pour celles de quatrième et de troisième pour des raisons évidentes.

Mais le problème n'est pas entièrement résolu pour autant.

Je vous prie de m'excuser si ma réponse est un peu longue alors qu'il reste encore beaucoup de questions, mais le sujet est tellement important que je préfère vous répondre dans le détail pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté.

Ce problème est difficile, d'abord parce qu'au-delà d'une certaine hétérogénéité les maîtres ont le plus grand mal à assurer l'enseignement de certains jeunes. La solution réside en amont, c'est-à-dire au niveau du primaire, en faveur duquel je consens un effort prioritaire qu'on ne peut pas nier, qu'il s'agisse de la rénovation de la formation initiale des instituteurs avec un D. E. U. G. et demain avec la formation continue revue et corrigée pour qu'ils puissent assumer totalement leurs responsabilités, ou bien des nouveaux programmes de C.M. 1 et C.M. 2 qui devraient permettre à nos enfants d'être plus aptes à assimiler les enseignements en sixième, cinquième, quatrième et troisième. C'est encore l'année de la lecture qui a permis de rapprocher beaucoup de points de vue, d'éclaircir beaucoup de difficultés et de nous apercevoir que toutes les méthodes avaient leurs vertus à condition de les mener jusqu'au bout et d'avoir des maîtres adaptés et adaptant leur enseignement aux élèves.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il est certain que beaucoup de nos maîtres, surtout de sixième et de cinquième, n'ont pas été formés à la pédagogie différenciée. Ceux qui l'étaient ont parfois eu tendance à revenir à des méthodes d'enseignement dépassées dispensant le savoir du haut de leur estrade comme leurs prédécesseurs. Il faut former les professeurs certifiés à la pédagogie différenciée. N'oublions pas d'ailleurs que le tiers de nos professeurs de collège sont juste du niveau du baccalauréat. Or on ne peut pratiquer une pédagogie différenciée si l'on ne domine pas sa discipline, car il faut procéder à des approches adaptées aux types de difficultés qu'éprouvent les enfants. C'est pourquoi j'ai élaboré à l'intention des professeurs du second degré un plan de formation continue dont j'ai longuement parlé et qui met l'accent sur les P. E. G. C.

Comme vous le voyez, monsieur Franceschi, sur tous ces points nous sommes d'accord.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Boyon.

M. Jacques Boyon. Ma question concerne la façon dont la carte scolaire est appliquée dans l'enseignement du second degré.

La liberté est la règle pour l'inscription des élèves dans les établissements scolaires de l'enseignement primaire. Selon une règle centenaire, un maire ne peut pas refuser d'accueillir dans une école de sa commune un enfant venant d'une autre commune, sauf s'il fait état d'un manque de place. Cette

règle est appliquée très largement, malgré des conséquences souvent regrettables qu'elle entraîne, telles que la fermeture de classes rurales ou les transferts indus de charges entre communes. Dans mon département, un maire vient d'être condamné par le tribunal administratif pour avoir contrevenu à cette règle.

En revanche, l'inscription dans les établissements du second degré est soumise à un système de sectorisation rigide. Il est impossible, dans une ville de 50 000 habitants, de choisir son collège ; dans un canton rural, les élèves de certaines communes sont obligés de se rendre dans un département voisin alors qu'il existe une école à proximité de leur domicile. Le système n'est guère conforme aux principes d'une société qui se veut de liberté.

La carte scolaire se justifiait peut-être à une époque où il fallait maîtriser les efforts d'investissement, mais, dans l'enseignement primaire, le fait que cette règle n'ait jamais été imposée n'a pas entraîné, à ma connaissance, de graves désorganisations.

L'application rigoureuse de la sectorisation confine quelquefois à l'absurde. C'est ainsi que, dans ma circonscription, les enfants d'une même famille sont parfois scolarisés dans deux académies différentes et les dates de leurs vacances ne coïncident pas.

Ce système est souvent incompatible avec l'organisation des transports scolaires, ce qui entraîne des inégalités dans l'accès aux différentes sections des établissements du second cycle. Les dérogations sont accordées arbitrairement, cependant que l'administration elle-même est parfois obligée de déroger autoritairement à la carte scolaire pour équilibrer les effectifs des établissements. J'ajoute que dans le département de l'Ain la rigidité de la carte est croissante puisque le nombre des dérogations accordées a diminué en nombre et en pourcentage, passant de 85 à 70 p. 100 en quatre ans.

Monsieur le ministre, avez-vous donné des instructions qui expliqueraient ce surcroît de rigueur ou, au contraire, avez-vous l'intention d'assouplir l'application de la carte scolaire du premier degré, notamment dans les agglomérations où les parents pourraient disposer d'une plus grande faculté de choix, et surtout dans les zones périphériques ? Dans ce dernier cas, si des enfants risquent d'être envoyés dans une académie autre que celle de leur lieu de résidence, il conviendrait également de laisser aux parents le choix de l'établissement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Il était nécessaire d'être plus inflexible sur la sectorisation dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire car, dans ce dernier, une longue habitude voulait que les enfants soient inscrits dans l'école la plus proche de leur domicile. En revanche, dans les collèges et les lycées, l'habitude s'était prise de choisir tel ou tel établissement.

Si nous voulons vraiment mélanger tous les enfants, quelles que soient leur origine et leurs capacités, nous devons être plus exigeants dans l'enseignement secondaire.

Cela dit, des cas comme ceux que vous avez cités sont humainement intéressants et doivent être résolus conformément à vos vœux. Je donnerai des directives aux recteurs pour qu'il en soit ainsi. En tout cas, dès maintenant, des dérogations peuvent être accordées.

M. le président. La parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le ministre, vous avez fait une présentation optimiste de votre budget en tenant compte de la baisse des effectifs. Mais l'Anjou, première région de France pour la natalité, est en plein essor démographique. Ce qui a diminué, au cours des quatre dernières années, c'est le taux d'encadrement pédagogique.

Vos services ont bien tenu compte de cette situation originale et établi des prévisions sur un nombre de postes d'enseignement réputé incompressible. Malheureusement, les moyens pratiques n'ont couvert que la moitié de ces besoins, considérés pourtant comme le minimum par vos fonctionnaires.

Ma question est donc de savoir si l'on peut faire une politique familiale convaincante pour les familles qui devraient avoir davantage d'enfants, sans commencer par traiter équitablement celles qui en ont. Peut-on faire une vraie politique de formation sans traiter convenablement la formation générale, qui sert de base à toutes les autres ? Après avoir fait une mauvaise rentrée, peut-on faire une bonne année, compte tenu des problèmes insolubles que posera inévitablement, une fois de plus, le remplacement des maîtres ?

M. Louis Mexandeau. Le ministre de l'éducation n'a guère parlé de ce problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je ne traiterai pas ici le cas particulier de l'Anjou. En règle générale, une fois le budget voté, les crédits sont distribués aux académies, qui les répartissent entre les départements et ceux-ci, à leur tour, les affectent aux différents établissements.

Toutefois, si l'Anjou a été victime d'une injustice, je veillerai à ce que celle-ci soit corrigée, non dans le présent projet de budget, parce que ce n'est plus possible, mais dans le prochain.

M. Louis Mexandeau. Et le remplacement des maîtres ?

M. le ministre de l'éducation. J'en ai parlé, monsieur Mexandeau, mais vous n'étiez pas là !

M. le président. La parole est à M. Gissingier.

M. Antoine Gissingier. Le personnel des écoles maternelles est soumis à de nombreuses contraintes d'horaires.

Il doit en effet, souvent après la fin des classes, assurer la garde des enfants que leurs parents ne sont pas venus chercher. Ce travail pourrait être fait par le personnel de service dont la rémunération est à la charge des communes, en application d'un décret du 28 décembre 1976.

Mais, à cet égard, les dispositions du décret du 28 décembre 1976, pris en application de la loi Haby et de l'arrêté du 26 janvier 1978 sont contradictoires. Le dernier texte ne précise pas à quel moment s'arrête l'obligation des enseignants.

Je le répète, la garderie pourrait parfaitement être assurée par le personnel de service, à condition que les instructions soient données clairement. Il faudrait parvenir à une entente entre les enseignants, les communes et vos services.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je suis favorable, monsieur Gissingier, à votre suggestion, et nous allons examiner les suites que nous pouvons lui donner.

M. le président. La parole est à M. Pringalle.

M. Claude Pringalle. Votre projet de budget pour 1981, monsieur le ministre, montre une fois de plus votre souci de donner plus d'efficacité à notre système éducatif. Malheureusement, certaines ombres subsistent et, pour ma part, il est un point qui me préoccupe tout spécialement et dont je vous ai maintes fois entretenu. Il s'agit des postes de non-enseignant. Déjà l'an dernier je vous avais fait part de mon inquiétude de voir supprimer 442 postes d'intendant et d'agent de service. Vous m'aviez alors répondu que « les diminutions constatées ne correspondent pas à des réductions des effectifs au niveau des établissements, mais à une réduction des effectifs administratifs au niveau rectoral et au niveau de l'administration centrale. Au contraire, au niveau des établissements eux-mêmes, les personnels de service verront leurs effectifs augmenter ».

Or, quelle n'a pas été ma surprise de voir que vous nous proposez cette année de supprimer de nouveau 492 postes. J'avoue ne plus très bien comprendre car vous aviez convenu en 1978 qu'il fallait pratiquer une certaine redistribution entre les différentes académies, ce qui, j'en conviens n'est pas facile, mais que vous venez cependant de réaliser, avec un certain succès, pour les postes d'instituteur. Pourquoi ne pas le faire pour les personnels de service ?

Vous m'avez envoyé, il y a quelques mois, une note sur la situation de l'académie de Lille par rapport aux autres académies. Là encore, nous n'avons pas dû faire les mêmes calculs car je suis loin d'arriver aux mêmes résultats que vous. Selon vous, cette académie se situerait au troisième rang pour les personnels d'intendance et au treizième pour les personnels de service, alors que d'après les éléments dont je dispose, elle se place respectivement aux vingt-quatrième et vingt-cinquième rangs.

Pour ma part, je constate que le nombre des intendants est tellement insuffisant dans notre région que, dans bien des cas, leurs postes sont tenus par des attachés, alors que des secrétaires font le travail d'attaché. Je connais le cas d'un établissement de neuf cents élèves dont quatre cents demi-pensionnaires, qui est tenu par un seul gestionnaire, lequel n'a même pas pu être remplacé lorsqu'il est tombé malade.

Il manque actuellement plus de 1 200 postes dans cette académie par rapport à la moyenne nationale. Pour ne pas encourir le reproche d'irréalisme et m'en tenir à la plus stricte nécessité, je dirai qu'il nous faut dans l'immédiat un minimum de cinquante postes d'intendant des établissements et soixante d'agent de service. Comme à déjà du vous le faire savoir M. le recteur de l'académie de Lille, si vous ne remédiez pas très vite à cette situation intolérable nous allons à la catastrophe.

Vous me rétorquerez que ce problème est du ressort des recteurs d'académie, mais en attendant la redistribution que j'évoquais tout à l'heure, je vous demande précisément de donner davantage de moyens et d'autonomie aux académies, et notamment la possibilité de recruter des contractuels, par exemple des personnes de plus de quarante-cinq ans qui n'ont plus d'emploi.

J'ose espérer, monsieur le ministre, que cette fois vous tiendrez compte de mon appel pressant et que vous résoudrez très rapidement ce problème, car le Nord doit affronter bien d'autres difficultés.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je ne puis accorder aux recteurs ou aux inspecteurs d'académie une liberté totale pour recruter du personnel. Il ne faut pas me demander l'impossible.

Il existe de grandes disparités entre établissements et entre académies. Mais, fait plus grave, le personnel n'est pas toujours bien employé parce qu'il est trop spécialisé. Nous avons d'ailleurs abordé ce problème avec les syndicats.

Atténuer ces disparités, mieux utiliser le personnel, voilà les axes de notre action, et j'espère que vous constaterez l'année prochaine que des progrès ont été accomplis.

M. le président. La parole est à M. Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, le VII^e Plan avait prévu la scolarisation de 45 p. 100 des enfants de deux ans. Actuellement, le taux de scolarisation n'atteint que 30 p. 100. Comment expliquer que l'objectif ne soit pas atteint ? Cet objectif est-il maintenu pour les années à venir ? Si oui, quand et comment comptez-vous l'atteindre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Les progrès de la scolarisation dans les écoles maternelles ont été considérables au cours des dernières années. Le taux de scolarisation est de 100 p. 100 pour les enfants de quatre à cinq ans et de 90 p. 100 pour ceux de trois ans.

Dire qu'il n'est que de 30 p. 100 pour les enfants de deux ans ne correspond pas à la réalité. Il atteint 40 p. 100 si l'on tient compte des établissements privés. Un autre facteur de sous-estimation est le fait que l'on ne compte que les enfants nés avant le 1^{er} décembre. Au total, nous ne sommes pas loin du pourcentage prévu.

J'ajoute que la scolarisation à cet âge-là ne fait pas l'unanimité, certains éducateurs estimant qu'elle ne s'impose que pour les enfants de milieux socio-culturels en difficulté. Réfléchissons donc avant d'accélérer le mouvement.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Monsieur le ministre, si l'on compare les moyens affectés en mesures nouvelles au budget voté, ce qui est la meilleure méthode pour juger des choix budgétaires, donc des choix politiques, on constate que les actions en faveur des écoles et des collèges ne progressent que de 5 p. 100 et que de 4,80 p. 100 pour les lycées.

Si l'on compare ces années aux crédits des chapitres 43-01, 43-02 et 43-03 du budget, on note que les crédits qui concernent la dotation de l'enseignement privé progressent de 22,80 p. 100.

Vous invoquez, monsieur le ministre, la nécessité du rattrapage, de l'actualisation, de la mise à niveau vis-à-vis de l'enseignement public. Qu'en est-il ?

Globalement, l'aide à l'enseignement privé représente plus de 12 p. 100 du budget de l'éducation.

Prenons le point particulier du forfait d'externat : il augmente de 184 millions de francs « pour actualisation 1981 ». Il apparaît de bonne politique d'actualiser les besoins ; encore faudrait-il que dans d'autres secteurs les crédits ne soient pas inférieurs aux besoins car, si cela était, on pourrait parler de favoritisme. Or les dotations des collèges et des lycées — chapitres 36-30 et 36-40 — sont très nettement en deçà de leurs besoins puisqu'il faudrait que dans le collectif budgétaire pour 1980, les collèges et les lycées bénéficient de crédits équivalents à ceux qui leur seront alloués en 1981.

Il y a donc bien actualisation d'un côté et stagnation de l'autre, à un niveau très nettement inférieur aux besoins. Quelles sont les raisons de cette générosité particulière à l'égard de l'enseignement privé ?

De la même manière, il n'y a toujours pas de formation continue pour les professeurs du second degré de l'enseignement public bien que le Premier ministre ait annoncé dans ce domaine le « second souffle ». En revanche, la mesure

01-18-04 prévoit un crédit de 38,5 millions de francs pour les maîtres de l'enseignement privé. Qu'on pense à leur formation, c'est très bien, mais il est souhaitable qu'on pense aussi à celle des autres.

De plus, et ce sera une autre partie de ma question, quelle assurance pouvez-vous donner que les droits à la formation des personnels concernés par ces crédits seront respectés et, qu'il ne s'agit pas là de la simple amorce d'un système de subvention à l'enseignement supérieur privé ?

Ma seconde question concerne les personnels non enseignants de votre ministère. A la lecture des documents en notre possession, on constate que ces personnels ne sont pas choyés dans votre projet de budget.

En effet, les suppressions d'emplois sont importantes : quarante-huit pour les personnels ouvriers, un pour les infirmières. Pour les personnels administratifs, on note la disparition de soixant-quatre postes de commis, de vingt et un postes d'agent technique, de soixante-treize postes de sténodactylographe et de cinquante-trois postes d'instructeur.

M. Louis Mexandeau. On gratte !

M. André Delahedde. Et pourtant la baisse démographique affecte peu la quantité de travail des personnels non enseignants, et notamment des agents. Si vingt paires de pieds ne traversent plus un couloir, ce n'est pas pour autant que le couloir ne sera pas à nettoyer.

En nombre insuffisant, les agents s'efforcent de faire face à une situation de plus en plus difficile. Ils constatent, irrisants par manque de moyens et par manque d'effectifs, la dégradation des immeubles affectés à l'éducation. Si 1980 a été l'année du patrimoine, ce n'est pas dans le secteur de l'éducation que cette priorité s'est concrétisée. Bien au contraire, le patrimoine immobilier de l'éducation a continué de se détériorer. Confrontés à des tâches que leur nombre ne permet pas de remplir complètement, les personnels non enseignants tentent cependant de faire face et ils y emploient toutes leurs forces.

Encore faudrait-il que leurs mérites soient reconnus. Ils n'en ont pas le sentiment.

Imaginez, monsieur le ministre, ce que peut penser un OP 3 qui apprend qu'il est censé faire partie des « nantis » titulaires d'un emploi et stigmatisés par M. Barre. Quelle dérision quand on sait que, pour quarante-quatre heures de travail hebdomadaire, son revenu mensuel est de 2 800 francs ! Il souhaiterait un peu plus de considération. Au contact des élèves, il aimerait que lui soit reconnu un rôle éducatif semblable à celui des autres personnels de l'éducation. Mais si la notion d'équipe éducative passe quelquefois dans les mots, elle ne se traduit jamais dans les faits.

Il me faut aussi rappeler qu'il est anormal que soit portée à la charge des familles la rémunération de plus de 30 000 agents et infirmières. Cette participation augmente dans les prévisions budgétaires de 105,6 millions de francs, soit de plus de 19 p. 100. Je rappelle que les sommes payées par les parents à ce titre en 1980 ont dépassé les prévisions de près de 49 millions de francs.

Compte tenu de ces données, je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous envisagez pour que les personnels non enseignants de l'éducation puissent exercer leur mission dans de bonnes conditions matérielles et en nombre suffisant.

D'une manière plus précise et dans un domaine particulier, alors que l'introduction de l'enseignement des sciences physiques dans le premier cycle nécessitera la création de 2 000 postes de personnel de laboratoire, vous en créez onze seulement. Pensez-vous pouvoir présenter d'autres mesures ?

Enfin, tenez-vous à affirmer le désengagement de l'Etat et allez-vous continuer à laisser pressurer les familles pour assurer le paiement du traitement d'un grand nombre d'agents, remettant ainsi en cause la notion de gratuité de l'enseignement ?

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je crois avoir été suffisamment explicite sur le chapitre du personnel administratif de gestion pour ne pas me répéter au risque de lasser l'Assemblée.

Je répondrai donc essentiellement au sujet de l'enseignement privé. Une seule chose m'étonne, c'est que vous puissiez vous étonner que j'applique la loi. Une loi a été votée et, que je sache, un ministre doit respecter la volonté du Parlement. C'est ce que je fais en appliquant la loi du 27 novembre 1977 et en essayant de tenir les délais, ce qui, croyez-le bien, n'est pas très facile.

J'ajoute que la plupart des dispositions de cette loi se révèlent en fin de compte favorables aux personnels et non à je ne sais quels organismes confessionnels.

Quant à la formation continue, je puis vous assurer que les dépenses sont engagées en fonction des conventions conclues, ce qui vous donne la certitude que les sommes dépensées le seront au titre de la formation.

M. le président. Monsieur le ministre, souhaitez-vous que nous poursuivions nos travaux jusqu'à leur terme ?

M. le ministre de l'éducation. Je crois que tout le monde le souhaite, monsieur le président. En démocrate, je suivrai la loi de la majorité.

M. le président. Nous en revenons donc aux questions du groupe R. P. R.

La parole est à M. Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, je désire appeler votre attention sur le contenu des programmes et notamment vous demander de rétablir les heures d'instruction civique dans nos lycées et collèges. Et puisque nous ne parvenons pas à obtenir que le 8 mai soit férié, pourquoi ne pas faire de cette journée une journée nationale d'instruction civique ?

Par ailleurs, je suis très frappé de l'erreur de conception qu'on a faite en histoire et en géographie. A la suite de la réduction des horaires de ces deux disciplines, on a pu voir des bacheliers candidats à l'institut d'études politiques de Paris confondre sur la carte Toulon et Brest. Ne pourrait-on augmenter le nombre d'heures d'histoire et de géographie et cesser d'opposer, comme on l'a fait un peu rapidement, l'histoire événementielle, celle de nos bons vieux Mallet et Isaac, à l'histoire des grands courants de pensée ? Aujourd'hui, on en est arrivé à expliquer les grands courants de pensée à des élèves de sixième, de cinquième et de quatrième, ce qui est manifestement excessif. En fait, l'histoire et la géographie sont complémentaires, et il faut que les élèves disposent de quelques points de référence précis.

Quant à la réforme des mathématiques, avec la théorie des ensembles, qu'on commençait d'appliquer lorsque j'étais élève, elle a eu pour effet que, vingt ans après, les bacheliers savent traiter des ensembles, mais sont inaptes au calcul mental. Ne pourrait-on, là aussi, reprendre l'étude des notions élémentaires ?

Tels sont, monsieur le ministre, les sujets que je voulais aborder et que j'aurais aimé développer plus longuement si le temps qui m'est imparti me l'avait permis.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Delalande, le lycée Papillon de la chanson ne date pas d'hier, et l'on rencontrait déjà en 1936 des élèves qui confondaient Toulon et Brest, ce qui est évidemment très choquant.

En ce qui concerne l'histoire, nous avons amorcé une correction de tir, mais on ne doit pas passer d'un extrême à l'autre. Ne me demandez donc pas de brûler ce qu'on a adoré hier. J'essaie actuellement de faire la synthèse des différents systèmes qui ont pu être expérimentés, et les nouveaux programmes de C. M. 1 et C. M. 2 en témoignent. J'ai d'ailleurs reçu à ce sujet des lettres de félicitations de gens auxquels vous ne songeriez pas.

Dans le domaine des mathématiques, nous réagissons contre une tendance à trop d'abstraction. Il n'est pas normal, par exemple, que les élèves ne sachent ce que sont deux plans parallèles et une sécante qu'en classe de première.

Il n'y aura pas de réforme Beullac, parce que le fond du décor a été convenablement dressé par la loi que vous avez votée en 1975. Il n'y a plus qu'à apporter quelques corrections pour nous placer vraiment dans le sens de l'avenir, et c'est ce que je fais inlassablement, jour après jour.

Il y a des valeurs à retrouver et j'ai été frappé par le fait que j'ai été applaudi lorsque je l'ai dit aux inspecteurs pédagogiques régionaux, qui sont en contact permanent avec nos enseignants et qui représentent tous les courants de pensée politique et appartiennent à tous les milieux. Cela me semble important car, à partir de ce consensus, nous pourrions rebâtir l'éducation morale et civique. On en trouve déjà un début de traduction dans les programmes de C. M. 1 et de C. M. 2, et nous étudierons ce qu'il convient de faire dans les lycées et collèges. En tout état de cause, c'est dans cette voie qu'il faut œuvrer, et, monsieur Delalande, je suis, sur ce point, d'accord avec vous.

M. le président. La parole est à M. Pervenche.

M. Dominique Pervenche. Monsieur le ministre, j'ai enregistré avec satisfaction la très sensible augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'enseignement privé sous contrat dans le projet de budget pour 1981. Elle devrait permettre, notamment, un certain rattrapage du retard enregistré en ce qui concerne le forfait d'external. Nul doute que l'enseignement privé vous sera reconnaissant de cette mesure.

Mais je pense qu'il vous serait encore plus reconnaissant si vous pouviez engager sans tarder une étude destinée à savoir si ces établissements privés reçoivent bien l'équivalent des frais de fonctionnement des établissements publics similaires. Dans le cas où l'on constaterait un retard, il serait possible d'insérer les crédits nécessaires au rattrapage dans le projet de budget pour 1982.

L'enseignement privé vous saurait gré de lui fournir cette photo de la situation actuelle et cela permettrait de vérifier que la loi de 1977 est bien appliquée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Ma réponse sera très courte : l'enquête a été entreprise il y a trois mois ; les résultats seront connus en janvier.

M. le président. La parole est à M. Boyon.

M. Jacques Boyon. Ma question portera sur les transports scolaires.

Nous avons noté que les crédits de l'Etat consacrés aux transports scolaires augmentent assez rapidement, puisqu'ils ont doublé en cinq ans. Mais les charges supportées par les collectivités locales à ce titre augmentent plus rapidement encore. Ainsi, dans mon département, j'ai calculé que, depuis quinze ans, ces dépenses ont doublé tous les quatre ans.

Le conseil général de l'Ain voit se réduire le taux de participation de l'Etat, alors que celui-ci s'était engagé, il y a quelques années, à participer à concurrence de 66 p. 100 aux dépenses de transports scolaires dans les départements où la gratuité totale serait assurée aux familles. Le département de l'Ain a fait ce choix, mais ses élus ont un peu l'impression d'avoir fait un marché de dupes, car, depuis cette date, la participation de l'Etat a régulièrement décliné : de 67 p. 100 en 1975-1976, elle est passée à 62 p. 100 seulement en 1979-1980.

Je sais que, pour calculer le montant de l'enveloppe, le ministère de l'éducation et le ministère du budget tiennent compte d'une hausse des prix au demeurant plus théorique que réelle et de l'augmentation des effectifs transportés, mais non de l'augmentation du nombre des circuits de ramassage.

Il en résulte donc un accroissement des charges nettes pour le département qui me paraît très inquiétant à la veille du transfert de responsabilité qui doit intervenir entre l'Etat et les collectivités locales.

Cela favorise également — faute de moyens financiers — un allongement des circuits, contraire aux instructions ministérielles sur la durée des transports, instructions qui prévoient que les enfants ne doivent pas passer plus d'une heure et demie en car chaque jour. Malheureusement, certaines enfants montent dans le car le matin à sept heures moins le quart et en redescendent le soir à dix-neuf heures. Cette amplitude de plus de douze heures est, à l'évidence, excessive.

Je suis donc amené à vous demander s'il ne conviendrait pas compte tenu de l'augmentation des effectifs transportés — on bat chaque année un record, et nous en sommes, dans mon département, à 27 p. 100 de l'ensemble des élèves — d'adopter une politique plus nuancée en ce qui concerne les fermetures de classes.

Douze heures d'absence du domicile vous paraissent-elles compatibles avec un bon enseignement ? L'Etat ne devrait-il pas plutôt permettre de dédoubler et de raccourcir les circuits de ramassage ?

Enfin, envisagez-vous l'an prochain, monsieur le ministre, de porter à 66 p. 100 la participation de l'Etat dans les départements où la gratuité des transports est assurée aux familles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. La participation de l'Etat est passée en cinq ans de 56 à 62 p. 100, puis elle est retombée, pendant deux ans, par suite des hausses importantes des tarifs ; mais, en 1981, elle sera à nouveau de 62 p. 100.

En tout état de cause, je confirme que l'objectif que nous nous sommes fixé est de parvenir à une participation à concurrence de 66 p. 100 dans les départements où les collectivités locales font l'effort d'assurer aux familles la gratuité des transports scolaires.

D'une façon générale, il faut éviter que les transports scolaires ne fatiguent excessivement les enfants, et c'est l'un de mes soucis permanents. C'est la raison pour laquelle nous maintenons parfois des classes avec de très faibles effectifs. Nous estimons en effet que ce que gagneraient les enfants en fréquentant une classe plus nombreuse, avec donc davantage d'émulation, ils le perdraient en raison du surcroît de fatigue qu'entraînerait un trajet plus long. Il faut, en ce domaine, tenter de maintenir l'équilibre le plus favorable aux enfants.

Mesdames, messieurs, nous sommes passés cet après-midi de questions très générales à des points plus particuliers, mais je voudrais être sûr que nous n'avons pas oublié l'essentiel.

L'essentiel, c'est l'enfant, l'enfant d'aujourd'hui, celui qui sera, comme le rappelait si bien l'un d'entre vous, l'adulte responsable de demain. Cet enfant, nous devons tout faire pour lui donner, face au double défi de puissance et de civilisation avec lequel nous sommes désormais confrontés, les meilleurs outils et les meilleures armes. C'est ce à quoi, inlassablement, nous nous employons. En fait, nous y avons déjà réussi.

J'ai entendu tenir à plusieurs reprises, et pas seulement par des membres de l'opposition, des propos où perceait le désenchantement, pour ne pas dire le défaitisme. La mode aujourd'hui est au « tout va mal », et il est vrai que nous vivons des temps difficiles. Mais est-ce une raison pour désespérer ? Est-ce une raison pour faire porter à l'école des responsabilités qui ne sont pas les siennes, pour projeter sur elle des difficultés qui ne sont pas les siennes ?

Les enfants, paraît-il, ne sauraient plus rien. Mais que savions-nous nous-mêmes à leur âge ? Les enseignants, paraît-il, n'apprendraient plus rien. Mais nous, les adultes, les parents, sommes-nous bien certains d'accomplir toute la tâche d'éducation qui est la nôtre ?

Alors, plutôt que de faire de l'école, et bien sûr à travers elle du Gouvernement qui en a la charge, un bouc émissaire, sachons ouvrir les yeux, mesurer tout le chemin parcouru et poursuivons ensemble, avec courage et détermination, l'œuvre entreprise, l'œuvre du renouveau. Pour ma part, je suis fier d'être ministre de l'éducation. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Education ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 3 582 417 560 francs ;
« Titre IV : 2 506 966 524 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 894 830 000 francs ;
« Crédits de paiement : 530 100 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 2 027 800 000 francs ;
« Crédits de paiement : 423 300 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Ralite et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 80 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 300 000 francs. »

La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Nous avons déposé cet amendement pour que l'éducation musicale ne soit pas absente de ce débat et pour qu'elle reçoive des moyens à la hauteur de ses besoins.

M. Pierre Lataillade. Il connaît la musique !

M. Jack Ralite. La demande de musique s'accroît...

M. Pierre Lataillade. De balalaïka !

M. Jack Ralite. ... et les conservatoires de musique ne parviennent pas à y répondre.

Il existe 1 000 conservatoires en France, qui accueillent 1 000 000 d'élèves. Cent conservatoires, fréquentés par 100 000 élèves sont aidés par l'Etat. Quant aux 13 000 000 de jeunes scolarisés, ils sont presque orphelins de musique.

M. Pierre Lataillade. Il faut créer un orphelinat !

M. Jack Ralite. A l'école primaire, rien ou presque rien. Dans le secondaire, un peu plus, mais pas beaucoup, et ce ne sont pas les soixante-deux postes que vous allez créer qui vont corriger la situation.

M. Antoine Gissingier. Si !

M. Jack Ralite. Pourtant, c'est un bonheur de faire de la musique et c'est une joie que nous voulons tout de suite voir partagée par tous les enfants. Or, dans ce qui existe, les enfants, notamment des milieux populaires — de la classe ouvrière pour dire le vrai — sont trop souvent absents.

Je sals que dire cela a eu pour conséquence de faire crier les députés de la majorité l'autre jour en commission. C'est pourtant la vérité, la cruelle vérité. C'est mutilant pour les enfants d'abord, dont toute une dimension de leur personnalité est laissée de côté.

M. Pierre Lataillade. Ah ?

M. Jack Ralite. Monsieur Lataillade, voulez-vous cesser vos commentaires ! Vous n'arrêtez pas de parler !

M. Pierre Lataillade. C'est cela, la démocratie !

Un député communiste. C'est de la vulgarité !

M. Pierre Lataillade. Et lorsque vous interrompez, cela s'appelle comment ?

M. Jack Ralite. Les députés communistes n'ont pas interrompu de tout le débat !

C'est mutilant pour la musique, car c'est parmi tous les enfants devenus copartenaires de la musique que se recruteraient de nombreux musiciens. Et vous savez bien, monsieur le ministre, que si par malheur aujourd'hui un orchestre français disparaissait accidentellement, on ne pourrait pas le remplacer.

C'est mutilant pour la création musicale même. Pierre Boulez, en juillet, disait que la musique, si elle ne parvenait pas à élargir son public, connaîtrait des difficultés. Vous voyez que ce n'est pas une petite question.

J'ajouterai un mot : il y a effectivement, mais au compte-gouttes, un enseignement de la musique à l'école, c'est celui des classes à horaires aménagés, les C.H.A.M. Mais celles-ci sont financées presque essentiellement par les collectivités locales et seulement un peu aidées par le ministère de la culture et de la communication. Ces C.H.A.M., comme on les appelle, débouchent sur le baccalauréat F 11 qui se trouve ainsi être un baccalauréat payant puisque exigeant d'autres financements que celui de l'éducation nationale.

Il faut que ces choses cessent. L'éducation nationale doit assumer totalement les frais des C.H.A.M. Elle doit donner, sous des formes à débattre, une éducation musicale à l'ensemble des enfants scolarisés. Et ne me parlez pas trop des chorales ! Je serai le dernier à nier l'importance de la voix, mais un jour, dans une réunion au ministère de l'éducation, M. Landovski, qui avait des responsabilités, a déclaré en substance : nous allons faire un effort vers les chorales ; que voulez-vous, cela ne coûte rien.

Oui ! il faut que cela cesse et que tous les élèves des écoles puissent devenir des chanteurs de musique, comme le disait la Malibran.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Henri Ginoux, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles n'a pas non plus examiné l'amendement n° 80. Mais l'intervention de M. Ralite me donne l'occasion, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur un point particulier.

Vous avez donné votre accord aux recteurs pour qu'ils signent les conventions passées entre les collectivités locales et les collèges et lycées en ce qui concerne la prise en charge des frais de fonctionnement des classes à horaires aménagés, à l'exclusion des frais de personnel. Or il existe deux catégories de personnels : ceux qui enseignent la musique et qui sont à la charge des conservatoires, des collectivités locales et du ministère de la culture et de la communication, et les personnels de service.

Je souhaiterais que vous puissiez intégrer, pour la participation de votre ministère à ces charges d'éducation musicale, la charge des personnels de service dans les frais de fonctionnement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Vous connaissez très bien, monsieur Ralite, l'énorme effort qui est fait actuellement en faveur de la musique, dans l'enseignement primaire d'abord, dans les collèges ensuite. Vous ne l'ignorez pas, puisque je vous retrouve chaque fois que j'ai à m'occuper de musique, ce qui est tout à votre honneur, comme au mien d'ailleurs.

Vous affirmez que je pousse à la chorale parce que cela ne coûte rien. Faudrait-il, pour considérer que l'on fait des choses valables, dépenser toujours de l'argent ? S'il est possible de faire des choses très bien sans trop dépenser, tout le monde devrait être content, y compris le contribuable ! Au demeurant, c'est dans cette voie que le ministre hongrois de l'éducation qui a tant fait pour l'enseignement de la musique dans son pays, s'est engagé, et je suis persuadé, après m'être récemment entretenu avec lui, que c'est dans cette voie qu'il faut aller.

Pour toutes ces raisons, je demande à l'Assemblée de ne pas suivre M. Ralite.

Quant à la demande que M. Pinte m'a présentée, je suis tout prêt à l'étudier.

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Je tiens à relativiser l'honneur dont M. le ministre m'a gratifié.

M. le ministre de l'éducation. Cela vous gêne ?

M. Jack Ralite. A entendre M. le ministre, un gros effort serait fait en faveur de la musique. Et il est vrai que, par le jeu des questions, on peut en donner l'impression. Combien créez-vous de postes cette année ? interroge-t-on. Soixante-deux, répond le ministre. Ainsi, chacun peut se dire qu'un effort, effectivement, est consenti.

Mais je me suis livré à un rapide calcul. Il y a 7 400 établissements scolaires en France, et 4 612 professeurs de musique.

En admettant qu'il n'y ait qu'un professeur par établissement, 40 p. 100 des établissements en sont donc dépourvus. Soixante-deux postes, cela représente une augmentation de 1,3 p. 100. A ce rythme, on comblerait le déficit en quarante ans. Et, comme il y a plusieurs professeurs par établissement, une simple règle de trois me conduit à penser qu'il faudrait en réalité soixante-dix ans.

Il semble que M. Beullac soit en train d'écrire là une symphonie inachevée. (Sourires.)

Quant aux C. H. A. M., elles existent, c'est vrai : il y en a soixante-dix-neuf, c'est-à-dire dans 0,9 p. 100 des établissements secondaires. Elles regroupent 3 760 élèves, qui représentent neuf dix millièmes du total.

Alors : sans commentaire !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Il y a toujours dans la vie deux façons de regarder les choses. L'on peut voir la bouteille à moitié pleine, ou la bouteille à moitié vide. M. Ralite vient de nous donner la preuve qu'il voit toujours la bouteille à moitié vide, malheureusement.

Il fallait commencer par quelque chose. J'ai l'habitude de commencer par le commencement c'est-à-dire, en l'occurrence, par les écoles primaires. J'ai donné à la commission toutes les explications concernant l'effort qui a été fait en matière de musique à l'école primaire, effort qui, je crois, est assez remarquable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 80. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III de l'état B, je suis également saisi de deux amendements n° 15 et 71 pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 15, présenté par M. Icart, rapporteur général, et M. Royer, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 334 794 142 francs. »

L'amendement n° 71, présenté par M. Pinte, rapporteur pour avis, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 184 466 267 francs. »

La parole est à M. Royer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour soutenir l'amendement n° 15.

M. Jean Royer, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il pourrait vous paraître paradoxal que, sur un budget dont nous avons regretté le caractère rigide et limité, je propose, au nom de la commission des finances, un amendement visant à réduire des crédits. Il s'agit, bien entendu, d'un amendement incitatif, tactique, qui devrait conduire le Gouvernement à accepter un plan de résorption de l'auxiliaariat dans le second degré.

Ce matin, j'ai présenté les termes du problème. Tout le monde les connaît : 31 300 auxiliaires, qui ont une ancienneté telle que leur titularisation est parfaitement justifiée. Les emplois qu'ils occupent ne sont en aucun cas des emplois précaires : Il est donc nécessaire de faire en leur faveur un effort sérieux, à l'instar de celui qui a été consenti dans l'enseignement primaire.

Cette année, le projet de budget couronne le plan de résorption élaboré en 1975 pour les instituteurs. Dans cette catégorie d'enseignants, l'effectif comprend moins de 1 p. 100 d'auxiliaires, ce qui est un volant suffisant pour donner quelque souplesse au fonctionnement du premier degré. Il faut faire pour le second degré ce qui a été fait pour le premier. Ce n'est pas une exigence démagogique ; nous ne suivons pas en cela aveuglément une tendance corporatiste mais la simple équité humaine.

Voilà pourquoi la commission des finances a voté une réduction de 1 334 millions de francs des crédits qui, sur deux chapitres, sont affectés au paiement des heures supplémentaires. Plutôt que de payer des heures supplémentaires, mieux vaut engager un plan de titularisation, dont le coût a été évalué à environ 1 300 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 71.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Je n'ai rien à ajouter à l'exposé que M. Royer vient de présenter au nom de la commission des finances, puisque les motivations de la commission des affaires culturelles sont identiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation. Messieurs les rapporteurs, je partage totalement votre point de vue.

Mon intention — je l'affirme très nettement devant vous — est bien de résorber l'auxiliaariat. Il me paraît regrettable que le ministère de l'éducation compte un pourcentage aussi élevé du personnel dans une situation précaire. Encore faut-il que nous cessions de recruter de nouveaux auxiliaires.

C'est la première condition que je pose à la mise en place d'un plan de résorption de l'auxiliaariat, au principe duquel je souscris pleinement. Il ne faut pas qu'à l'issue de ce plan nous engagions de nouveaux auxiliaires, pendant que des jeunes qui auraient préparé l'agrégation ou le C. A. P. E. S. ne pourraient pas être intégrés dans le corps enseignant, ce qui serait regrettable.

D'autre part, il y a sans cesse des enseignants qui sont malades, qui accouchent, qui vont suivre un stage de formation, et ces derniers seront plus nombreux encore lorsque sera complètement mis en place le plan de formation continue du second degré dont j'ai parlé. Le nombre des enseignants disponibles varie donc constamment, alors que le nombre des heures d'enseignement reste constant.

Actuellement, la moitié environ des maîtres auxiliaires sont utilisés pour assurer l'adéquation entre les deux. Il faudra donc trouver le moyen de conserver au système la même souplesse en recourant aux services de titulaires, faute de quoi nous serons obligés d'engager de nouveaux maîtres auxiliaires, et le problème se posera à nouveau. Ce point fait dès maintenant l'objet de discussions avec les représentants syndicaux.

On ne peut pas, monsieur Royer, transposer purement et simplement à l'enseignement secondaire le système qui a été mis en place dans le primaire.

D'abord, ce système montre d'ores et déjà ses limites, puisque nous sommes amenés à discuter avec les syndicats sur la nécessité de trouver des solutions complémentaires à la création du corps des titulaires remplaçants — ce qui prouve que même dans le primaire le problème n'est pas totalement réglé.

Ensuite, le problème se complique dans le secondaire du fait de la diversité des personnels et des disciplines.

Je tenais à vous donner ces précisions pour que vous ayez conscience de l'extrême complexité du problème. Sa solution nécessitera une longue discussion avec les organisations syndicales. Nous verrons si ceux qui ont la sécurité de l'emploi sont prêts à faire acte de solidarité en faveur de ceux qui, à l'heure actuelle, ne l'ont pas.

Cela étant dit, monsieur Royer, monsieur Pinte, je prends l'engagement d'étudier et de mettre sur pied — je l'ai d'ailleurs déjà dit très officiellement — un plan de résorption, étalé sur une période qui ne saurait être inférieure à cinq ans. Le nombre de personnes concernées est en effet très élevé, et nous devons prendre des précautions pour ne pas pérenniser la situation de gens dont les capacités seraient insuffisantes.

Sous les réserves que je viens d'énoncer, vous pouvez être assurés que votre objectif est aussi le mien, et vous pourrez juger de ce que nous aurons fait l'année prochaine. Je crois donc, dans ces conditions, pouvoir vous demander de retirer vos amendements.

M. Henri Ginoux, vice-président de la commission. L'amendement adopté par la commission des finances ne peut être retiré, mais je constate que le but recherché par celle-ci est atteint.

M. le ministre de l'éducation. Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de rejeter les amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 71. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Mexandeau. Le groupe socialiste vote contre.

M. Jack Ralite. Contre, aussi. (Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, je suis saisi de deux amendements, n° 17 et 72, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 17, présenté par M. Icart, rapporteur général, et M. Royer, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 238,9 millions de francs. »

L'amendement n° 72, présenté par M. Pinte, rapporteur pour avis, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 24 500 000 francs. »

La parole est à M. Royer, rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 17.

M. Jean Royer, rapporteur spécial. De la même façon que les deux amendements précédents ont permis de poser le problème de la résorption de l'auxiliaariat, l'amendement que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des finances a pour but de poser celui des bourses.

Les sommes qui leurs sont consacrées, je l'ai rappelé ce matin, sont en diminution de 7,26 p. 100. Mais surtout, les crédits votés les années précédentes n'ont pas été pleinement employés. En particulier, pour le dernier exercice budgétaire, une somme de 230 900 000 francs n'a pas été utilisée ou a été transférée sur les chapitres des transports et des livres scolaires.

L'amendement que je présente tend à réduire les crédits de 238 900 000 francs. Il s'agit d'un amendement de contrôle, d'un amendement incitatif, et la réduction proposée vise à obtenir du Gouvernement qu'il révisé sa politique.

Il pourrait nous annoncer, par exemple, que les crédits inscrits au projet de budget pour 1981 seront totalement employés en faveur des boursiers — ce qui reviendrait à augmenter pratiquement de 15 p. 100 la dotation des bourses — ou bien que le plafond de ressources sera augmenté de manière que les boursiers soient plus nombreux, ou encore que le montant du taux de la bourse, qui a été bloqué sur le chiffre de l'année 1979, soit 163,80 francs, sera revalorisé.

De telles mesures seraient de nature à accroître le nombre des boursiers qui, si nous ne touchons rien à la politique actuelle, sera tombé en trois ans de 1 910 000 à moins de 1 600 000, dans une période où les familles modestes éprouvent bien des difficultés pour soutenir l'effort d'éducation de leurs enfants, alors que nous souhaitons au contraire une promotion généralisée des élèves, afin qu'ils participent mieux à la vie nationale et à la vie professionnelle.

Cet amendement, apparemment paradoxal, a donc pour objet d'inciter le Gouvernement à améliorer sensiblement la politique des bourses.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 72.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, j'ajouterai un argument à ceux que vient de développer M. Royer. Si le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales est adopté par le Parlement, le transfert des crédits de bourses aux collectivités locales sera opéré l'an prochain. Or il se fera sur la base d'une dotation réduite. Si bien que la différence devra être prise en charge par les collectivités locales, départements et communes.

C'est cette inquiétude qui a conduit la commission des affaires culturelles à déposer l'amendement n° 72.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation. S'agissant d'une question complexe, je prierai l'Assemblée de m'excuser si ma réponse n'est pas aussi brève que de coutume.

En fait, il n'est pas possible de porter une appréciation équitable sur le régime d'attribution des bourses nationales d'études du second degré sans se référer à l'ensemble de la politique d'aide aux familles poursuivie par le ministère de l'éducation, dont il ne constitue que l'un des éléments. Cette politique concerne à la fois les manuels scolaires, les transports scolaires et les bourses, et c'est sur l'ensemble de ces actions que doit porter le jugement.

Or, en trois ans, le montant total des crédits ouverts au budget de l'éducation pour ces trois formes d'aide aux familles sera passé de 2,896 milliards de francs en 1978 à 3,711 milliards de francs en 1981, soit une augmentation de 28 p. 100, alors que les effectifs des élèves du second degré n'aurait progressé que d'un peu plus de 2 p. 100. L'ensemble des aides a donc à peu près suivi l'évolution du coût de la vie.

Néanmoins, ayant compris les préoccupations des rapporteurs, je leur soumettrai certaines propositions.

Je donne à l'Assemblée nationale l'assurance formelle que l'intégralité de la dotation ouverte au budget de 1981 sera effectivement consacrée aux bourses et ne donnera plus lieu à quelque prélèvement que ce soit.

M. Pierre Lataillade. Très bien.

M. Louis Mexandeau. C'est nouveau !

M. Pierre Lataillade. Ne vous en plaignez pas.

M. le ministre de l'éducation. C'est l'avantage de travailler en collaboration plutôt qu'en opposition.

Les observations faites sur le proche passé et l'examen attentif du dispositif auquel je me suis livré m'ont conduit à prendre deux sortes de mesures.

Tout d'abord, je viens de donner à mes services les instructions nécessaires pour que le relèvement du seuil de ressources qui déterminera la vocation à bourse pour l'année 1981-1982 suive fidèlement l'évolution constatée des revenus entre 1978 et 1979, puisque ce sont les ressources de 1979 qui sont prises en considération pour l'attribution de bourses en 1981. Compte tenu de l'évolution constatée du S.M.I.C. horaire, c'est donc, messieurs les rapporteurs, un relèvement de 12,5 p. 100 qui sera retenu.

M. Louis Mexandeau. C'est énorme !

M. le ministre de l'éducation. En second lieu, le crédit complémentaire spécial mis à la disposition des recteurs et des inspecteurs d'académie pour accorder hors barème des bourses ou des parts de bourse supplémentaires afin de faire face, sur le plan local, à des situations particulièrement dignes d'intérêt, sera, dès le 1^{er} janvier 1981, porté de 17 p. 100 à 20 p. 100 du montant des bourses nouvelles et ce pourcentage sera maintenu pour l'année 1981-1982.

Si ces différentes mesures laissent encore, sur la dotation budgétaire de 1981, un reliquat de crédits disponible, je l'affecterai alors, conformément à l'engagement que j'ai pris, à une augmentation différenciée du montant des bourses, en particulier en faveur des élèves de l'enseignement professionnel.

Je répondrai enfin à l'argument développé par M. Pinte. Si le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales est adopté, le transfert de crédits portera non seulement sur les bourses, mais aussi sur les transports scolaires. Or, j'ai cité tout à l'heure les chiffres concernant la hausse de l'ensemble de ces aides à la famille.

MM. les rapporteurs ont maintenant une vue complète de la question, et j'espère que les assurances que je leur ai données sont de nature à les satisfaire.

M. Jean Royer, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation. Je crois donc pouvoir demander à l'Assemblée de repousser les amendements n^{os} 17 et 72.

M. le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. La véritable spoliation des familles que nous dénonçons depuis bientôt trois ans dans cette assemblée et dont les associations familiales, la confédération syndicale des familles et les syndicats, notamment d'enseignants, s'indignent depuis si longtemps, cette spoliation qui consistait notamment à voter des crédits de bourses pour ne pas les distribuer, est donc aujourd'hui atténuée, puisque l'assurance formelle nous est donnée que l'intégralité de la dotation sera consacrée aux bourses.

C'est nouveau. Mais pour nous, ce n'est qu'un début, car cela ne fait pas le compte, monsieur le ministre !

Je l'ai rappelé ce matin, les bourses, dont la vocation est de concrétiser l'effort solidaire de la collectivité en faveur du droit de chacun à l'instruction, devraient couvrir l'ensemble des frais non assurés par la gratuité. C'est loin d'être le cas. La dotation inscrite à votre budget, même intégralement distribuée, ne correspond pas aux besoins immenses des familles.

Vous avez avancé plusieurs fois l'idée que les bourses devraient être réduites à l'assistance aux plus démunis. Mais cette idée de venir en aide aux familles les plus défavorisées n'est qu'un prétexte fallacieux car, comme vous entendez par là celles qui vivent dans la plus extrême pauvreté, elle vous sort en réalité à l'écart du bénéfice des bourses les millions de familles auxquelles elles sont indispensables pour assurer les études de leurs enfants, étant donné la gratuité d'austérité que vous pratiquez.

La décision que vous avez annoncée est le résultat des actions que nous avons engagées depuis très longtemps contre cette véritable injustice. Nous en prenons acte. Mais je le répète, monsieur le ministre, cela ne fait pas le compte.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Si M. Brunhes ne manifestait pas un esprit d'opposition systématique, il éviterait d'utiliser des mots inexacts, car il a parlé de spoliation, alors que les crédits transférés de la dotation des bourses allaient aux transports scolaires.

M. Jacques Brunhes. J'ai parlé de spoliation pour des raisons bien claires !

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. On attendait la sucette. Eh bien la voilà !

En fin de parcours budgétaire, surtout lorsque son budget est étriqué, qu'il le sait et que, sur divers banes, des protestations se sont élevées, il est de coutume qu'un ministre fasse quelque concession. Ce soir, disons-le, la concession est bien tardive et fort minime.

Au demeurant, ne s'agirait-il pas d'un subterfuge ? Dans un premier temps, on réduit la dotation des bourses, de façon presque provocatrice puisque cela a suscité un tollé, pour se donner les moyens, par la suite, d'atténuer la décision prise. De fait, la plupart de mes collègues ont protesté car cette mesure qui touche à la vie quotidienne est de nature à plonger dans l'inquiétude, voire dans l'angoisse, bien des familles, en particulier de chômeurs, qui se voient dans l'impossibilité d'assurer une éducation minimale à leurs enfants. L'autre jour, en commission, monsieur le ministre, je vous ai cité un cas que l'actualité venait de me fournir. C'est donc sur ce point sensible que vous avez décidé de lâcher du lest.

Mais s'il s'agit bien d'un procédé — libre à vous de me démentir — vous aurez joué avec une nécessité vitale pour les familles.

De toute façon, comme on l'a dit tout à l'heure, avec le retard pris du fait des transferts opérés les années précédentes, l'affectation de l'intégralité des crédits aux bourses ne fait pas encore le compte. Nous prenons acte de votre engagement, mais si les rapporteurs maintiennent leurs amendements « pour marquer le coup » nous les voterons.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Comme vous êtes, monsieur Mexandeau ! Si je n'avais rien proposé, vous m'auriez accusé de refuser le dialogue. J'é mets une proposition, vous la traitez de sucette et vous craignez un subterfuge. Vous êtes désespérant !

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Des subterfuges, monsieur le ministre, il en existe.

Mme le ministre des universités nous en a donné un bel exemple en supprimant des formations en plus grand nombre qu'elle ne le jugeait nécessaire, pour se donner les moyens de faire plaisir à quelques élus de la majorité en mal de réélection sénatoriale.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 17. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 72. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Sur le titre V de l'état C, M. Pinte, rapporteur pour avis, et M. Gissinger ont présenté un amendement n° 73 corrigé ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 894 830 000 francs et les crédits de paiement de 530 100 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, cet amendement, que je présente au nom de la commission des affaires culturelles et dont M. Gissinger et moi-même avons pris l'initiative, a pour objet d'appeler votre attention sur le fait que les crédits d'équipement pour 1981 sont restés au même niveau que l'année dernière. La diminution relative qu'ils enregistrent est donc égale au taux de l'inflation, 13 p. 100 au minimum.

Or, je l'ai rappelé ce matin, il y a encore 9 000 classes démontables et plus de 300 établissements sont uniquement dotés de classes mobiles, ce qui n'empêche pas les crédits d'équipement de diminuer d'année en année. Pouvez-vous nous donner l'assurance que vous accorderez à l'Assemblée une dotation supplémentaire, comme les années précédentes ?

Pour les élus locaux que nous sommes, le financement des constructions neuves et l'adaptation de locaux vétustes aux normes pédagogiques et de sécurité posent, en effet, des problèmes cruciaux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Henri Ginoux, vice-président de la commission. La commission ne s'est pas prononcée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Pinte, je comprends vos préoccupations.

Mais, alors que les crédits d'équipement de certains budgets ont été fortement réduits, en francs courants, le fait que ceux du ministère de l'éducation aient été maintenus à leur niveau de l'an passé est bien la preuve de l'importance que le Gouvernement accorde aux problèmes de constructions scolaires et d'entretien.

Néanmoins, je suis sensible au vœu exprimé par la commission et je suis certain que, dans le cadre de la concertation entre la majorité et le Gouvernement, une solution convenable pourra être trouvée au terme de la discussion budgétaire.

Je demande donc à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, mon intervention ira dans le même sens que celle de M. Pinte, mais j'ai sur lui l'avantage de savoir que le Gouvernement nous accordera vraisemblablement une petite rallonge.

Elle sera la bienvenue, car la diminution relative des crédits d'équipement ne laisse pas de nous inquiéter.

En matière de construction, beaucoup a été fait mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans le département de la Seine-Maritime, plusieurs collèges et lycées doivent être construits ou agrandis, et dix L.E.P. sont encore nécessaires.

Dans ma propre circonscription, il faut construire dans cinq cantons sur sept. A Lillebonne il manque un C.E.S. ; à Fécamp un C.E.S. fonctionne dans une école primaire mal adaptée ; à Saint-Romain-de-Colbosc, il y a plus de 800 élèves dans un C.E.S. de 600 places ; à Criquepot-l'Esneval — mon propre canton — 700 élèves travaillent dans un C.E.S. conçu pour 400 mais dont la capacité a été portée à 600 récemment ; à Genderville enfin, un C.E.S. conçu pour 600 élèves en accueille 650.

M. Louis Mexandeau. Vous devriez voter avec l'opposition !

M. Charles Revet. Mon inquiétude s'accroît, monsieur le ministre, lorsque j'examine l'évolution des dotations pour la Haute-Normandie. Alors qu'elles s'élevaient à 68 757 000 francs en 1974 et à 46 900 000 francs en 1980, les prévisions pour 1981 n'atteignent que 34 400 000 francs, c'est-à-dire exactement la moitié des crédits votés en 1974. Compte tenu de la dévaluation, cela correspond à une capacité de construction réduite au quart de ce qu'elle était en 1974.

J'entends bien, monsieur le ministre, que la situation économique a changé, mais s'il doit y avoir des compressions, ce n'est surtout pas sur la formation qu'il faut les faire porter.

Cet abaissement des crédits est sans doute l'une des raisons du retard pris par la Seine-Maritime en ce domaine par rapport à la moyenne nationale. Pour combler ce retard, monsieur le ministre, je vous demande d'accroître la dotation, accordée à la Seine-Maritime. Les élus qui vous rendront prochainement visite, notamment le président du conseil général et celui du conseil régional, ne manqueront pas de s'associer à ce vœu.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je vous répondrai simplement, sur le début de votre propos ; vous avez bien entendu, et c'est pour cela que je demande à l'Assemblée nationale de voter contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Je comprends mal les mouvements qui semblaient inciter M. Revet à abrégé son propos, à moins que d'aucuns aient voulu le faire taire. M. Revet me fait penser à l'un de ces personnages qui, à la fin d'une pièce de théâtre, lorsqu'un bel échafaudage a été édifié, viennent avec leurs gros sabots et puis mettent tout par terre.

Depuis ce matin, on s'acharne à répéter que les crédits, sans être augmentés, sont tout de même substantiels, qu'après tout ils sont maintenus en francs courants, qu'ils sont préférables à ceux des autres budgets, et qu'il faut s'en contenter, et voilà, monsieur le ministre, qu'un élu de votre majorité vient dire que dans son canton cinq établissements scolaires sur sept sont à reconstruire et se lance dans une description littéralement calamiteuse de la situation scolaire, avec des collèges installés dans d'anciennes écoles primaires ou d'autres faits de baraquements. C'est assurément le jugement le plus cruel qui ait été porté depuis ce matin sur votre politique en matière de constructions et de reconstructions scolaires. Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment voulez-vous que nous n'allions pas dans le sens indiqué tout à l'heure par le rapporteur ?

J'ajoute que nous socialistes, quoique nous soyons dans l'opposition et que nous n'ayons pas, aux yeux de certains, l'esprit de concertation, nous demandons, comme une sorte de litanie, que le ministre de l'éducation élabore un plan de construction et de maintenance des établissements scolaires. Sinon, au rythme actuel de décroissance de vos crédits, dans quinze ans des établissements seront encore constitués de classes mobiles.

M. le président. La parole est à M. Revet.

M. Charles Revet. Il est facile à M. Mexandeau de reprendre mes propos et de considérer que tout va mal.

Nous sommes là pour nous expliquer. Le ministre de l'éducation a indiqué qu'il souhaitait la concertation : nous exposons nos problèmes. J'ai reconnu que des efforts importants avaient été accomplis. Si je prends l'exemple du département de Seine-Maritime, qui compte 1 200 000 habitants, M. Mexandeau sera d'accord avec moi pour considérer que le fait qu'il manque cinq ou six C.E.S. ou quelques lycées, c'est très important, mais ce n'est tout de même pas « calamiteux » à l'échelle du département.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 73 corrigé. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

M. Louis Mexandeau. Le groupe socialiste vote contre !

M. Jack Ralite. Le groupe communiste également ! (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 45.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 45 rattaché à ce budget :

« Art. 45. — Les maîtres en service dans les établissements d'enseignement technique des houillères du bassin de Lorraine de Freyming-Merlebach, l'hôpital de Schoeneck (Moselle) intégrés dans l'enseignement public en application de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 qui ont exercé à temps complet depuis au moins le 1^{er} janvier 1980 pourront, à compter du 1^{er} janvier 1981, être nommés puis titularisés dans les corps de personnels enseignants correspondants relevant du ministère de l'éducation ou du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration, de vérification d'aptitude pédagogique et de classement des maîtres intéressés. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 45.

(L'article 45 est adopté.)

Après l'article 33.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 59, présenté par M. de Branche, tendant à insérer un article additionnel après l'article 33.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 33, insérer le nouvel article suivant :

« Sans préjudice des autres dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, les modifications apportées aux dotations autorisées par le Parlement dans la loi de finances de l'année en matière de bourses et de secours d'études dans le titre IV du budget de l'éducation, ne peuvent être effectuées que par un acte réglementaire pris dans les formes et sous les conditions prévues par l'article 14 précité, après avis des présidents et rapporteurs généraux des commissions des finances du Parlement.

« L'avis est réputé rendu, faute d'avoir été formulé dans les quinze jours suivant la demande adressée à cet effet par le ministre chargé du budget. L'acte réglementaire correspondant fait l'objet d'une insertion motivée au *Journal officiel*.

« La présente disposition est applicable aux autorisations budgétaires ouvertes sur ce chapitre à compter de la présente loi de finances. »

L'amendement n'est pas soutenu.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

M. Jack Ralite. Je demande la parole pour une explication de vote !

M. Louis Mexandeau. Moi également !

M. le président. C'est trop tard ! Les crédits ont été votés ! La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat modifiant la loi n° 891 du 28 septembre 1942 réglementant l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agences privées de recherches.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2011, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 27 octobre 1980, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Travail et participation : (Annexe n° 45. — M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial; annexe n° 46. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial; avis n° 1977, tome XVII (Travail), de M. Jacques Sourdille, tome XVIII (Participation), de M. Jean-Pierre Delalande, tome XIX (Population), de M. Jean Fonteneau, tome XX (Travail manuel), de M. Daniel Boulay, et tome XXI (Travailleurs immigrés), de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A quinze heures, deuxième séance publique : suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 15 octobre 1980.

Page 2768, 2^e colonne, insérer la nouvelle rubrique suivante :

— 5 bis —

Retrait d'une proposition de résolution.

J'ai reçu une lettre par laquelle M. Claude Labbé déclare retirer sa proposition de résolution n° 1986 tendant à la création d'une commission d'enquête qui s'efforcera de déterminer les causes qui ont permis la multiplication, depuis le début de l'année 1980, d'attentats terroristes à caractère raciste, leur évolution en France et dans les pays voisins ainsi que les mesures pouvant être mises en œuvre pour lutter contre le terrorisme, déposée le 14 octobre 1980.

« Acte est donné de ce retrait. »

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du vendredi 24 octobre 1980.

1^{re} séance : page 3075 ; 2^e séance : page 3095.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.
Codex.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				Téléphone } Renseignements : 575-42-31 Administration : 578-41-39
03	Débats	72	282	
07	Documents	260	558	TELEX 2D1176 F DIRJO - PARIS
Sénat :				
05	Débats	56	162	
09	Documents	260	540	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)